

NOTE D'INFORMATION

INTRODUCTION EN BOURSE PAR CESSION PAR L'ETAT DE 20% DU CAPITAL DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.

Nombre d'actions offertes : 1 177 610

Prix de vente de l'action : 680 Dh

Période de souscription : du 21 au 25 juin 2004

Organisme Conseil

UPLINE
SECURITIES

Chef de File
UPLINE SECURITIES

Chef de File Associé
ICF AL WASSIT

VISA DU CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 05/00 du 25/12/00, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 08/06/2004 sous la référence n° OF-12/04. Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

3. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	4
4. AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS	5
5. PREAMBULE	6
6. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	7
7. PRESENTATION DE L'OPERATION	10
7.1 Cadre de l'opération	10
7.2 Schéma de transfert au secteur privé	10
7.3 Charges relatives à l'opération	10
7.4 Eléments d'appréciation du prix de cession	11
7.5 Renseignements relatifs aux actions qui seront admises à la cote	14
7.6 Eléments d'appréciation du prix de cession	15
7.7 Cotation en bourse	15
7.8 Syndicat de placement	15
7.9 Modalités de souscription et d'allocation	16
7.10 Fiscalité des Valeurs Mobilières	20
8. PRESENTATION GENERALE DE LA BCP	23
8.1 Structure du groupe	23
8.2 Renseignements à caractère général	23
8.3 Renseignements sur le capital de la BCP	26
8.4 Politique de distribution des dividendes	30
8.5 Marché des titres de la BCP	31
9. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE CONTROLE DE LA BCP	32
9.1. Les Organes d'Administration	32
9.2 Les Organes de Direction	36
9.3 Relation des organes d'administration, de direction et de surveillance avec la BCP	39
9.4 Organes de Contrôle	39
10. ACTIVITE DE LA BCP	41
10.1 Dates clés de la BCP	41
10.2 Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc	42
10.3 Filiales de la BCP	52
10.4 Description des activités de la BCP	59
10.5. Moyens Humains	68
10.6. Moyens Techniques	71
10.7 La politique d'investissement	73
11. SITUATION FINANCIERE	75
11.1 Analyse du Bilan	75
11.2 Analyse du Compte de Résultats et des Etats de Soldes de Gestion	89
12. LA NOTATION DE STANDARD AND POOR'S	99
13. STRATEGIE ET PERSPECTIVES	100
13.1. Stratégie	100
13.2. Perspectives	101
14. FACTEURS DE RISQUES	104
14.1 Risque de taux	104
14.2 Risque de contrepartie	104
14.3 Risque de change	104
14.4 Risque lié à la réglementation	104
14.5 Risque du portefeuille actions	105
15. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	106
15.1. Litige fiscal	106
15.2. Autres litiges	107
16. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	108
16.1. Principes et méthodes comptables utilisés par la BCP	108
ANNEXES	111

3. ABBREVIATIONS ET DEFINITIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Commerciale du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BPA	Bénéfice Par Action
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BPR	Banque Populaire Régionale
BC	Bourse de Casablanca
C	Cours
C/BPA	Cours/Bénéfice Par Action
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPM	Crédit Populaire du Maroc
CRI	Centre Régional d'Investissement
CT	Court Terme
DAT	Dépôt A Terme
DH	Dirham
DIB	Division Intermédiation Bancaire
DPA	Dividende Par Action
FCFA	Francs CFA
FS	Fonds de Soutien
GNF	Franc Guinéen
IS	Impôt sur les Sociétés
IVT	Intermédiaire en Valeurs de Trésor
KDH	Milliers de Dirhams
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MAI	Maroc Assistance Internationale
MDH	Millions de Dirhams
MLT	Moyen et Long Terme
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
ND	Non Disponible
ODI	Office du Développement Industriel
OFS	Organismes Financiers Spécialisés
OPV	Offre Publique de Vente
PB	Point de Base
PER	Price Earning Ratio (C/BPA)
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
ROA	Return On Assets : Rentabilité Economique
ROE	Return On Equity : Rentabilité des Fonds Propres
S.A	Société Anonyme
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
SNI	Société Nationale d'Investissement
USD	Dollar Américain

4. AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la Banque Centrale Populaire.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats de la BCP et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce ni sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue ni une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les valeurs mobilières, objet de la présente note d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni la Banque Centrale Populaire (BCP) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

5. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant Loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée par Upline Securities en tant qu'organisme conseil, conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/00 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les rapports annuels et de gestion de la BCP ;
- Les circulaires et les règlements intérieurs du CPM ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes établis pour les exercices 2001, 2002 et 2003 ;
- Les rapports d'audit établis pour les exercices 2002 et 2003 ;
- La Loi 12-96 portant réforme de la BCP ;
- Le traité de fusion BCP/SMDC ;
- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la BCP, recueillis par Upline Securities, notamment lors de la « Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les comptes sociaux de la BCP pour les exercices 2001, 2002 et 2003.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la BCP, d'Upline Securities, d'ICF Al Wassit
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

6. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

6.1 le Conseil d'Administration

M. Noureddine OMARY,
Président Directeur Général

Le conseil d'administration représenté par M. Noureddine OMARY président du conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BCP ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

6.2 Les contrôleurs

6.2.1 Les Commissaires aux Comptes :

PriceWaterhouseCoopers
M. Aziz Bidah
101, Bd Massira Al Khadra-Casablanca
Tel : (212) 22 98 40 40
Fax (212) 22 77 90 90

Expert Comptable
M. Mohamed Raïs
17, rue Bab El Mansour Casablanca
Tel : (212) 22 94 98 54
Fax (212) 22 94 98 57

1^{er} exercice Certifié: 2001

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de la BCP pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2002 et 2003 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Ainsi qu'il est mentionné dans l'État B 32 bis de l'ETIC, suite à un contrôle fiscal, la banque a fait l'objet en 2002 d'une notification de redressement qu'elle a entièrement réfuté. A ce jour, le contentieux n'a pas encore abouti. Nous ne sommes donc pas encore en mesure de savoir quelle en sera l'issue.

A notre avis, excepté ce qui est décrit au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la BCP ainsi que des résultats de ses opérations et l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Le mandat des commissaires aux comptes vient d'être renouvelé pour les exercices 2004, 2005 et 2006.

6.2.2 Les auditeurs

ERNST & YOUNG
44, rue Mohamed Smiha-Casablanca
Tel: (212) 22 54 58 00
Fax: (212) 22 54 58 58

1er exercice audité : 2000

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels 2002 et 2003 de la BCP pour les exercices clos 2002 et 2003 à l'issue de chacun des exercices considérés.

Notre audit a été effectué selon les normes de la profession. Comme mentionné dans le rapport d'audit 2003, le contrôle fiscal du Crédit Populaire du Maroc «CPM» opéré par l'administration fiscale portant sur l'IS, la TVA et la retenue à la source sur les intérêts servis aux MRE, l'IGR au titre des trois exercices 1997, 1998, et 1999 s'est traduit par un redressement en principal d'environ 1,7 milliards de dirhams. Par catégorie d'impôt, le redressement, en principal, se ventile comme suit :

- TVA au titre des exercices 1997 à 1999 pour un montant de 134 millions de dirhams,
- Impôt sur les Sociétés au titre des exercices 1998 et 1999 pour un montant de 960 millions de dirhams,
- Impôts Général sur le Revenu au titre des exercices 1998 et 1999 pour un montant de 168 millions de dirhams,
- Retenue à la source sur les intérêts servis aux Marocains Résidents à l'Etranger au titre des exercices 1997 à 1999 pour un montant de 475 millions de dirhams.

La part du redressement en principal revenant à la BCP, estimée par cette dernière à 262 millions de dirhams, a été provisionnée à hauteur de 116 millions de dirhams.

Concernant ces mêmes impôts pour les exercices non prescrits 2000 à 2002, la BCP a estimé le risque en principal lui revenant à 338 MDH sur un total d'environ 2,6 Mds DH pour le CPM.

A ce stade, compte tenu des relations financières existant entre la BCP et les BPR et de l'état d'avancement de la procédure contentieuse en cours, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le risque final que supporterait la BCP prise individuellement.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers de la situation décrite ci-dessus, les états financiers cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2003, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

6.3 Le Conseil Juridique pour l'opération

ERNST & YOUNG
44, rue Mohamed Smiha-Casablanca
Tel: (212) 22 54 58 00
Fax: (212) 22 54 58 58

6.4 L'organisme Conseil

Upline Securities
M. Hassan Ait Ali
Président du Conseil d'Administration
41-43, Bd d'Anfa-Casablanca
Tel : (212) 22 47 51 24
Fax : (212) 22 47 46 03
Site Internet : www.upline.co.ma

6.5 Le responsable de l'information et de la communication financière

Banque Centrale Populaire
M. Yidar Aomar
Directeur Général Adjoint
101 boulevard Zerktouni, Casablanca
Tél : 022 46 93 06
Fax : 022 20 19 31
Email : ayidar@cpm.co.ma

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la BCP et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

7. PRESENTATION DE L'OPERATION

7.1 Cadre de l'opération

Conformément au Dahir n° 1-00-357 du 26 décembre 2000 (29 ramadan 1421) portant promulgation de la loi n° 57-00, modifiant la loi n° 12-96 portant réforme du CPM, l'Etat a cédé en 2002, 21% du capital de la BCP aux BPR. Par ailleurs, le comité transitoire, organe chargé de fixer les modalités et conditions de la privatisation de la banque, s'est réuni le 26 mai 2004 et a validé, après autorisation du Ministre des Finances et de la Privatisation, une Offre Publique de Vente par Introduction en bourse de 1 177 610 actions BCP.

7.2 Schéma de transfert au secteur privé

Le transfert au secteur privé des participations publiques dans la BCP s'effectue en 2 étapes, selon le schéma suivant:

- Cession en 2002 de 21% (avant fusion avec la SMDC) du capital de la BCP aux BPR soit 1 208 610 titres au prix de 450 DH par action ;
- En juin 2004, Offre Publique de Vente à la Bourse de Casablanca portant sur 1 177 610 actions, soit 20% du capital de la BCP, cédés par l'Etat, portant ainsi la participation de ce dernier à 45,37%.

Au terme de la présente opération, le capital de la Banque Centrale Populaire sera réparti comme suit :

Identité des Actionnaires	AVANT OPV				APRES OPV			
	Nb. d'Actions	% Capital	Nb. droits de vote	% droits de vote	Nb. D'Actions	% Capital	Nb. droits de vote	% droits de vote
Etat Marocain	3 849 243	65,37%	3 849 243	65,37%	2 671 633	45,37%	2 671 633	45,37%
CNCA	287 766	4,89%	287 766	4,89%	287 766	4,89%	287 766	4,89%
CDG	287 767	4,89%	287 767	4,89%	287 767	4,89%	287 767	4,89%
BMCE	186 241	3,16%	186 241	3,16%	186 241	3,16%	186 241	3,16%
BPR	1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%
Divers actionnaires	56 824	0,96%	56 824	0,96%	56 824	0,96%	56 824	0,96%
Flottant en Bourse					1 177 610	20%	1 177 610	20%
Total	5 888 051	100%	5 888 051	100%	5 888 051	100%	5 888 051	100%

Cette opération s'inscrit dans un objectif de dynamisation de la Bourse. En effet, elle marque une reprise des privatisations par introduction en Bourse, dont la dernière a eu lieu en 1997.

A travers cette opération, l'organe central du premier groupe bancaire marocain sera coté à la Bourse de Casablanca.

7.3 Charges relatives à l'opération

Le montant total des charges relatives à l'opération est de 13,1 MDH comprenant :

- Le conseil juridique ;
- La banque conseil ;
- Les frais légaux ;
- La Bourse de Casablanca ;
- Le dépositaire des titres ;
- Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- Le placement ;
- La communication.

7.4 Eléments d'appréciation du prix de cession

7.4.1 Description des méthodes d'évaluation

Les méthodes généralement préconisées dans le cadre de l'évaluation des banques peuvent être scindées en trois grandes catégories :

• Méthodes spécifiques aux banques ou méthodes patrimoniales :

- Praticiens ;
- Crédit Lyonnais ;
- Enregistrement ;
- Office Central des Banques Privées.

Ces méthodes retiennent des coefficients appliqués à certains grandeurs du bilan et du compte de produits et de charges dont la moyenne permet de dégager une fourchette de valeurs du fonds de commerce autrement dit du Goodwill. La fourchette ainsi obtenue est ajoutée à l'actif net corrigé et réévalué afin de dégager la valeur de la banque.

Les principales grandeurs retenues correspondent, selon aux méthodes, les moyennes des trois derniers exercices de notamment :

- des dépôts ;
- du PNB ;
- du bénéfice brut ;
- du résultat net hors éléments exceptionnels.

Ces méthodes ont l'avantage de refléter la solidité du fonds de commerce sur la base des fondamentaux de la banque. Cependant, elles soulèvent les réserves suivantes :

- Ces méthodes sont fondées sur l'observation des banques commerciales « normales », ce qui n'est pas le cas de la BCP. En effet, la BCP a pour principale activité la gestion des excédents de trésorerie des BPR ;
- Chacune des quatre méthodes calcule le goodwill comme la moyenne de grandeurs très hétérogènes ;
- Assimiler les comptes financiers des BPR à des dépôts de clientèle est une simple approximation.

• Méthodes d'actualisation des flux futurs :

Ces méthodes sont scindées en deux catégories :

■ Méthode d'actualisation des Cash Flows Nets Futurs

Cette méthode consiste à actualiser les cash flow nets futurs de la banque. Elle présente plusieurs avantages :

- Approche précise des cash flows disponibles pouvant être distribués ;
- Intégration de l'impact sur la trésorerie des investissements et des produits de cession ;
- Intégration de l'impact des variations du besoin en fonds de roulement.

Cependant, elle présente certaines difficultés :

- L'estimation précise de la trésorerie nécessite des calculs fastidieux ;
- Forte sensibilité aux changements d'hypothèses en matière de maturité des emplois et ressources et des autres placements ;
- Variations importantes du BFR au cours de chaque exercice (volatilité) ;
- Difficulté d'anticiper les défauts de recouvrement qui ont une incidence directe sur les cashflows.

■ Méthode d'actualisation des Résultats Nets Futurs

Cette méthode consiste à actualiser les bénéfices futurs dits courants parce qu'ils éliminent tous les éléments de pertes et profits non récurrents.

Pour le calcul de la valeur résiduelle, la méthode la plus couramment utilisée consiste à capitaliser le bénéfice net de la dernière année au taux d'actualisation diminué du taux de croissance à l'infini.

Dans le cadre de l'évaluation de la BCP, nous avons retenu cette méthode du fait qu'elle tient compte du potentiel réel de la banque compte tenu de ses spécificités.

En effet, la BCP affiche un taux de solvabilité supérieur au minimum requis, 26,9% au lieu de 8% (voir analyse financière). La situation actuelle des fonds propres de la BCP permet de couvrir à 100% des engagements de plus de 37 milliards de dirhams.

Par ailleurs, de par son rôle de gestionnaire des excédents de trésorerie des BPR et les règles de gestion visant à limiter le risque, les emplois en titres de placement et d'investissement s'effectuent principalement en bons du trésor (représentant plus de 92% des placements qui s'élèvent à plus de 41 Mds DH) ne nécessitant aucune couverture.

Par conséquent, nous faisons l'hypothèse que la BCP pourra distribuer la totalité de ses résultats nets futurs tels qu'ils découlent de son Business Plan.

Le litige fiscal a été pris en compte dans le taux d'actualisation qui a été augmenté d'un point au lieu de l'impacter sur le résultat net.

• Méthodes des comparables boursiers

Ces méthodes fournissent une évaluation de marché et s'appuient sur un benchmarking avec le marché boursier. Comme le secteur bancaire est fortement représenté sur le marché boursier marocain et qu'il dispose d'un niveau de liquidité satisfaisant, les niveaux de valorisation du secteur constituent un référentiel objectif pour les investisseurs.

Nous avons retenu l'échantillon des banques commerciales hors ex-OFS, en considérant le multiple des fonds propres (P/BV) 2003 qui nous semble le plus pertinent dans le cas de la BCP.

Le multiple des Bénéfices nets (PER) est fourni juste à titre indicatif. En effet, le PER 2003 du secteur bancaire est jugé élevé du fait de la faible liquidité de l'échantillon à savoir (BMCI, CDM, Wafabank) et de la hausse des niveaux de valorisation des banques suite aux opérations de rapprochement.

Du fait des spécificités de la BCP, dont l'activité de gestion des excédents de trésorerie des BPR occupe une place stratégique dans le plan de développement au même titre ou plus que l'activité de crédit à la clientèle, nous avons considéré les résultats des méthodes patrimoniales usuelles pour le secteur bancaire à titre indicatif uniquement.

En revanche, nous avons privilégié les méthodes d'actualisation des résultats nets distribuables et celles du multiple des fonds propres du secteur bancaire en 2003. Ces méthodes tiennent en effet compte du potentiel réel de la banque du fait de ses spécificités.

7.4.2 Résultats des méthodes d'évaluation retenues

7.4.2.1 Méthodes spécifiques aux banques ou méthodes patrimoniales

La valorisation de la BCP par les méthodes patrimoniales ressort dans une fourchette de [4 842 – 6 089 MDH], soit une valorisation moyenne de 5 310 MDH.

NB : Nous rappelons que les résultats des méthodes patrimoniales sont fournies à titre indicatif seulement.

Méthodes spécifiques aux banques	Valorisation de la BCP (MDH)	Prix/action (DH)
Méthode des praticiens bancaires	5092	865
Méthode de l'enregistrement	6089	1034
Méthode du crédit Lyonnais	4842	822
Méthode de l'Office Central des Banques Privées	5217	886
Moyenne	5310	902

7.4.2.2 Méthodes des Comparables Boursiers

Pour le multiple des fonds propres sectoriel (P/BV), nous avons retenu l'échantillon des banques commerciales (hors Ex- OFS) à savoir : BCM, BMCE, BMCI, Wafabank et CDM avec comme base de comparaison l'exercice 2003.

En revanche, pour le multiple des bénéfices sectoriel (PER), nous n'avons pas pris en compte les résultats nets de BCM et de Wafabank du fait de leur caractère non récurrent en 2003.

	Nombre de titres 000's	2004 (au 12 Mai)		RN 2003	FP 2003	ROE 2003	PER 2003	P/BV 2003
		Cap. (MDH)	Cours moyen					
BCM	13 250	12 919	975	429	6082	7,1%	30,1	2,12
BMCE	15 875	6 668	420	408	5412	7,5%	16,3	1,23
BMCI	7 752	5 163	666	327	2597	12,6%	15,8	1,99
CDM	8 338	3 585	430	180	1676	10,7%	19,9	2,14
Wafabank	6 458	5 328	825	-399	3100	-12,9%	ns	1,72
Moyenne secteur	33 662			946	18 868	8,5%	17,3*	1,78
BCP	5 888			378	2961	9,43%		

* Le PER sectoriel 2003 ne tient pas compte des résultats nets de BCM et de Wafabank du fait de leur caractère non récurrent.

	Moyenne secteur	Valorisation BCP (MDH)	Prix/action (DH)
P/BV	1,78	5 283	897
PER	17,3	6 547	1112

La valorisation de la BCP induite par le multiple des fonds propres s'élève à 5 283 MDH .

7.4.2.3 Méthode d'actualisation des bénéfices futurs distribuables

La valorisation de la BCP par la méthode d'actualisation des bénéfices futurs distribuables ressort dans une fourchette de [3599 – 4718 MDH], soit une valorisation moyenne de 4 159 MDH.

Cette méthode d'évaluation est la plus pertinente car elle se base sur la capacité bénéficiaire anticipée de la BCP et non sur des comparaisons avec les banques commerciales.

Rappel de la base transactionnelle (A titre indicatif)

En 2001, un prix de référence de 500 DH par action a été retenu par le Comité Transitoire dans le cadre de la cession de 21% du capital de la BCP aux Banques Populaires Régionales (avec une décote de 10%). Ce prix correspond à une valorisation globale de la BCP en 2001 de 2 888 MDH. Si l'on tient compte de l'accroissement des fonds propres de la BCP de 1192 MDH entre l'exercice 2000 et 2003, la valorisation de la BCP ressort à 4080 MDH sachant que les conditions du marché boursier se sont améliorées depuis le début de l'année 2003.

Synthèses des valorisations de la BCP

La fourchette de valorisation qui ressort varie entre 4 159 et 5 283 MDH selon que l'on considère la méthode d'actualisation des résultats nets futurs ou celle des comparables par le multiple des fonds propres, soit une valorisation moyenne de la BCP de 4 721 MDH.

Le comité transitoire de la BCP a concédé une décote de 15,2% par rapport à la valorisation obtenue. Par conséquent, la valorisation retenue est de 4 004 MDH, soit un prix d'introduction en bourse de 680 DH par action.

Méthodes	Valorisation BCP (MDH)	Prix/action (DH)
Actualisation des Résultats Nets futures de la BCP (1)	4159	706
Méthodes Patrimoniales	5310	902
Méthode des praticiens bancaires	5092	
Méthode de l'enregistrement	6089	
Méthode du Crédit Lyonnais	4842	
Méthode de l'Office Central des Banques Privées	5217	
Comparatifs	5911	1004
Multiple des fonds propres (2)	5283	897
Multiple du RN	6539	
Moyenne (1) et (2)	4721	802
Décote	15,2%	
Valorisation retenue de la BCP	4004	680
Prix par action (DH)	680	

7.5 Renseignements relatifs aux actions qui seront admises à la cote

Nature	Actions BCP.
Nombre d'actions cédées	1 177 610 actions.
Valeur nominale	100 DH par action.
Prix de cession	Le prix de cession est fixé à 680 DH/ par action. Toutefois, le personnel du CPM et les sociétaires des BPR bénéficieront de décotes respectives de 15% soit 578DH/ par action et 7,5% soit 629 DH/ par action.
Montant global de l'opération	Le montant de la présente opération est de 771 millions DH.
Cotation des titres	Les actions BCP seront cotées à la Bourse de Casablanca.
Dématérialisation des titres	Les actions BCP sont entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez le dépositaire central Maroclear.
Forme des actions	Au porteur.
Libération des titres	Les actions offertes sont entièrement libérées et libres de tout engagement.
Date de jouissance	Les actions objet de la présente opération portent jouissance au 1er janvier 2004.
Droits attachés	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.
Négociabilité des actions	Les actions sont librement négociables à la Bourse de Casablanca.

7.6 Eléments d'appréciation du prix de cession de 680 DH par action

	2001	2002	2003
Fonds Propres (MDH)	2 104	2 670	2 962
Fonds de soutien (MDH)	1 653	1 304	1 042
Fonds propres y compris Fonds de soutien (MDH)	3 757	3 974	4 004
Résultat Net (MDH)	380	295 (*)	378
Dividende par action (DH)	6,5	13	20
FPPA (DH) (*)	366	453	503
BPA (DH)	66	50	64
PER	10,3	13,6	10,6
P/B	1,9	1,5	1,4
Nombre d'actions	5 755 288	5 888 051	5 888 051

(*) Fonds propres par action (hors fonds de soutien)

(*) hors SMDC

7.7 Cotation en bourse

Date d'introduction et de cotation : La BCP sera introduite à la Bourse de Casablanca et inscrite à la cote officielle le 08 juillet 2004.

Libellé sous lequel les actions seront inscrites à la cote : Les actions Banque Centrale Populaire seront inscrites à la cote de la Bourse de Casablanca et seront libellées comme suit : BCP.

Numéro et dénomination du secteur d'activité prévu par la Bourse de Casablanca : La BCP sera cotée sous le numéro 8000 et figurera parmi les sociétés cotées du secteur Banques.

Régime de négociabilité : à compter de la date d'introduction en Bourse, les actions BCP seront librement négociables à la Bourse de Casablanca.

Procédure de première cotation : La première cotation se fera selon le principe de l'Offre Publique de Vente telle que prévue par le règlement général de la Bourse approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98.

Organisme chargé du service financier : La BCP est désignée en qualité de centralisateur chargé de la représenter auprès du dépositaire central et d'exécuter pour son compte toute opération inhérente aux actions introduites à la Bourse de Casablanca .

7.8 Syndicat de placement

Le placement des actions, objet de la présente opération sera réalisé par :

- Le conseiller et coordinateur global de l'opération : Upline Securities.
- Le chef de file du syndicat de placement : Upline Securities.
- Les co-chef de file du syndicat de placement : Banque Centrale Populaire et ICF Al Wassit.

Liste des établissements chargés de recueillir les ordres d'achat du public :

-Tranche 1 : L'ensemble des banques et des sociétés de bourse : Attijari Intermediation, BMCE Bourse, BMCI Bourse, Sogebourse, Crédit du Maroc Capital, Safabourse, Eurobourse, Maroc Services Intermediation (MSIN), CFG Marchés, Finergy, ICF Al Wassit, Upline Securities, Wafabourse. L'ensemble des banques dépositaires suivantes auront la possibilité de collecter des ordres en provenance des particuliers : Arab Bank, Bank Al Maghrib, Groupe Banques Populaires (GBP), Banque Commerciale du Maroc (BCM), Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient (BMAO), BMCE Bank, Banque Marocaine

pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), Crédit Agricole, Crédit du Maroc, Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), Union Marocaine des Banques (UMB) et Wafabank. ;

-Tranche 2 : Upline Securities, et ICF Al Wassit;

-Tranches 3 et 4 : Groupe Banques Populaires.

7.9 Modalités de souscription et d'allocation

7.9.1 Période de souscription

La période de souscription débutera le 21 Juin 2004, pour s'achever le 25 juin 2004. L'introduction en bourse de la BCP et son inscription à la cote officielle interviendront le 08 juillet 2004.

7.9.2 Tranches de souscription

Le volume global de l'opération (1 177 610 actions) est structuré en quatre tranches différentes :

• Tranche 1

Cette tranche de 529 925 actions (9% du capital) est réservée aux personnes physiques résidentes ou non résidentes au Maroc, ainsi qu'aux personnes morales non institutionnelles marocaines ou étrangères.

Le nombre d'actions pouvant être demandé se situe dans les limites fixées à 10 actions au minimum et 3 999 actions au maximum.

• Tranche 2

Cette tranche de 235 522 actions (4% du capital) est réservée aux investisseurs institutionnels suivants :

- Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières
- Les Compagnies d'Assurance et de Réassurance
- Les sociétés de bourse
- Les caisses ou régimes de retraite
- La Caisse de Dépôt et de Gestion
- Les fonds d'investissement nationaux
- Les fonds d'investissement de droit étranger
- Les établissements de crédit

Le nombre d'actions pouvant être demandé se situe dans les limites fixées à 4000 actions au minimum et 58 880 actions au maximum.

• Tranche 3

Cette tranche de 235 522 actions (4% du capital) est réservée aux sociétaires détenant des parts sociales dans les BPR. Le nombre d'actions pouvant être demandé se situe dans les limites fixées à 10 actions au minimum et 3 999 actions au maximum.

• Tranche 4

Cette tranche de 176 641 actions (3% du capital) est réservée au personnel du Groupe des Banques Populaires. Le nombre d'actions pouvant être demandé se situe dans les limites fixées à 10 actions au minimum et 3 999 actions au maximum.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire.

7.9.3 Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie et la joindre au bulletin de souscription.

Tranche 1 :

Catégorie d'investisseur	Document à joindre
Personnes physiques résidentes et Marocains Résidents à l'Etranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Personnes morales résidentes et non institutionnelles	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales non résidentes et non institutionnelles	Photocopie du registre de commerce ou équivalent.
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier.
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.

Tranche 2 :

Catégorie d'investisseur	Document à joindre
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément. Pour les Fonds Communs de Placement 'FCP', le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable 'SICAV', numéro du registre de commerce.
Investisseurs institutionnels nationaux (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce.
Investisseurs institutionnels étrangers	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Tranche 3 :

Catégorie d'investisseur	Document à joindre
Sociétaire	Document correspondant à la catégorie d'investisseurs à laquelle il appartient, selon qu'il est : <ul style="list-style-type: none"> • personne physique résidente et Marocains Résidents à l'Etranger • personne physique résidente non marocaine • personne physique non résidente et non marocaine • personne morale résidente

Tranche 4 :

Catégorie d'investisseur	Document à joindre
Personnel	Photocopie de la carte d'identité nationale.

Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. En effet, une souscription n'est réputée valable que si le souscripteur alimente préalablement son compte du montant de sa souscription et ce, indépendamment des résultats de l'allocation.

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

7.9.4 Ordres d'achat multiples

Les ordres d'achat multiples, c'est à dire les ordres d'achat effectués auprès de plus d'un membre du syndicat de placement, ou dans deux tranches différentes sont interdits et frappés de nullité dans leur intégralité et leur globalité.

7.9.5 Achat pour compte de tiers et de mineurs

- Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription. Lesdites souscriptions doivent, en outre, se référer à un compte titre au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration.
- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition qu'elles soient effectuées par le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et de la joindre au bulletin de souscription.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

7.9.6 Règles d'attribution

Tranche 1

Si le nombre d'actions souscrites dépasse le nombre d'actions offertes, le nombre minimum qui est de 10 actions sera servi en priorité.

Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des demandes de souscriptions résiduelles dans la limite du plafond précisé ci-dessus. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes. Dans le cas où le chiffre calculé n'est pas un nombre entier, ce dernier sera arrondi à la borne inférieure.

Si le nombre de souscripteurs dépasse 52 992, le minimum de 10 actions ne pourra être servi. Dans ce cas, les souscripteurs recevront le même nombre d'action qui sera égal à 529 925 divisé par le nombre de souscripteurs.

Tranche 2

Si le nombre d'actions souscrites dépasse le nombre d'actions offertes, le nombre minimum qui est de 4000 actions sera servi en priorité.

Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des demandes de souscriptions résiduelles dans la limite du plafond précisé ci-dessus. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas où le chiffre calculé n'est pas un nombre entier, ce dernier sera arrondi à la borne inférieure.

Si le nombre de souscripteurs dépasse 58, le minimum de 4000 actions ne pourra être servi. Dans ce cas, les souscripteurs recevront le même nombre d'actions qui sera égal à 235 522 divisé par le nombre de souscripteurs.

Tranche 3

Si le nombre d'actions souscrites dépasse le nombre d'actions offertes, le nombre minimum qui est de 10 actions sera servi en priorité.

Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des demandes de souscriptions résiduelles dans la limite du plafond précisé ci-dessus. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas où le chiffre calculé n'est pas un nombre entier, ce dernier sera arrondi à la borne inférieure.

Si le nombre de souscripteurs dépasse 23 552, le minimum de 10 actions ne pourra être servi. Dans ce cas, les souscripteurs recevront le même nombre d'actions qui sera égal à 235 522 divisé par le nombre de souscripteurs.

Tranche 4

Si le nombre d'actions souscrit dépasse le nombre d'actions offertes, le nombre minimum qui est de 10 actions sera servi en priorité.

Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des demandes de souscriptions résiduelles dans la limite du plafond précisé ci-dessus. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas où le chiffre calculé n'est pas un nombre entier, ce dernier sera arrondi à la borne inférieure.

Règle de transvasement :

Si le volume des demandes d'une tranche demeure inférieur à la limite correspondante, le reliquat sera attribué aux autres tranches.

Un transvasement sera opéré entre les tranches si elles sont non souscrites selon l'ordre suivant : La Tranche 4 alimentera la Tranche 3, qui alimentera à son tour la Tranche 1 et qui versera en dernier lieu dans la Tranche 2.

Conditions particulières :

Dans un souci de récompenser les sociétaires d'avoir accompagné les Banques Populaires Régionales dans leur développement, une décote de 7,5% leur est accordée sous la condition de garder les titres trois années après l'introduction en Bourse. Les sociétaires pouvant participer à cette opération doivent avoir le statut de sociétaires au 31/12/2003. La BCP a été chargée par le Trésor d'être dépositaire de l'ensemble de ces titres. Si ces derniers sont cédés avant le délai sus mentionné, la décote serait versée à la BCP.

En référence à la loi sur la privatisation n°93-89, le personnel du Groupe Banques Populaires bénéficiera dans le cadre de cette opération d'une décote de 15% sous la condition de garder les titres trois années après l'introduction en Bourse. La BCP a été chargée d'être dépositaire de l'ensemble de ces titres. Le personnel du CPM inclut celui de la BCP, des BPR, des fondations et des différentes filiales. Le personnel du CPM va bénéficier d'un prêt sur trois années, remboursable in fine, au taux des Bons du Trésor à 52 semaines adjugés la semaine précédant la période de souscription.

7.9.7 Date de règlement par l'acheteur

Le règlement/livraison des titres sera réalisé le 13 juillet 2004.

7.9.8 Résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca le 07 juillet 2004 .

7.9.9 Date prévue pour l'inscription en compte des titres au nom des acheteurs

La date prévue pour l'inscription en compte des titres au nom des acheteurs est le 13 juillet 2004.

7.10 Fiscalité des Valeurs Mobilières

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leurs cas particuliers. En l'état actuel de la législation, le régime fiscal en vigueur est le suivant :

7.10.1 Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des dividendes :

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10% au titre de l'IGR.

Imposition des profits de cession :

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les profits de cession des actions sont soumis à l'IGR au taux de 10%.

Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 DH ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Toutefois, conformément à l'article 8 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005 sont exonérées de l'IGR.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission,
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit la réalisation des moins-values.

7.10.2 Actionnaires personnes morales marocaines

Imposition des dividendes

- Personnes morales résidentes passibles de l'IS :

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS.

Cependant les revenus précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

- Personnes morales résidentes passibles de l'IGR :

Les dividendes distribués à des personnes morales relevant de l'IGR sont soumis à une retenue à la source de 10%.

Imposition des profits de cession

- Cessions réalisées en cours d'exploitation :

- Régime du droit commun :

Les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables dans les conditions suivantes :

Les personnes morales soumises à l'IS qui, en cours d'exploitation, procèdent à des cessions de titres de participation, bénéficient sur option :

- soit d'un abattement appliqué sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions.

Le taux de l'abattement est de :

- 25% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 4 ans ;
- 50% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 4 ans et inférieur ou égal à 8 ans ;
- 70% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 8 ans.

- soit de l'exonération totale si elles s'engagent par écrit à :

- Réinvestir le produit global de cessions (y compris les cessions d'éléments corporels et incorporels), dans le délai maximum de 3 années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société ;
- Et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de 5 ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

- Cessions réalisées en fin d'exploitation :

Il est appliqué un abattement sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions.

Le taux de l'abattement est de :

- 50% si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 4 ans et inférieur à 8 ans ;
- 2/3 si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 8 ans.

- Régime dérogatoire, optionnel et libératoire :

Ce régime consiste à taxer après application d'un abattement de 50% les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse de Casablanca qu'elles soient inscrites en titres de placement ou en titres de participation.

Pour bénéficier de ce régime, les personnes morales soumises à l'IS doivent produire, dans le mois qui suit celui du premier retrait ou de la première cession de l'exercice, une demande d'option.

L'option se fait pour un exercice entier. Elle couvre l'ensemble des opérations de retrait ou de cession d'actions réalisées au cours d'un même exercice comptable.

Les personnes morales qui optent pour le régime dérogatoire sont tenues de :

- verser spontanément le montant de l'impôt exigible au percepteur au cours du mois qui suit celui de la cession ;
- produire une déclaration récapitulative de l'ensemble des opérations de cession des actions cotées dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

La base imposable est obtenue après application d'un abattement de 50% à l'excédent des plus values et profits sur les moins values et les pertes résultant du retrait ou de la cession d'actions cotées au cours d'un même mois. Le reliquat des moins values ou de pertes éventuelles résultant de cette compensation n'est pas reportable sur le mois suivant.

Ce régime dérogatoire s'applique pendant une période de 4 ans aux profits sur cessions réalisés à compter du 1er janvier 2002.

7.10.3 Actionnaires personnes physiques non résidentes au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques non résidentes au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10% au titre de l'IGR.

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes non résidentes ne sont pas passibles d'impôts.

7.10.4 Actionnaires personnes morales n'ayant pas leur siège au Maroc

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes morales n'ayant pas leur siège au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10%.

Imposition des profits de cession

Les Profits de Cession d'actions réalisées par des personnes morales n'ayant pas leur siège au Maroc ne sont pas passibles d'impôts.

8. PRESENTATION GENERALE DE LA BCP

8.1 Structure du groupe

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc. Ce dernier, créé en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est désormais régi par la Loi N°12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc (promulguée par le Dahir N° 1-00-70 du 19 rejjeb 1421 17 octobre 2000).

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire d'une part et de 11 Banques Populaires Régionales dont le capital est détenu par près de 437 940 clients-actionnaires appelés " sociétaires " d'autre part. Sa mission est de favoriser notamment l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits à court, moyen et long terme. Le CPM contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Le Crédit Populaire du Maroc est placé sous la tutelle d'un Comité Directeur dont les attributions, la composition et le fonctionnement sont fixés par la loi.

La Banque Centrale Populaire joue un rôle central dans la gestion du groupe. Elle est chargée notamment du refinancement des BPR, de la gestion des excédents de trésorerie des BPR et des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

8.2 Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale :	BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B. C. P. »
Siège Social :	101, Boulevard Zerktouni-B.P. : 10 622-21 100, Casablanca
Numéro de Téléphone :	(212) 22 20 25 33 / 22 22 41 11 / 22 22 25 89
Numéro de Fax :	(212) 22 22 26 99 / 22 20 93 40
Site internet :	www.chaabinet.co.ma
Forme Juridique :	La BCP a été transformée d'une Société Coopérative à Capital Variable en Société Anonyme (S.A) à Conseil d'Administration, en vertu des dispositions de l'article 16 de la loi N° 12-96 précitée. La BCP est régie par la loi N° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, par le Dahir portant loi N° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, par la loi N° 17-95 relative aux Sociétés Anonymes promulguée par le Dahir N° 1-96-124 du 30 août 1996 et par ses statuts.
Date de constitution :	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société Coopérative à Capital Variable.
Durée de vie :	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social :	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital Social :	588 805 100 Dirhams, divisé en 5 888 051 actions de valeur nominale de 100 Dirhams chacune.
Documents Juridiques :	Les documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire sis au 101, Bd Mohamed Zerktouni, Casablanca.

8.2.1 Objet Social

Conformément à l'article 5 des statuts, l'objet social de la BCP comprend quatre grands domaines d'activité :

• Opérations de Banque

La BCP a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions du Dahir portant Loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et en vertu de l'Article 18 de la Loi n° 12-96.

Selon l'article 1er du titre I du Dahir portant loi N° 1-93-147 définissant le cadre juridique des établissements bancaires, la BCP peut effectuer une ou plusieurs des activités suivantes :

- la réception de fonds du public ;
- la distribution de crédits ;
- et la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Aussi, la BCP peut-elle effectuer les opérations connexes à l'activité bancaire, telles que les opérations de change; les opérations sur or, métaux précieux et pièces de monnaie; le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; le conseil et l'assistance en gestion de patrimoine; le conseil et l'assistance en gestion financière, l'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises; ainsi que des opérations de location simple de biens mobiliers ou immobiliers.

La BCP exerce ses activités bancaires sous la tutelle et le contrôle administratif, technique et financier du Comité Directeur du CPM.

• Organisme Central Bancaire des Banques Populaires Régionales

La BCP, organisme central bancaire des BPR, est régie par la loi n°12-96 précitée. A ce titre, elle est chargée :

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du CPM ;
- du refinancement des BPR, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du CPM ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des excédents de trésorerie des BPR, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM, du fonds de soutien du CPM, de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration fiscale et des Organismes Professionnels
- de l'établissement, en cas de besoin, du bilan consolidé du CPM ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'Article 11 de la loi n° 12-96 précitée ;

• Activités pour le compte du Comité Directeur

En vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 12-96 précitée, la BCP assure le secrétariat du Comité Directeur du CPM. Elle peut être chargée par ledit comité de la mise en place des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.

• Opérations de Fonctionnement, d'Investissement, de Prise de Participation-Filiales

Ces opérations sont déclinées comme suit :

- Fonctionnement : La BCP peut effectuer toutes les dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.
- Investissement : La BCP peut effectuer tous les investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.
- Prise de participation dans le capital des BPR : la BCP peut participer au capital d'une BPR sans limitation, à titre provisoire, et exceptionnel lorsque la situation financière de ladite banque le justifie. Toutefois, elle peut, à titre permanent, prendre une participation n'excédant pas 5% dans

le capital d'une BPR. Ces participations ne peuvent aboutir dans les deux cas à la prise de contrôle d'une BPR par la BCP.

- Autres prises de participations et filiales : la BCP peut prendre des participations dans toute société ou entreprise existante ou en création, créer ou supprimer toute filiale au Maroc ou à l'étranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au CPM. Les prises de participation sont soumises à l'accord du Comité Directeur.

Toutefois, la BCP ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires exercent leurs activités, qu'en accord avec la BPR concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.

Et plus généralement, la BCP peut effectuer toutes les opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

8.2.2 Assemblées Générales

Selon l'article 30 des Statuts de la BCP, les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être Ordinaires ou Extraordinaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

• Mode de Convocation

Selon l'Article 31 des Statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées Générales Ordinaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société. A défaut, les Assemblées Générales peuvent également être convoquées par :

- Le ou les Commissaires aux Comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - o soit de tout intéressé en cas d'urgence ;
 - o soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital ;

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social ou en tout autre lieu figurant dans les avis de convocation. Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée. Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

• La présentation aux Assemblées

Selon l'Article 33 des Statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions. Ces formalités devant être effectuées au moins cinq jours avant l'Assemblée. En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre Extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

• **Conditions d'exercice du droit de vote :**

Selon l'article 36 des Statuts de la BCP, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. L'article précité ne mentionne en aucun cas des droits de vote doubles éventuels.

8.3 Renseignements sur le capital de la BCP

8.3.1 Renseignements à caractère général

• **Situation Actuelle**

Au 31/12/2003, le capital social de la BCP est de 588 805 100 Dirhams divisé en 5 888 051 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

• **Plafond dans la détention du capital :**

Les porteurs des actions BCP sont soumis aux dispositions réglementaires de la Loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, qui stipule dans l'article 17 ce qui suit :

« Le Capital Social de la BCP est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banques Populaires Régionales. Toute autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire ».

• **Déclarations de franchissement de seuil :**

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés tout franchissement de seuil comme prévu par la loi (Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse tel que modifié par la loi n° 34-96 du 9 janvier 1997, Chapitre IV Article 68 ter) :

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire de la bourse dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquiescer ou non le contrôle de la société concernée ;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le Règlement Général visé à l'article 7 ci-dessus ».

Selon l'Article 68 quater du Chapitre IV du même Dahir fixant les modalités de franchissement de seuil à la baisse :

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire de la bourse dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus ».

En cas de manquement à ces déclarations, des sanctions sont prévues par les articles 75 bis et 75 ter dudit Dahir. Les modalités d'application des dispositions sus-mentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n° 08-97 du 12 décembre 1997.

Par ailleurs, les actionnaires de la BCP sont également soumis aux dispositions réglementaires et statutaires relatives aux franchissements de seuils spécifiques à l'exercice de l'activité des établissements de crédit.

En effet, le Dahir portant Loi n° 1/93/147 (article 48) du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle stipule ce qui suit :

« Toute personne détenant, directement ou indirectement, une participation, égale ou supérieure à 5% du capital d'un établissement de crédit, doit déclarer à Bank Al- Maghrib et à l'établissement concerné, la part du capital qu'elle détient. Cette déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle le niveau de participation au capital est atteint.»

• **Evolution du Capital**

Date	Capital Initial (DH)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (DH)	Montant	Capital final (DH)
31/12/2001	Variable	Transformation en Société Anonyme (S.A)	5 755 288	100		575 528 800
31/12/2002	575 528 800	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	13 276 300	588 805 100

Source BCP

La BCP a été créée à l'origine sous forme de société coopérative à capital variable. Elle a été transformée en société anonyme par décision de l'AGE du 27 février 2001, et ce en application de l'article 16 de la loi 12-96 portant réforme du CPM.

Les parts sociales ont été converties en actions de même valeur nominale qui constituent le capital social de la BCP SA à la date de sa transformation. Ce dernier a été arrêté à 575.528.800 DH.

Le montant global de la prime versée par les anciens actionnaires pour maintenir leur position dans la BCP lors de sa transformation en société anonyme s'élève à un montant global de 279 MDH, soit 400 DH par action.

La fusion absorption de la SMDC a permis la création de 132 763 actions BCP en 2002.

• Evolution de la structure de l'Actionariat

Raison sociale	31/12/2001		31/12/2002		31/12/2003	
	Nombre de titres	% du Capital	Nombre de titres	% du Capital	Nombre de titres	% du Capital
Etat Marocain	3 873 188	67,30%	3 849 293	65,374%	3 849 243	65,37%
Bank Al Maghrib	287 762	5,00%				
OCF	280 000	4,87%				
CDG	287 767	5,00%	287 767	4,89%	287 767	4,89%
SNI	287 769	5,00%				
CNCA	287 766	5,00%	287 766	4,89%	287 766	4,89%
BNDE	236 252	4,10%				
BMCE	110 252	1,92%	186 241	3,16%	186 241	3,16%
CIH	55 128	0,96%				
ONP	21 000	0,36%				
CMM	15 752	0,27%				
ODI	1 052	0,02%				
BPR			1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%
Divers	11 600	0,20%	56 774	0,96%	56 824	0,97%
Total	5 755 288	100%	5 888 051	100%	5 888 051	100%

Source BCP

Depuis la promulgation de la loi 12-96 portant réforme du CPM, le tour de table de la BCP a connu des changements opérés en trois étapes :

- En application de cette loi (article 17), un transfert d'office à la valeur nominale en faveur de l'Etat des parts des actionnaires excédant 5% du capital social a eu lieu en 2001. C'est ainsi que BAM, la CDG, la SNI et la CNCA ont baissé leur participation à 5% en cédant respectivement 5,95%, 3,21%, 1,84% et 0,47% du capital de la BCP à l'Etat au prix de 100 DH par action.

- En 2002, conformément à la loi 12-96, l'Etat a cédé aux BPR 21% du capital de la BCP (avant fusion-absorption de la SMDC) soit 1.208.610 titres. Le prix de cession a été fixé à 450 DH par action correspondant à une décote de 10% par rapport à la valorisation retenue par le Comité Transitoire, soit 500 DH / action (en vertu de l'article 59 de la dite loi).

En outre, dans le cadre de la transformation de la BCP en SA, les actionnaires ayant opté pour le maintien de leur participation dans le capital de la BCP, ont payé une prime conformément à l'article 57 de la loi 12-96, fixée par le comité transitoire à 400 DH / action : Cette situation a concerné la CDG, la CNCA et la BMCE ainsi que divers autres actionnaires. Les autres anciens actionnaires ont cédé leur part à l'Etat à la valeur nominale.

- Enfin, l'année 2002 a connu l'opération de fusion-absorption de la SMDC par la BCP, opération qui a eu pour effet une légère dilution de la CDG et de la CNCA contrairement à la BMCE, actionnaire de la SMDC.

	Titres détenus au 31/12/2000	% Capital	Titres détenus au 31/12/2001	% Capital	Titres cédés à l'Etat en 2001 (à 100 DH)	Titres gardés*
BAM	630 000	10,95%	287 762	5%	342 238	
CDG	472 500	8,21%	287 767	5%	184 733	287 767
SNI	393 752	6,84%	287 769	5%	105 983	
CNCA	315 000	5,47%	287 766	5%	27 234	287 767
BMCE	110 252	1,92%	110 252	1,92%	-	110 252
Divers	11 600	0,20%	11 600	0,20%	-	11 600
Total	1 933 104	33%	1 272 916	21,92%	660 188	697 386

* Titres gardés par les anciens actionnaires avec paiement d'une prime de 400 DH par action
Source : BCP

En 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette opération a été effectuée selon les modalités suivantes :

Parité d'échange

La BCP a augmenté son capital de 575 528 800 dirhams à 588 805 100 dirhams par émission de 132 763 actions nouvelles de 100 dirhams de nominal chacune entièrement libérées attribuées aux actionnaires de la SMDC autres qu'elle-même. Cette augmentation de capital a été réalisée selon une parité d'échange de 15 actions SMDC pour une action de la BCP, compte tenu de la renonciation de la BCP à se rémunérer elle-même en sa qualité d'actionnaire de la SMDC.

Mali de fusion

Par ailleurs, la différence entre :

- le coût historique d'acquisition des titres SMDC dans les livres comptables de la BCP, soit la somme de 241,4 MDH (avant toute dépréciation) ;
- Et la renonciation par la BCP à sa participation détenue dans la SMDC (6 008 551 actions à 35,2 DH, soit 211,5 MDH).

constitue le mali de fusion qui ressort à 29,9 MDH.

Prime de fusion

La différence entre d'une part :

- la valeur du patrimoine transmis par la SMDC soit 281,6 MDH

Et d'autre part :

- la valeur nominale des actions effectivement émises à titre d'augmentation de capital par la BCP soit la somme de 13,3 MDH
- Et la renonciation par la BCP à sa participation détenue dans la SMDC (6 008 551 actions à 35,2 DH, soit 211,5 MDH)

Constitue le montant de la prime de fusion qui ressort à un montant de 56,8 MDH.

Rétroactivité de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la Loi 17-95, il est précisé que la fusion absorption de la SMDC a été réalisée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2002. En conséquence, les opérations réalisées par la SMDC à compter du 1er janvier 2002 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, ont été considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la BCP.

Pacte d'Actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires n'a été signé entre les actionnaires de la Banque Centrale Populaire.

8.3.2 Répartition du Capital et des droits de vote avant et après l'OPV

Identité des Actionnaires	AVANT OPV				APRES OPV			
	Nb. d'Actions	% Capital	Nb. droits de vote	% droits de vote	Nb. d'Actions	% Capital	Nb. droits de vote	% droits de vote
Etat Marocain	3 849 243	65,37%	3 849 243	65,37%	2 671 633	45,37%	2 671 633	45,37%
CNCA	287 766	4,89%	287 766	4,89%	287 766	4,89%	287 766	4,89%
CDG	287 767	4,89%	287 767	4,89%	287 767	4,89%	287 767	4,89%
BMCE	186 241	3,16%	186 241	3,16%	186 241	3,16%	186 241	3,16%
BPR	1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%	1 220 210	20,72%
Divers actionnaires	56 824	0,96%	56 824	0,96%	56 824	0,96%	56 824	0,96%
Flottant					1 177 610	20%	1 177 610	20%
Total	5 888 051	100%	5 888 051	100%	5 888 051	100%	5 888 051	100%

Source : Uplim

Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont réparties comme suit :

Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions détenues
Monsieur Noureddine OMARY	10 actions
Monsieur Zouhair CHORFI	10 actions
Monsieur Mohamed Rachid EL Fihri	10 actions
Monsieur Bouselham HILIA	10 actions
Monsieur Hassan DABZAT	10 actions
Caisse de Dépôt et de Gestion	287 767 actions
Banque Populaire de Casablanca	110 930 actions
Banque Populaire du Centre Sud	110 928 actions
Banque Populaire de Tanger Tétouan	110 928 actions

8.3.3 Intention des Actionnaires

Durant les 12 mois suivant la présente OPV, les actionnaires de référence de la BCP, autres que l'Etat, n'envisagent pas de céder une partie ou la totalité de leurs actions ou de leurs droits de vote. De même, les actionnaires qui détiennent directement ou indirectement déjà 5% du capital de la banque ne peuvent pas souscrire à cette OPV conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 12-96 stipulant que le capital de la BCP doit être détenu au moins à hauteur de 51% par l'Etat et les BPR, et qu'aucun autre actionnaire ne peut détenir directement ou indirectement plus de 5% du capital de la banque.

8.4 Politique de distribution des dividendes

Selon l'article 42 des statuts de la BCP, « le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire ».

L'Assemblée Générale décide de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut l'affecter, en totalité ou en partie, à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires. Le solde peut constituer un super dividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves. A ce jour, aucune action BCP ne jouit de droit prioritaire ou d'avantage particulier.

	2001	2002	2003
Résultat Net (KDH)	379 503	274 042	377 539
Dividendes distribués (KDH)	37 409	76 545	117 761
Nombre d'actions	5 755 288	5 888 051	5 888 051
Dividende par Action (DH)	6,5	13	20
Bénéfice Par Action (DH)	65,9	46,5	64,1
Taux de distribution	10%	28%	31%

Source : BCP

En 2002, le conseil d'administration a décidé le doublement du dividende distribué par rapport à 2001 pour atteindre 13 DH / action, soit un taux de distribution de 28%. Au titre de l'exercice 2003, l'AGO a fixé un dividende de 20 DH/action, soit un taux de distribution de 31%. La politique de distribution des dividendes futurs se ferait dans les mêmes proportions que pour les deux derniers exercices. Elle reste bien entendu soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

8.5 Marché des titres de la BCP

La BCP n'a émis aucun titre de créance ou de capital sur le marché local ou étranger.

9. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE CONTROLE DE LA BCP

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques composé de la BCP et des BPR. La réforme du Crédit Populaire du Maroc (Article 16 de la Loi 12-96 promulguée par le Dahir n° 1-00-70 du 17 octobre 2000) a induit un changement organisationnel et juridique de la BCP qui est passée d'une Société Coopérative à Capital Variable (Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961) à une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

9.1. Les Organes d'Administration

La BCP est actuellement administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont 3 représentants des Banques Populaires Régionales (BPR). Le Conseil d'Administration de la BCP est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de la banque tels qu'ils sont prévus par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes à l'exception de ceux réservés par la loi 12-96 au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc (CPM) qui seront détaillés ci-après (voir attributions du Comité Directeur).

9.1.1 Le Conseil d'Administration

La Banque Centrale Populaire est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze membres au plus (article 17 des statuts). Ce nombre pourrait être porté à quinze lorsque les actions de la BCP seront cotées à la Bourse de Casablanca.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 4 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce, conformément aux dispositions de la loi 17-95 régissant les SA.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société (art.21 des statuts). Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des directeurs généraux ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;
- Il soumet, à l'accord préalable du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, les ouvertures de crédit qui dépassent les niveaux au-delà desquels la société se propose de les soumettre audit comité.

Les membres du Conseil d'Administration

Les membres actuels du Conseil d'Administration dont le mandat est de 4 ans et expirera lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont :

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale	Fonctions des Administrateurs
Monsieur Nouredine OMARY	Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire
Monsieur Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général des Finances et de la Privatisation au Ministère des Finances et de la Privatisation
Monsieur Zouhair CHORFI	Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère des Finances et de la Privatisation
Monsieur Mohammed Rachid EL FIHRI	Architecte en chef chargé de la Direction des Etablissements Publics, du partenariat et de l'Action Associative au Ministère Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme
Monsieur Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Département de l'Industrie et du Commerce au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Télécommunications
Monsieur Hassan DABZAT	Chargé de Mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques, Générales et de la Mise à Niveau de l'Economie
Caisse de Dépôt et de Gestion	Représentée par son Directeur Général Monsieur Mustapha BAKKOURY
Banque Populaire de Casablanca	Représentée par le Président de son Directoire Monsieur Hassan AMAHZOUNE
Banque Populaire du Centre-Sud	Représentée par le Président de son Directoire Monsieur Lahoussine DAOUDI
Banque Populaire de Tanger-Tétouan	Représentée par le Président de son Directoire Monsieur Mohammed AKODAD

Source : BCP

Les administrateurs sont confirmés dans leur mandat par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 27 Février 2001. Leur mandat est de quatre ans et expire le 31/12/2004.

M. Nouredine Omary est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP, il s'agit notamment de :

Filiales	Titre
Alistimar Chaabi	Président du Conseil de Surveillance
Assalaf Chaabi	Président du Conseil de Surveillance
BCDM (Banque Chaabi Du Maroc)	Président du Conseil d'Administration
BPMC (Banque Populaire Maroc-Centrafricaine)	Président du Conseil d'Administration
BPMG (Banque Populaire Maroc-Guinéenne)	Vice-Président du Conseil d'Administration
Chaabi Leasing	Président du Conseil de Surveillance
Dar Ad-Damane	Vice-Président du Conseil d'Administration
ICF AL Wassit	Président du Conseil de Surveillance
M.A.I (Maroc Assistance)	Président du Conseil de Surveillance
Médiafinance	Président du Conseil de Surveillance
Moussahama	Président du Conseil d'Administration

Source : BCP

A la date de la présente OPV, il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté au premier degré entre les différents administrateurs et les dirigeants de la BCP.

Par ailleurs, le montant des crédits accordés ou consentis directement par la BCP en faveur des administrateurs au 31 décembre 2003 s'élevait à 3,4 MDH.

9.1.2 Le Comité Directeur

Le Comité Directeur, instance paritaire des BPR et de la BCP, est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

a. Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 10 membres dont :

- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Cinq représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Le Comité Directeur élit, parmi ses membres, un président dont la nomination est soumise à la ratification du Ministre des finances.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet.

b. Attributions du Comité Directeur

Aspects juridiques

Le Comité Directeur est chargé :

- de veiller au respect par la BCP des dispositions légales (loi 12-96, dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993 (loi bancaire) et textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables) ;
- de représenter la BCP pour faire valoir son droit et ses intérêts ;
- de ratifier les règlements intérieurs de la BCP ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- d'arrêter le niveau de participation de chacune des BPR dans le capital de la BCP ;
- de donner son avis sur les statuts de la BCP et sur toute modification susceptible d'être apportée aux dits statuts.

Le Comité Directeur est habilité à :

- autoriser les prises de participation de la BCP dans des entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local ;
- agréer la création ou la suppression, par la BCP, de filiales chargées de gérer ou d'exploiter des activités communes au groupe ;
- fixer le niveau et les modalités de la prise de participation provisoire et exceptionnelle ou permanente de la BCP dans une BPR.

Le Comité Directeur peut également charger la BCP de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.

Aspects impactant l'activité

Le Comité Directeur est chargé :

- de définir les orientations générales du CPM ;
- d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la BCP ;
- de ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation de la BCP.

Le Comité Directeur détermine :

- la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doit respecter la BCP.

Le Comité Directeur :

- statue sur les crédits de toutes sortes que la BCP consent aux membres de son Conseil d'Administration ;
- fixe, pour la BCP, les rapports déterminés entre les éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature ;
- approuve les émissions d'emprunts à long terme par la BCP ;
- fixe, sur proposition de la BCP, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises.

Aspects impactant la rentabilité

Le Comité Directeur est chargé :

- d'administrer le fonds de soutien du CPM, dont la gestion est assurée par la BCP et en déterminer les modalités de financement et d'utilisation ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la BCP et à la sauvegarde de son équilibre financier et à son éventuel redressement.

Aspects impactant le cash flow

Le Comité Directeur est chargé d'arrêter annuellement la proportion des résultats de la BCP à affecter au fonds de soutien, sous réserve de l'accord du Ministre des Finances.

Enfin, le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De par l'étendue de ses prérogatives et de ses attributions, le Comité Directeur limite les pouvoirs du conseil d'administration tels qu'ils découlent des dispositions de la Loi 17-95, et se réserve des droits importants sur la gestion de la BCP. Ainsi, la limitation du champ d'intervention de la BCP, l'élargissement des attributions du Comité Directeur et le changement dans sa composition pourraient influencer positivement ou négativement sur l'activité et la rentabilité future de la BCP. L'impact positif ou négatif s'explique par le degré d'implication des BPR en tant que membres du Comité Directeur à part égale avec la BCP.

9.1.3 Le Comité Transitoire

En attendant la mise en place du Comité Directeur prévue à l'article premier de la loi 12-96, le Comité Transitoire du Crédit Populaire du Maroc exerce toutes les attributions dévolues au Comité Directeur conformément à l'article 46 de la loi N° 12-96 sus-visée. La date de mise en place du Comité Directeur est prévue avant fin 2004, date à laquelle le processus de réforme sera totalement achevé, notamment, à travers l'introduction en Bourse de la BCP.

a. Composition

Le Comité Transitoire se compose de cinq membres :

- Le Président du Conseil d'Administration de la BCP, M. Nouredine OMARY en tant que Président,
- Deux représentants du Ministre chargé des Finances, M. Abdelatif LOUDYI et M. Zouhair CHORFI.
- Le Gouverneur de Bank Al Maghrib représenté par M. Ahmed BENABDOU ALLAH.
- Le Président du conseil de surveillance d'une BPR élu par ses pairs : M. Ahmed LAAMATI (BPR Fès-Taza).

b. Attributions

Outre les attributions du Comité Directeur, le Comité Transitoire a eu pour prérogatives la fixation des modalités et conditions de cession par l'Etat de 21% de ses parts dans la BCP aux BPR ainsi que celles relatives à la présente OPV à travers la Bourse de Casablanca.

9.2 Les Organes de Direction

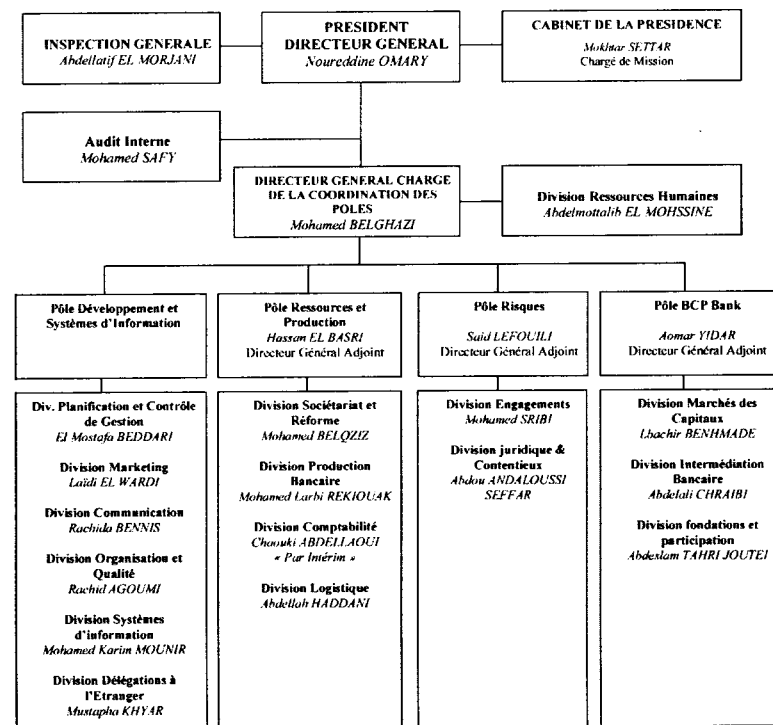
9.2.1. Organigramme de la BCP

Au cours de l'exercice 2001, la BCP a adopté une nouvelle structure axée autour de quatre pôles :

- un pôle Développement et Systèmes d'Information qui a pour tâche principale de mettre en place un système de gestion du développement du Groupe ;
- un pôle Ressources et Production dont le rôle consiste à optimiser la gestion des ressources du CPM notamment la logistique, la comptabilité et la production bancaire ;
- un pôle chargé de la Gestion des Risques Crédits ;
- un pôle chargé de BCP Bank dont le rôle est de promouvoir l'activité bancaire et de placement de la BCP.

L'Inspection Générale, l'Audit Interne et le Cabinet de la Présidence sont directement rattachés au Président Directeur Général. La division des Ressources Humaines est rattachée à la Direction Générale de la BCP.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE



9.2.2 Equipe dirigeante

La Direction Générale de la BCP est composée de :

- **M. OMARY Noureddine** : Né en 1947 et titulaire d'une Licence en Sciences Economiques en 1968 et du 2ème Certificat d'Etudes Supérieures en Economie Politique en 1970, M. Omary a été distingué Major de sa Promotion en décembre 1970 lors de sa formation à l'Inspection Générale des Finances. Depuis, M. Omary a assuré plusieurs postes de responsabilité notamment en tant que :
 - Directeur des Affaires Générales, des Enquêtes et du Contentieux auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en 1980 ;
 - Directeur Chargé de la Direction des Affaires Techniques auprès de la même administration ;
 - Directeur des Etablissements Publics et des Participations ;
 - Directeur Général par Intérim de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, poste cumulé avec celui de Directeur des Etablissements Publics et des Participations ;
 - Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.En février 2001, Sa Majesté le Roi a nommé M. Omary en tant que Président Directeur Général de la BCP.
- **M. BELGHAZI Mohammed** : Né en 1951 et titulaire du Diplôme de l'Institut Technique de Banque, M. Belghazi a rejoint le C.P.M. en 1974. Pour consolider ces formations de base, il a suivi des formations en anglais, en management et leadership. M. Belghazi a occupé plusieurs postes de décision notamment celui du Directeur de l'Audit C.P.M., du Directeur Adjoint à la Banque Populaire de Rabat, du Directeur Général de la Société Marocaine de Dépôt et Crédit (S.M.D.C) entre 1991 et 1998, du Directeur Général de B.C.P. Bank entre 1999 et 2001 et du Directeur Général du pôle Services Communs et Opérations entre 2001 et 2002. Actuellement, M. Belghazi bénéficie du statut de Directeur Général et occupe la fonction de Directeur Général Chargé de la Coordination des Pôles.
- **M. EL MORJANI Abdellatif** : Né en 1947 et titulaire du Diplôme de l'Institut Technique de Banque, M. El Morjani a intégré le C.P.M. en 1966. Afin d'asseoir sa formation de base, il a suivi diverses formations couvrant plusieurs domaines d'activité principalement le contrôle, le management, les marchés financiers, l'informatique et la réglementation des changes. M. El Morjani a occupé au sein de la BCP plusieurs postes de Directeur notamment celui de la Direction Centrale Informatique entre 1987 et 1994 et celui de la Direction Centrale des Finances de 1994 à 1998 et depuis 1998, il est à la tête de l'Inspection Générale. Actuellement, M. El Morjani bénéficie du statut de Directeur Général et occupe la fonction d'Inspecteur Général.
- **M. EL BASRI Hassan** : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'université Mohammed V Rabat en 1982 et du Diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de l'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des projets publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor notamment en tant que Chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du C.P.M. en 2001. En 2002, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général Adjoint Chargé du Pôle Ressources et Production et bénéficie du statut de Directeur Général Adjoint.
- **M. LEFOUILI Saïd** : Né en 1947 et titulaire d'une Licence en Sciences Commerciales et Financières, M. Lefouili a rejoint le C.P.M. en 1975. Il a suivi des formations relatives aux engagements et au management. M. Lefouili a débuté sa carrière au sein du C.P.M. en tant qu'Analyste de Risque Crédit et a évolué pour devenir Directeur à la Direction des Comptes Spéciaux, fonction qu'il a occupée entre 1992 et 1997. Par la suite, M. Lefouili a assumé la fonction de Directeur des Engagements à la Banque Populaire de Casablanca entre 1997 et 2000. Depuis, il assure la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Gestion des Risques tout en bénéficiant du statut de Directeur Général Adjoint.

■ **M. YIDAR Aomar** : Né en 1951 et titulaire d'une licence en sciences économiques, d'un deuxième certificat d'études supérieures en économie d'entreprises et du diplôme de l'ITB, M. YIDAR a rejoint le CPM en 1975. Il a complété sa formation académique par des formations professionnelles dans les domaines du management, marchés financiers et perfectionné ses aptitudes linguistiques. M. Yidar compte 28 années de pratique bancaire au sein de la BCP. Il a occupé des postes de responsabilité au sein de la banque dans les domaines suivants : Marketing et Etudes Economiques, Audit et Contrôle bancaire, Finance et Contrôle Budgétaire, et Opérations Financières avec l'étranger. M. Yidar a occupé la fonction de Directeur Général de la Société de Bourse Al Wassit (de janvier 1995 à février 1999). Il a également assuré le poste de Président de l'Association des Sociétés de Bourse de 1997 à 1998 ainsi que le poste de Vice-Président de la SBVC dont il était membre du comité exécutif de mai 1998 à avril 1999. De février 1999 à 2003, il a occupé le poste de Directeur de la Division des Marchés de Capitaux à la BCP. Depuis 2003, M. Yidar est Directeur Général Adjoint Chargé de la BCP Bank.

9.3 Relation des organes d'administration, de direction et de surveillance avec la BCP

La rémunération des administrateurs est fixée en vertu de l'article 23 des statuts par l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette dernière peut allouer au conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacements engagés dans l'intérêt de la société et sur décision préalable du conseil, les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société. Pour les exercices 2001, 2002 et 2003, le montant brut annuel des jetons de présence a été fixé à 57 142,82 DH pour chaque administrateur.

Par ailleurs, sont soumis à l'accord préalable du Comité Directeur du CPM les crédits de toutes sortes que la BCP se propose de consentir aux membres de son conseil d'administration. A fin 2003, l'enveloppe globale des crédits consentis en faveur de l'équipe dirigeante dans des conditions conformes à la procédure appliquée au reste du personnel s'est établie à 6,5 MDH. La rémunération brute de l'équipe dirigeante au terme de l'exercice 2003 s'est élevée à 9,3 MDH.

9.4 Organes de Contrôle

Organes internes

La mise en conformité de la BCP au regard de la nouvelle réglementation de Bank Al Maghrib en matière de contrôle interne s'est traduite par des efforts importants sur le plan de la formalisation des procédures et en terme d'appropriation par les différentes fonctions de la BCP des exigences du contrôle interne. Fait essentiel, il a été institué au cours de l'exercice 2001 un comité de contrôle interne et d'audit, émanation du conseil d'administration de la BCP. Ce comité a tenu de façon périodique des réunions de travail et contribue, par sa composition et son mode de fonctionnement, à la bonne gouvernance de la BCP.

Organes externes

Commissariat aux Comptes et audit externe

Etant soumise aux dispositions de la Loi 17-95 relative à la SA et à celle de la Loi bancaire (6 juillet 1993), la BCP est tenue de désigner deux commissaires aux comptes et de faire procéder par un auditeur externe à la révision de ses comptes annuels.

Le contrôle de l'Etat

Le contrôle du CPM, et donc de la BCP, par l'Etat est assuré par un commissaire du gouvernement, M. Abdelaziz KHAOUA, nommé par décret. La durée de ses fonctions ne peut dépasser six ans renouvelable une fois. Il veille au respect par le CPM des dispositions de la Loi N° 12-96, ainsi que des missions qui lui sont confiées et en rend compte au Ministre des Finances. Il peut assister, à titre consultatif, aux séances du Comité Directeur et peut exiger la communication de tout document qu'il estime devoir consulter.

Le commissaire du gouvernement dispose du pouvoir de s'opposer à l'application des décisions prises par le Comité Directeur, par le conseil de surveillance des BPR ou le conseil d'administration de la BCP. En cas de différend, la décision est réservée au Ministre des Finances.

Il peut faire toutes propositions qu'il juge utiles, et ce après obtention de l'accord du Ministre des Finances.

L'existence d'un commissaire du gouvernement garantit le respect par la BCP et les BPR de l'accomplissement de leurs missions telles que définies par la loi.

Le contrôle de BAM

BAM est chargée de veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'exercice de la profession bancaire. Ainsi, elle effectue tous les contrôles (sur place et sur documents) des établissements de crédit et de leurs filiales. Elle veille au respect des règles prudentielles, des ratios de solvabilité et de division des risques et vérifie l'ensemble des déclarations des établissements bancaires.

10. ACTIVITE DE LA BCP

10.1 Dates clés de la BCP

- 1961 : Création du CPM et de la BCP ;
1964 : du premier siège de la BCP Avenue des FAR par Sa Majesté le Roi feu Hassan II ;
1969 : Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc ;
1972 : Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM ;
1973 : Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris ;
1977 : Ouverture de la BCDM à Bruxelles ;
1979 : Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP ;
1984 : Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education et la Culture ;
1985 : Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM ;
1988 : Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles ;
1990 : Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée ;
1995 : Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers :
- Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ;
- Agrément du FCP « Al Istimtar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ;
- Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ;
- Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits ;
1997 : Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca ;
1998 : Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ;
Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché, de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999 : Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000 : Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures :
- La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;
- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
- L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
- Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
- Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;

- 2001 : Nomination par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP (le 09/02/2001) ;
Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en S.A. à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;
Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;
Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
- 2002 : Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ;
Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;
Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 13,28 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
- 2003 : Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;
Approbation par décret du 1er Ministre du statut type des BPR ;
Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;
Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;
Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du Comité Directeur.

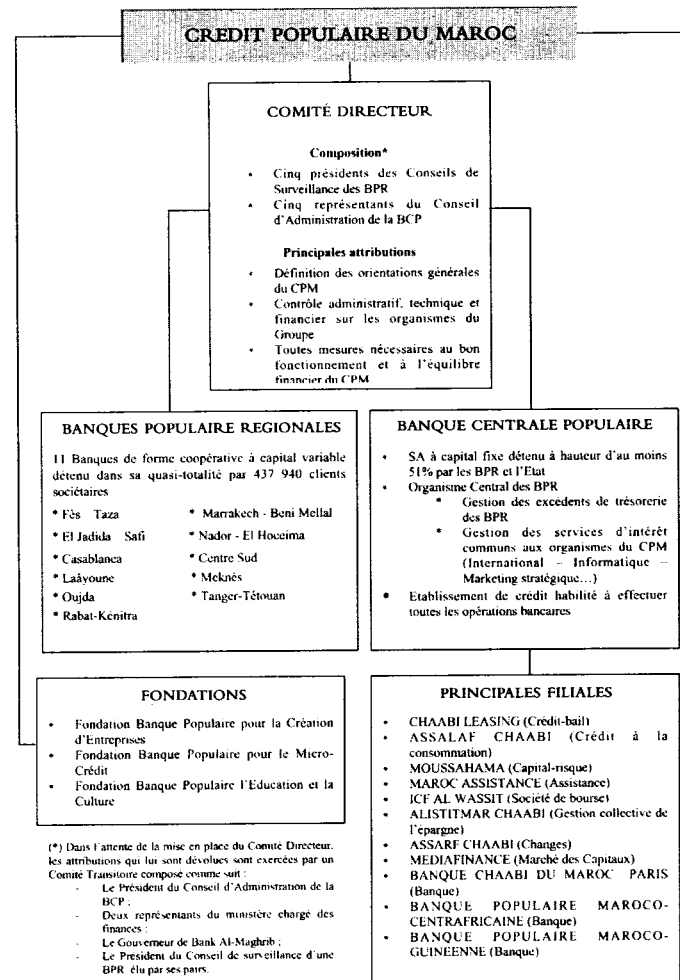
10.2 Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc

10.2.1 Présentation du Crédit Populaire du Maroc

Le Crédit Populaire du Maroc, dont la dénomination sociale est Groupe Banques Populaires, a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur du CPM. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts des MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).



10.2.2 Réalisations du Crédit Populaire du Maroc

Au 31 décembre 2003, le Crédit Populaire du Maroc présente un total actif de 95 Mds DH et des parts de marché en crédits et en ressources respectives de 22,4% et 29,9% (hors ex-OFS). Sa politique commerciale lui a permis de conforter sa position au sein du secteur bancaire et ce, en dépit de l'accroissement de la concurrence. (Source : GPBM)

Grâce à sa stratégie de croissance interne, le CPM a développé un réseau de 458 agences. Il détient une base de clientèle de plus de 2 millions de clients. Son activité à l'international s'appuie sur un réseau d'implantations qui comprend 44 délégations à l'étranger couvrant 12 pays, une banque de droit français (la Banque Chaabi Du Maroc) qui dispose de trois agences dans la région Parisienne et d'une succursale à Bruxelles, et 2 bureaux de représentation (Madrid et Montréal). De ce fait, le groupe a un portefeuille MRE qui représente 28,2% de ses clients avec une part de marché dans les dépôts MRE de 55% (à fin 2003). Par ailleurs, l'absorption de la SMDC a permis d'étoffer le réseau du groupe de 20 nouvelles agences. (Source : GPBM).

Enfin, la couverture des crédits par les dépôts du CPM (le ratio Crédits / Dépôts) s'établit en 2003 à 40% contre 54% pour la moyenne des banques commerciales, lui offrant un potentiel de développement.

• Principaux indicateurs du CPM

(En MDH)	2001		2002		2003	
	Montant	Rang	Montant	Rang	Montant	Rang
Total Bilan	77 641	1 ^{er}	88 413	1 ^{er}	95 053	1 ^{er}
Dépôts de la clientèle	67 894	1 ^{er}	75 675	1 ^{er}	82 043	1 ^{er}
Créances sur la clientèle	26 526	1 ^{er}	29 534	1 ^{er}	33 303	1 ^{er}
Activité de marché	39 999	1 ^{er}	42 543	1 ^{er}	44 304	1 ^{er}
PNB	4 092	1 ^{er}	4 296	1 ^{er}	4 568	1 ^{er}
Coefficient d'exploitation	49,1%	4 ^{ème}	50,8%	4 ^{ème}	50,0%	4 ^{ème}
Résultat Net	930	1 ^{er}	608	1 ^{er}	765	1 ^{er}
Rentabilité Financière (ROE)	14,9%	3 ^{ème}	9,2%	3 ^{ème}	10,6%	3 ^{ème}
Effectif	6 285	1 ^{er}	6 619	1 ^{er}	6 556	1 ^{er}
Nombre d'agences	382	1 ^{er}	425	1 ^{er}	458	1 ^{er}
Réseau Monétique	272	1 ^{er}	315	1 ^{er}	358	1 ^{er}
Fonds Propres	6 194	1 ^{er}	6 588	1 ^{er}	7 203	1 ^{er}

(n compris ex-OFS)
Source : GPBM & l'usages fiscales CPM

• Qualité des Actifs

Le groupe jouit d'une forte liquidité grâce à un portefeuille en Bons du Trésor et Valeurs Assimilées qui représente 39,9% du total des actifs. La valeur des créances sur la clientèle au 31 décembre 2003 s'élève à 33 Mds DH et représente 34,7% du total actif.

Le portefeuille crédits du groupe est constitué d'emplois stables avec une part des crédits moyen et long terme de 53% du total. Le portefeuille crédits est constitué à hauteur de 27,4% de crédits immobiliers.

Au 31 décembre 2003, le portefeuille crédits du CPM présente un taux de créances en souffrance de 16,6%. Ce taux est supérieur à la moyenne des banques commerciales (13,6%) et s'explique essentiellement par la forte exposition du groupe aux PME dont le profil de risque est plus élevé. Cependant, le taux de couverture s'est établi à 66,9% à fin 2003.

En outre, la base des clients offre une diversification de l'encours au niveau sectoriel et géographique. Les 20 principaux clients représentent moins de 20% de l'ensemble du portefeuille.

Par ailleurs, le groupe détient un portefeuille de participations et emplois assimilés d'une valeur nette comptable de 1,36 Mds DH à fin 2003, soit 1,44% de son total actif, couvert par les provisions s'élevant à 511 MDH. Ceci étant, le groupe est fortement exposé au secteur financier, ce dernier représentant plus de 85% de la valeur du portefeuille avec plus de 60 participations. A terme, le groupe compte se désengager des participations non stratégiques.

• Rentabilité du Groupe

A fin 2003, le CPM a dégagé un PNB de 4 568 MDH en hausse de 6,3% par rapport à 2002. Cette évolution découle du niveau de marge d'intérêt sur la clientèle ainsi que de la contribution des revenus d'intérêts et produits assimilés sur titres de créances dans le PNB qui représentent 83% des produits d'exploitation bancaire.

La part des revenus de commissions dans le PNB reste néanmoins inférieure à celle des banques commerciales (8,3% contre 11,5% des banques commerciales : source GPBM). Cette situation trouve son origine dans la nature de la clientèle qui demande des produits simples peu générateurs de commissions.

Malgré l'importance du coût associé au réseau et l'étendue de la base de clientèle, le CPM affiche en 2003 un coefficient d'exploitation de 50% (Frais Généraux / PNB) contre une moyenne de 52,1% pour les banques commerciales. En outre, le plan stratégique prévoit de ramener ce coefficient au niveau de 43,7% à l'horizon 2006 notamment à travers l'optimisation du système d'information et le regroupement des BPR.

La rentabilité financière (ROE) à fin 2003 est de 10,6% contre 9,2% en 2002. Cette légère hausse s'explique par un meilleur résultat net 2003 suite à une marge d'intérêt et un PNB plus élevés et ce, en dépit de la constitution de dotations aux provisions pour créances en souffrance et risques généraux respectivement de 1 164 MDH et 250 MDH. Toutefois, ce niveau de rentabilité devrait s'améliorer sur les trois prochaines années notamment à travers l'augmentation du taux de transformation ainsi que la baisse des frais de structure prévue dans le plan stratégique. Il est à noter que le litige fiscal qui s'élève à 262 MDH pour la BCP a été provisionné pour un montant de 116 MDH.

Le coefficient minimum de solvabilité se situe à 21,7% en dépassement notoire par rapport au minimum requis par la réglementation (8%). Ce niveau permet un potentiel de croissance de l'activité sans apport supplémentaire de fonds propres et donc sans détérioration de la rentabilité.

10.2.3 Evolution de la structure de capital du CPM

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Capital de la BCP	575,5	43,3%	588,8	45,8%	588,8	43,6%
Capital des BPR	773,6	58,2%	819,5	63,7%	881,9	65,4%
- Participations réciproques	-20,6	-1,6%	-122	-9,5%	-122	-9,0%
Total Capital	1328,5	100%	1286,3	100%	1348,7	100%

Source : BCP

L'évolution du capital du CPM est due à :

- l'absorption par la BCP de la SMDC portant ainsi le capital de la BCP à 588,8 MDH, soit une augmentation de capital de 13,3 MDH ;
- l'entrée de nouveaux sociétaires dans le capital des BPR ;
- les participations réciproques concernant les parts détenues par les BPR dans le capital de la BCP

10.2.4 Filiales et Fondations du CPM

Filiales

Le CPM détient des filiales intervenant dans divers domaines du secteur financier :

Filiales	Domaine d'activité	% de participation
Médiafinance	Marché des Capitaux	70%
Chaabi Leasing	Crédit Bail	90%
Assalaf Chaabi	Crédit à la Consommation	83,25%
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Épargne	100%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,66%
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100%
Banque Populaire Maroc-Guinéenne	Banque	54,14%
Banque Populaire Maroc-Centrafricaine	Banque	57,5%
SPPP Moussahama	Capital Risque	57,93%
ICF Al Wassit	Société de Bourse	60,47%

Source : Livres fiscaux CPM

Fondations

Fondation BP pour le Micro Crédit

• 47 182 clients actifs en 2003 pour un montant autorisé de 713 MDH sur un encours total de 137 MDH.

Fondation BP pour la création d'entreprises

• Intervient dans des activités multiples : assistance-conseil, formation, sponsoring, partenariat avec les CRI, conventions avec divers opérateurs publics.

Fondation BP pour l'éducation et la culture

• Des actions d'envergure telles la création de 2 écoles pour les enfants MRE d'une capacité de 1500 élèves, la participation à la protection de l'environnement avec l'obtention du prix plages propres de la fondation Mohamed V, la valorisation de la musique régionale et la lutte contre l'analphabétisme.

10.2.5 Les Banques Populaires Régionales

Établissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 11 banques régionales de forme coopérative à Capital Variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est détenu par des sociétaires qui sont en même temps des clients des BPR et est constitué de parts sociales rémunérées. A cet égard, trois cas de figure se présentent pour l'attribution des parts sociales :

- Les parts sociales ordinaires sont de deux types :
 - Parts sociales à souscription obligatoire : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire auprès de la BPR de concours sous forme de crédit. Dans ce cas le sociétaire souscrit un nombre de parts sociales suivant un barème déterminé par le Comité Directeur du CPM.
 - Parts sociales à souscription facultative : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire d'autres produits ou services de la banque et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée.
- Les parts sociales privilégiées peuvent être souscrites, à l'occasion de leur création, par toute personne physique ou morale bénéficiaire de services de la BPR et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et celle-ci sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur.

Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires.

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

• Evolution de la structure des sociétaires des BPR

Catégories	2001	Structure	2002	Structure	2003	Structure
Particuliers	368 195	89,9%	386 459	90,0%	395 811	90,4%
Dont MRE	130 874	32,0%	135 357	31,5%	136 581	31,2%
Entreprises	41 279	10,1%	42 702	10,0%	42 128	9,6%
Total	409 474	100%	429 161	100%	437 939	100%

Source : Rapports annuels CPM

• Evolution des principaux indicateurs d'activité

En millions de DH	2001			2002			2003			
	BPR	R	E *	RN	R	E *	RN	R	E *	RN
Fès-Taza	6 253	1 946	61	6 659	1 906	33	7 120	2 108	27	
Marrakech-Beni Mellal	4 742	1 594	31	5 160	1 674	23	6 017	2 037	9	
El Jadida-Safi	1 696	1 119	5	1 786	1 123	5	1 983	1 299	5	
Casablanca	10 702	8 172	10	13 314	9 189	11	14 020	10 551	10	
Centre Sud	8 053	2 658	95	8 552	3 063	54	9 090	3 315	24	
Laâyoune	557	997	13	569	1 038	15	558	1 026	3	
Meknès	4 116	1 248	37	4 415	1 363	25	4 759	1 499	46	
Nador-Al Hoceima	11 339	812	178	12 200	803	115	13 240	878	164	
Oujda	6 163	1 313	54	6 491	1 304	20	6 957	1 349	57	
Rabat-Kénitra	6 383	2 895	7	7 848	3 472	7	8 786	3 659	7	
Tanger-Tétouan	5 882	1 413	58	6 598	1 493	26	7 249	1 611	37	
Total	65 886	24 167	549	73 592	26 428	334	79 779	29 332	387	

Regroupement de Rabat- Gharb, de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Nador-Al Hoceima
R : Ressources, E : Emploi, RN : Résultat net
*Emplois Créances sur clientèle
(Sources : rapports annuels CPM)

• Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- les relations d'ordre financier et administratif ;
- les relations relatives aux services d'intérêt commun.

10.2.5.1 Relations financières entre la BCP et les BPR

• Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. Il décide également du niveau et des modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, le niveau au-delà duquel chaque BPR doit verser l'excédent de trésorerie à la BCP est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements a été plafonné à 5 Mds DH et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

Jusqu'en 2001, la BCP rémunérait les BPR de la manière suivante :

- le rendement des placements ex-plancher (anciens emplois réglementés reconvertis) était répercuté sur les BPR, déduction faite d'une commission de gestion, calculée sur l'encours moyen géré, égale à 1,1 %,
- les comptes financiers des BPR étaient rémunérés sur la base du taux de rendement des placements effectués par la salle des marchés de la BCP déduction faite d'une commission de gestion égale à 0,8 %.

A partir de 2002, la trésorerie des BPR est rémunérée sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux(*) engendrés par les placements du groupe et du solde moyen des comptes financiers(**). La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%. Cette commission constitue la rémunération de la BCP. Les intérêts revenant aux BPR sont versés trimestriellement.

Produits globaux engendrés par la trésorerie du groupe (*)

Solde moyen des comptes financiers (**)

(*) Correspondent aux produits des :

- emplois sur le marché interbancaire,
- emplois sur le marché monétaire,
- emplois sur le marché obligataire,
- emplois en Bons du Trésor issus de la reconversion de l'ancien plancher d'effets publics,
- refinancement de la BCP et des BPR sur la trésorerie excédentaire du groupe.

(**) Correspondent aux comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR (comptes financiers créditeurs), hors comptes des BPR relatifs à la réserve monétaire et aux emplois obligatoires.

• Refinancement des BPR et de la BCP

Les BPR sont obligées de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication, révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elle, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle et le cumul de l'encours du fonds de soutien, des dépôts de la clientèle et la trésorerie non rémunérée utilisée par la BCP pour le compte des organismes du CPM.

• Gestion du Fonds de Soutien

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM des avances exceptionnelles remboursables ou des subventions d'exploitation et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que dettes subordonnées au niveau de la BCP, et sont rémunérés au Taux Moyen Pondéré (T.M.P) des Bons du Trésor à 52 semaines.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que

ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Soutien (ex Fonds de Garantie) ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. En attendant la constitution du Comité Directeur, il est du ressort du Comité Transitoire de fixer les proportions du résultat à affecter au Fonds de Soutien. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une ressource gratuite pour la BCP.

• Gestion du Fonds Social

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle du personnel. Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la contribution aux Fondations Banques Populaires.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

• Réglementation prudentielle et obligatoire

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés (réserve monétaire, bons CNCA et bons socio-économiques), exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Jusqu'en décembre 2002, la réglementation bancaire ne prévoyait pas de rémunération pour la réserve monétaire, les BPR n'étaient donc pas rémunérées pour la partie leur revenant. A partir de décembre 2002, une rémunération au taux de 0,5% l'an de la réserve monétaire a été instaurée. Actuellement, elle est rémunérée à 0,75% l'an. Le rendement des emplois réglementés et celui de la réserve monétaire sont répercutés à l'identique aux BPR.

10.2.5.2 Relation d'intermédiation bancaire

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client du CPM. La BCP participe aux financements consorciés en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec la Banque Populaire de Casablanca uniquement et sur des crédits d'investissement avec toutes les autres BPR.

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR (hors Casablanca), la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération de la BCP. Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

10.2.5.3 Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coût pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

10.2.5.4 Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la déclaration fiscale pour l'ensemble des organismes du CPM et répercute sur chacune des entités la quote part qui lui revient.

10.2.5.5 Participation de BCP aux BPR

L'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 12/11/2003 confère aux BPR une période transitoire de 5 ans au terme de laquelle elles sont tenues de présenter un capital minimum de 100 MDH. Pour ce faire, les BPR comptent mobiliser les sociétaires pendant la période 2004-2006.

Toutefois, au cas où cette mobilisation des sociétaires ne suffirait pas, une participation directe de la BCP viendrait suppléer à cette insuffisance, étant entendu que celle-ci revêt un caractère provisoire et exceptionnel qui disparaîtra dès que les BPR atteindraient le capital minimum requis. Ainsi, la participation directe de la BCP dans le capital des BPR s'élèvera en 2006 à 216 MDH. Le déblocage des 216 MDH se fera progressivement à raison d'un tiers par an entre 2004 et 2006, soit 72 MDH par an.

10.3 Filiales de la BCP

La BCP détient un portefeuille de participations concentré sur le secteur financier. A fin 2003, le portefeuille des participations est investi à hauteur de 88,3% dans les secteurs à activités complémentaires, notamment les banques, les sociétés de financement et les sociétés de portefeuille. La stratégie de la BCP en matière de prise de participation a pour objet d'élargir son domaine d'intervention dans le secteur financier et de s'orienter vers une plus grande diversification en terme de produits et de services offerts.

Filiales et Participations (En KDH)	2001		2002		2003	
	Valeur d'acquisition *	Part	Valeur d'acquisition *	Part	Valeur d'acquisition *	Part
Banques	1 295 800	83,8%	1 052 238	75,8%	1 062 909	75,2%
Sociétés de Financement	33 357	2,2%	35 115	2,5%	35 262	2,5%
Sociétés de Portefeuille	120 399	7,8%	128 923	9,3%	142 793	10,1%
Société de Bourse	2 747	0,2%	4 178	0,3%	4 178	0,3%
OPCVM	3 106	0,2%	3 106	0,2%	3 106	0,2%
Immobilier	42 627	2,8%	109 021	7,8%	109 021	7,7%
Assurances	14 627	1,0%	15 730	1,1%	15 730	1,1%
Autres Services	27 339	1,8%	37 087	2,7%	38 151	2,7%
Trading	958	0,1%	958	0,1%	1 050	0,1%
Enseignement	1 835	0,1%	1 835	0,1%	57	0,0%
Divers			818	0,1%	818	0,1%
Total	1 545 796	100%	1 389 087	100%	1 413 075	100%

* : valeur d'acquisition réévaluée pour les participations en devises. Source : BCP

Les principales filiales de la BCP sont :

Filiales	Domaine d'activité	% de participation
Médiafinance	Marché des Capitaux	70%
Chaabi Leasing	Crédit Bail	30%
Assarf Chaabi	Change	70%
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Epargne	34%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,7%
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100%
Banque Populaire Maroc-Guinéenne	Banque	54,1%
Banque Populaire Maroc-Centrafricaine	Banque	57,5%
SPPP Moussahama	Capital Risque	57,9%
CIH	Banque	20,2%
ICF Al Wassit	Société de Bourse	32,6%

Source : BCP

La BCP adopte une stratégie de participations basée sur une politique de partenariat notamment de 2 types :

- Les partenariats stratégiques ;
- Les partenariats conditionnés.

10.3.1 Les Filiales Stratégiques de la BCP

Afin de diversifier son activité, la BCP a noué plusieurs partenariats stratégiques à travers principalement une prise de participation dans des sociétés du secteur financier.

Il est à signaler que le capital détenu par la BCP dans les filiales sous-mentionnées correspond à celui du 31/12/2003.

BCDM : Banque Chaabi Du Maroc

- Siège social : 49, Avenue Kléber, 75 016 Paris, France
- Domaine d'activité : secteur bancaire
- Capital social : 16.769.391 Euros soit l'équivalent de 200.553.542 DH
- Montant du Capital détenu : 100%, soit 16.769.391 Euros équivalent à 200.553.542 DH
- Nombre d'actions détenues : 343.750 actions
- Nombre de droits de votes détenus : 343.750 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Fonds Propres	191 617	224 408	248 557
PNB	101 204	89 444	84 638
Résultat net	34 146	32 999	28 128
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Sur la base d'un cours de 11,022 DH l'Euro (31/12/03)

Source BCP

La BCDM constitue l'un des principaux canaux de la BCP en terme de transfert des dépôts MRE. Au terme de l'exercice 2003, les ressources de la banque ont atteint 343,4 MDH.

Sur la période 2001-2003, la BCDM a évolué dans un contexte marqué par la baisse des revenus d'assistance et des taux d'intérêt directeurs de la BCE engendrant une contraction des revenus de placement. Il est à mentionner que les revenus d'assistance correspondent à la rémunération des services tels que l'ouverture de comptes, la vente de produits du Groupe Banques Populaires «DAT, Cartes... » rendus par BCDM à la BCP. Par conséquent, le PNB et le résultat net ont accusé une baisse respective de 16,4% et 17,6%.

Alistitmar Chaabi

- Siège social : 3, Rue d'Avignon - Casablanca
- Domaine d'activité : Gestion Collective de l'Epargne
- Capital social : 10.000.000 DH
- Montant du Capital détenu : Alistitmar Chaabi est détenu à hauteur de 34% par la BCP correspondant à un capital de 3,4 MDH
- Actionnaires détenant plus de 5% du capital : 10 BPR (6,6% du capital chacune)
- Nombre d'actions détenues : 34.000 actions
- Nombre des droits de votes détenus : 34.000 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	21 946	18 215	19 059
Résultat net	4 864	2 473	3 446
Dividendes distribués à la BCP	850	442	510

Source : BCP

Chaabi Trésorerie, le fonds obligataire Assanad Chaabi et le fonds diversifié Alistitmar Chaabi diversifié. A fin 2003, l'actif net géré par Al Istitmar Chaabi a atteint 2.131 MDH (y compris Atlas Maroc) en augmentation de 28,9% par rapport à 2001. Toutefois, sa part de marché est passée de 3,8% en 2001 à 3,2% en 2003. En revanche, le résultat net 2003 d'Al Istitmar Chaabi a régressé de 29,2% par rapport à 2001 en raison d'une plus forte pondération des fonds monétaires au détriment d'une baisse de la part des fonds diversifiés dans le total des fonds gérés. En effet, leurs parts respectives sont passées de 27,3% et 40,7% en 2001 à 42,0% et 28,0% en 2003.

ICF Al Wassit

- **Siège social** : Espace Porte d'Anfa, 29 Rue Bab Mansour- Casablanca
- **Domaine d'activité** : intermédiation boursière et conseil financier
- **Capital social** : 13.437.500 DH
- **Montant du Capital détenu** : ICF Al Wassit est détenue à hauteur de 32,56% par la BCP, correspondant à un capital de 4.375.000 DH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : CIH (13,95%) ; Bank Al Amal (9,30%) ; MAMDA (9,30%) et NATEXIS BP (6,98%)
- **Nombre d'actions détenues** : 43.750 actions
- **Nombre des droits de Vote détenus** : 43.750 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	3 164	1 737	972
Résultat net	-1 364	-3 125	-2 050
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Source : BCP
 Sur les deux dernières années, le chiffre d'affaires d'ICF Al Wassit a connu une baisse de 67% et s'explique principalement par le recul du volume des transactions généré par Al Istitmar Chaabi, ce dernier est passé de 248 MDH en 2002 à 102 MDH en 2003. La part de marché d'ICF Al Wassit s'est élevée en 2003 à 0,72% (2,6% hors opérations stratégiques).

Grâce à un meilleur contrôle des charges de fonctionnement, son résultat net s'est amélioré de 34% tout en restant négatif.

Médiafinance

- **Siège social** : 3, Rue Bab El Mansour, Espace Porte d'Anfa, Immeuble C- Casablanca
- **Domaine d'activité** : intermédiation en valeurs du Trésor
- **Capital social** : 100.000.000 DH
- **Montant du Capital détenu** : Médiafinance est détenue à hauteur de 70% par la BCP, correspondant à un capital de 70 MDH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : Natexis BP détenant 25,50% du capital
- **Nombre d'actions détenues** : 700.000 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 700.000 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	87 026	81 816	90 381
Résultat net	22 713	27 007	20 942
Dividendes distribués à la BCP	7 700	9 100	7 000

Source : BCP

Médiafinance joue un rôle actif sur le marché des titres de créances négociables et des émissions

d'obligations privées. Sa part de marché globale ressort à 25,7%.

En 2003, Médiafinance a souscrit sur le marché primaire pour son propre compte en tant qu'IVT un volume de 7,1 Mds DH en amélioration de 39,2% par rapport à 2001. Sa part de marché sur ce compartiment s'est établie à 10,7%. Sur le marché secondaire, Médiafinance a réalisé un volume d'opérations de 45,9 Mds DH contre 23,3 Mds DH en 2001, soit une part de marché de 32,8%. Le résultat net de Médiafinance a enregistré une baisse de 7,8% sur la période sous revue, du fait principalement de la hausse de son coût de refinancement.

SPPP Moussahama

- **Siège social** : 3, Rue Bab El Mansour, Espace Porte d'Anfa, 20050-Casablanca
- **Domaine d'activité** : capital risque
- **Capital social** : 140.000.000 DH
- **Montant du Capital détenu** : SPPP Moussahama est détenue, à hauteur de 57,93% par la BCP soit un capital de 81.100.000 DH
- **Nombre d'actions détenues** : 811.000 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 811.000 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	30/06/2001	30/06/2002	30/06/2003
Chiffre d'affaires	5 895	3 533	6 020
Résultat net	-6 302	-28 713	2 159
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Source : BCP

Spécialisée en capital risque, Moussahama détient un portefeuille de participations dans plusieurs secteurs d'activité notamment l'agroalimentaire, la métallurgie, les nouvelles technologies et le transport aérien. Moussahama gère un portefeuille de l'ordre de 108 MDH.

Après deux années de pertes, Moussahama a renoué avec les bénéfices enregistrant un résultat net de 2,2 MDH grâce aux effets positifs de l'effort d'assainissement entrepris en 2002.

Chaabi Leasing

- **Siège social** : Bd Mohamed Zerkoutoni, angle rue d'Avignon, n°1-3, 20 100-Casablanca
- **Domaine d'activité** : leasing mobilier et immobilier
- **Capital social** : 100.000.000 DH
- **Montant du capital détenu** : Chaabi Leasing est détenue, à fin 2003, à hauteur de 30% par la BCP, correspondant à un capital de 30.000.000 DH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : Bail Banques Populaires avec 10% et BP Casablanca avec 15%
- **Nombre d'actions détenues** : 300.000 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 300.000 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	94 722	214 956	355 405
Résultat net	2 003	7 320	13 917
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Source : BCP

Poursuivant sa phase de croissance, l'activité de Chaabi Leasing a connu une nette progression grâce

à une plus forte implication des BPR. Ainsi, son chiffre d'affaires a été porté à 355 MDH pour un résultat net de 13,9 MDH suite à une production de 654 MDH en croissance de 115% par rapport à 2001. La part de marché en terme de production de Chaabi Leasing a progressé de 5,9 points à 12,05% en 2003.

Assalaf Chaabi

- **Siège social** : 3, rue d'Avignon-Casablanca
- **Domaine d'activité** : crédit à la consommation
- **Capital social** : 165.000.000 DH
- **Montant du capital détenu** : Assalaf Chaabi est détenue, à fin 2003, à hauteur de 1,43% par la BCP, correspondant à un capital de 2.365.700 DH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : Banques Populaires de Casa '18,2%', de Marrakech-Beni Mellal '12,9%', du Centre Sud '8,4%', de Tanger Tétouan '7,8%' et de Fes Taza '7,4%'
- **Nombre d'actions détenues** : 23.657 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 23.657 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Produits d'exploitation bancaire	157 395	191 040	216 272
Résultat net	1 741	26 979	31 576
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Source : BCP

Maroc Assistance Internationale (MAI)

- **Siège social** : 216, Bd Mohamed V, 20 000-Casablanca
- **Domaine d'activité** : assurances
- **Capital social** : 50.000.000 DH
- **Montant du Capital détenu** : Maroc Assistance Internationale est détenue à hauteur de 51,66% par la BCP, correspondant à un capital de 25.830.000 DH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : Héritiers Benkirane avec 25% et Anas Sefrioui avec 16,67%
- **Nombre d'actions détenues** : 258.300 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 258.300 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires *	151 394	156 574	172 664
Résultat net	12 190	10 332	9 511
Dividendes distribués à la BCP	4 133	2 583	2 325

* Le chiffre d'affaires comprend les produits de placement

Source : BCP

Sur la période 2001-2003, les primes acquises par Maroc Assistance Internationale se sont appréciées de 13,1% à 169 MDH. En revanche, son résultat net a reculé de 22% du fait principalement d'une sinistralité plus élevée.

10.3.2 Les partenariats conditionnés

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et les pays africains, la BCP a été invitée par le gouvernement marocain à conclure des partenariats avec certaines banques africaines donnant ainsi lieu à la mise en place de la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC) et de la Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG). De même, la BCP a pris part dans Assarf Chaabi afin de faciliter les opérations de change des MRE. Enfin, la BCP a également été appelée à participer au plan de redressement du CIH.

BPMC : Banque Populaire Maroc-Centrafricaine

- **Siège social** : Rue Guérillot- BP 844 Bangui- République Centrafricaine
- **Domaine d'activité** : secteur bancaire
- **Capital social** : 2.000.000.000 FCFA soit l'équivalent de 23.447.984 DH
- **Montant du Capital détenu** : La BPMC est détenue, à fin 2003, à hauteur de 57,50% par la BCP, correspondant à un capital de 1.150.000.000 FCFA soit l'équivalent de 13.482.591 DH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : L'Etat Centrafricain qui détient 37,50% du Capital
- **Nombre d'actions détenues** : 115 000 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 115 000 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Fonds Propres	51 449	53 650	51 662
PNB	26 103	30 705	29 568
Résultat net	7 409	8 980	8 646
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Sur la base d'un taux de change de 1,65 DH pour 100 FCFA au 31/12/2003

Source : BCP

BPMG : Banque Populaire Maroc-Guinéenne

- **Siège social** : BP 4400, Bd du Commerce Conakry, République de Guinée
- **Domaine d'activité** : toutes opérations de banque et de crédit
- **Capital social** : 5.647.110.000 GNF soit l'équivalent de 163.686.376 DH
- **Montant du Capital détenu** : La BPMG est détenue, à fin 2003, à hauteur de 54,14% soit l'équivalent de 88.619.804 DH
- **Actionnaires détenant plus de 5% du capital** : L'Etat Guinéen qui détient 43,30% du Capital
- **Nombre d'actions détenues** : 305.734 actions
- **Nombre des droits de vote détenus** : 305.734 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Fonds Propres	33 450	23 202	35 883
PNB	3 722	13 410	23 391
Résultat net	-4 142	4 481	12 286
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Sur la base d'un taux de change de 5,5667 DH pour 1000 GNF au 31/12/2003

Source : BCP

CIH : Crédit Immobilier et Hôtelier

- Siège social : 187, Avenue Hassan II, 20 000-Casablanca
- Domaine d'activité : secteur bancaire
- Capital social : 3 323 363 100 DH
- Montant du Capital détenu : Le CIH est détenu à fin 2003, à hauteur de 20,23% par la BCP, correspondant à un capital de 671.825 MDH
- Actionnaires détenant plus de 5% du capital : CDG (35,34%), AXA (12,09%) et BAM (12,96%)
- Nombre d'actions détenues : 6 721 614 actions
- Nombre des droits de vote détenus : 6 721 614 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Fonds Propres	1 872 365	1 049 663	490 785
PNB	439 971	589 317	623 148
Résultat net	-225 603	-822 702	-558 878
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Source : BCP

Sur la période 2001-2003, le total actif du CIH a accusé une baisse de 9,5% à 22,8 Mds DH du fait principalement des dotations aux provisions pour créances en souffrances. En revanche, les dépôts de la banque ont augmenté de 15,8% à 10 Mds DH grâce essentiellement à l'appréciation des dépôts à terme de 22%. Le PNB de la banque s'est amélioré de 41,6%. Toutefois, le résultat net 2003 est resté déficitaire de 559 MDH en raison de l'effort soutenu de provisionnement pour un montant net de 838 MDH. L'accumulation des déficits du CIH a détérioré sa situation financière, notamment ses fonds propres qui se sont situés à 491 MDH en 2003.

Assarf Chaabi

- Siège social : Officina de cambio estacion maritima 18, Algesiras
- Domaine d'activité : opérations de change dirhams/devises
- Capital social : 120.000 Euro soit l'équivalent de 1.785.915 DH
- Montant du Capital détenu : Assarf Chaabi est détenue, à fin 2003, à hauteur de 70% par la BCP correspondant à un capital de 84.000 EURO soit l'équivalent de 1.395.280 DH
- Nombre d'actions détenues : 1.400 actions
- Nombre des droits de vote détenus : 1.400 droits de vote

Principaux indicateurs d'activité :

En KDH	2001	2002	2003
Fonds Propres	-1 465	1 131	1 434
PNB	243	1 783	2 260
Résultat net	-1 018	-507	303
Dividendes distribués à la BCP	0	0	0

Sur la base d'un taux de change de 11,022 DH pour 1 Euro au 31 Décembre 2003

Source : BCP

10.3.3 Relations entre la BCP et ses filiales

Crédits octroyés aux filiales

Filiale	Crédit 2003 (en KDH)	Taux moyen	Nature du Crédit	Durée
Chaabi Leasing	141 703	6,54%	Par décaissement	MT
Assalaf Chaabi	85 919	5,5%	Par décaissement	CT
Assalaf Chaabi	106 500	6,0%	Par décaissement	MT
Fondation BP Micro crédits	6 000	6,5%	Par décaissement	MT

Source : BCP

Les crédits octroyés par la BCP à ses filiales sont facturés aux taux du marché.

10.4 Description des activités de la BCP

10.4.1 Les secteurs d'activité

10.4.1.1 Le secteur bancaire

a- Importance du secteur bancaire dans l'économie nationale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Il constitue un moyen de financement privilégié en particulier pour les petites et moyennes entreprises qui ont des difficultés d'accéder à d'autres sources de financement (marché boursier et obligataire...). Il contribue également à la mobilisation des ressources financières pour encourager l'investissement.

Au terme de l'année 2003, le secteur bancaire comptait un effectif global de 24 132 personnes. Les crédits à l'économie ont atteint 206 Mds DH en progression de 12,1% par rapport à 2001, les ressources ont augmenté de 11,9% à 318 Mds DH pour un total bilan de 384 Mds DH. (Source GPBM et Ministère des Finances)

b- Faits marquants 2001-2003

Les autorités monétaires ont poursuivi, durant ces trois dernières années, leur action de réforme du cadre réglementaire régissant l'activité des établissements de crédit, en vue de renforcer le contrôle prudentiel et de l'aligner sur les normes internationales adoptées en la matière.

Ainsi, des réaménagements ont été apportés au calcul de certains ratios prudentiels et ont intéressé notamment la redéfinition des fonds propres et la révision des pondérations des risques :

- le coefficient maximum de division des risques a été porté de 10% à 20% des fonds propres.
- Ce coefficient ainsi que celui de solvabilité, maintenu à 8%, doivent désormais être calculés non seulement sur une base individuelle, mais également sur une base consolidée ;
- le coefficient minimum de liquidité est relevé de 60% à 100% du taux de couverture des passifs exigibles par les actifs liquides ;
- le coefficient de la réserve monétaire a été également relevé de 10% à 16,5% des exigibilités à vue avec un taux de rémunération de 0,75%.

Le réaménagement des règles prudentielles a été complété par l'institution d'un ensemble de règles régissant le contrôle interne que les établissements de crédit sont tenus de mettre en place en vue d'assurer une meilleure maîtrise des risques. Par ailleurs, les autorités monétaires ont poursuivi leurs efforts d'assainissement de la situation financière des ex-OFS pour qu'ils soient à même de faire face à la concurrence croissante dans un contexte de libéralisation progressive des activités financières. En outre, les activités des établissements de crédit sur le marché international des changes ont été élargies aux opérations de dépôt, de placement et d'emprunt en devises auprès des contreparties étrangères.

Par ailleurs, Bank Al Maghrib a instauré des opérations de reprise de liquidité sous forme d'emprunts

à 24 heures au taux fixe de 3,25% et a mis en place des opérations de reprise de liquidité à 7 jours à taux variables.

Enfin, l'Etat a autorisé BAM à lancer des opérations de swap de change par voie d'appel d'offres lui permettant d'acheter (ou de vendre) du dirham au comptant contre des devises avec revente (ou rachat) à terme à une date et un taux prédéterminés.

c- Evolution du secteur bancaire sur la période 2001-2003

Durant les deux dernières années, la tendance de rapprochement des banques au niveau international a été poursuivie au Maroc, notamment à travers les rapprochements entre BMCI et ABN AMRO et BCM et Wafabank. Par conséquent, le nombre des banques s'est réduit à 15 en 2003. En revanche, le nombre de guichets bancaires est passé de 1936 en 2001 à 1949 en 2003.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est avérée accentuée. En effet, en terme de dépôts et de crédits clientèle, la part des quatre plus grandes banques (CPM, BCM, BMCE et Wafabank) est passée respectivement de 60,3% et 49,1% en 2001 à 64,8% et 53,4% en 2003.

Sur la période 2001-2003, les ressources du système bancaire se sont inscrites en hausse de 11,9%, à 318 Mds DH. Cette évolution s'est accompagnée, dans un contexte caractérisé par l'aisance des trésoreries bancaires et la baisse des taux d'intérêt, d'un renforcement des comptes à vue et d'une contraction des placements à terme. De ce fait, la proportion des dépôts non rémunérés dans les dépôts clientèle a augmenté de 53,6% en 2001 à 56,9% en 2003.

Par ailleurs, les crédits accordés par l'ensemble du système bancaire ont progressé, sur la période sous revue, de 12,1% à 206 Mds DH. Cette croissance résulte notamment de l'essor du crédit immobilier et du crédit à l'équipement sous l'effet du programme de logements sociaux et des projets d'investissement. Les encours de ces crédits se sont appréciés de 41% et 20% respectivement par rapport à 2001. Toutefois, le portefeuille crédits des banques s'est détérioré en affichant un encours de créances en souffrance de 50,6 Mds DH, soit un taux de contentieux de 22,9% pour le total du système bancaire et 13,6% pour les banques commerciales.

Le secteur bancaire a également été affecté par la baisse des taux d'intérêt, la situation de sur-liquidité due aux excédents des réserves monétaires (Recettes Maroc Telecom, Régie des Tabacs et transferts MRE) ainsi que l'intensification de la concurrence.

Evolution des principaux indicateurs du secteur bancaire

En MDH	2001		2002		2003	
	Banques commerciales	Système bancaire	Banques commerciales	Système bancaire	Banques commerciales	Système bancaire
Total Bilan	281 174	338 618	301 343	356 007	321 229	384 146
Ressources	236 440	283 943	250 086	296 359	272 760	317 641
dont dépôts clientèle	232 121	251 948	246 321	268 749	269 964	295 143
dépôts MRE	66 006	66 722	72 474	73 159	76 208	77 043
Crédits à l'économie	137 963	183 691	145 632	189 945	162 591	205 919
dont crédits clientèle	127 772	171 726	130 849	173 929	146 674	188 914
Créances en souffrance	16 207	31 733	17 943	36 580	22 094	50 593
Taux de contentieux (*)	11,8%	16,30%	12,5%	21,8%	13,6%	22,9%
Produit Net Bancaire	13 954	15 491	14 733	16 163	2 083	17 028
Résultat net	3 199	3 069	1 651	754	15 244	1 071
Fonds Propres	27 020	32 042	27 270	30 697	30 776	29297
ROE	11,8%	9,6%	6,1%	2,5%	6,8%	3,6%
Nombre d'agences	1 477	1 936	1 556	2 017	Nd	1 949

(*) Créances en souffrance / crédits clientèle bruts
(Source : GPBM et BAAI)

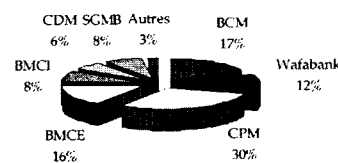
d- Principaux intervenants du secteur bancaire marocain

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre les six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de 15 banques commerciales, à savoir :

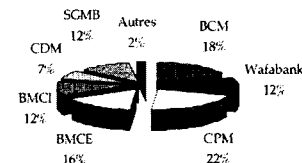
- Les banques publiques : le Crédit Populaire du Maroc (BCP et Banques Populaires Régionales) et Bank Al Amal ;
- Les ex-OFS, le Crédit Agricole, la BNDE et le CIH ;
- 10 banques commerciales privées qui sont : BCM, BMCE, BMCI, CDM, Wafabank, SGMB, Citibank, Arab Bank, UMB et BMAO.

A fin 2003, le Crédit Populaire du Maroc est leader en terme de dépôts et de crédits avec des parts de marché respectives de 30% et de 22%.

Part de marché en dépôts 2003



Part de marché en crédits 2003



Source GPBM

10.4.1.2 Le marché boursier

a- Faits marquants 2003

L'année 2003 a été riche en événements qui ont contribué à la dynamique du marché.

Il s'agit notamment :

- de la cession par la SNI de 54,7% du capital de Brasseries du Maroc au groupe Castel ;
- de l'opération de restructuration du portefeuille participations ONA-SNI ;
- du rapprochement BCM-Wafabank ;
- des rachats d'actions : Samir, BMCI, BMCE, Brasseries du Maroc et Unimer ;
- de l'OPV auprès du personnel de la BMCE sur 4,7% de son capital.

b- Evolution du marché boursier

Durant l'année 2003, la Bourse de Casablanca a rompu avec la tendance baissière constatée depuis 1999 en enregistrant un sensible recouvrement notamment dans le sillage des secteurs bancaire, matériaux de construction, agroalimentaire et holdings.

Dans ce contexte, les indices de performance MASI et MADEX ont clôturé l'année 2003 sur des hausses respectives de 32,3% et 26,3% par rapport à 2002.

Cette performance trouve son explication dans le regain d'intérêt pour le marché actions suite aux différentes opérations stratégiques, à la poursuite de la tendance baissière des taux d'intérêts ainsi qu'à l'amélioration de la capacité bénéficiaire et du niveau de valorisation des sociétés cotées.

La capitalisation boursière s'est établie à 115,5 Mds DH en hausse de 32,5% par rapport à fin 2002. Son poids dans le PIB a atteint 27% contre 21% en 2002.

A fin décembre 2003, le volume global des transactions a atteint 53,7 Mds DH, soit une progression de 139% par rapport à l'année précédente. Les échanges sur le marché de blocs ont triplé représentant 74,7% du volume global. Les volumes échangés sur le marché central ont, quant à eux,

enregistré une augmentation de 53,6% à 13,1 Mds DH.

En 2003, les actions continuent de drainer l'essentiel des transactions avec 45,3 Mds DH contre 20,4 Mds DH en 2002, représentant 84,4% du volume total. Pour leur part, les obligations ont vu leur volume quadrupler notamment du fait du rachat de la dette privée de la BNDE et du CIH : 8,4 Mds DH contre seulement 2 Mds DH en 2002.

Evolution des principaux indicateurs boursiers sur les trois dernières années

Année	Capitalisation (Mds DH)	PIB (Mds DH)	CAP/PIB	Volume Global des* Transactions (Mds DH)	MASI	Variation MASI
2001	104,7	383	27,3%	26,8	3 569	-10,7%
2002	87,2	398	21,9%	22,5	2 980	-16,0%
2003	115,5	420	27,5%	53,7	3 943	32,3%

* Y compris les droits et les pièces d'Or
(Source : Bourse des Valeurs de Casablanca)

c- Principaux intervenants du secteur boursier marocain

Les Sociétés de Bourse agréées par le Ministre des Finances ont le monopole de la négociation en bourse. Aujourd'hui au nombre de 14, elles ont pour objet, outre la négociation en bourse, la garde des titres émis par les personnes morales, la gestion de portefeuille en vertu d'un mandat et le conseil de la clientèle.

L'activité est concentrée sur 5 sociétés de bourse avec des parts de marché de 60% en 2001, 73% en 2002 et 79% en 2003 (Attijari Intermédiation, Safabourse, BNCI Bourse, Somacovam et BMCE Capital Bourse).

10.4.1.3 Le marché monétaire et obligataire

a- Faits marquants 2003

Durant l'année 2003, le marché monétaire a été caractérisé par une amplification de la liquidité. A l'origine de cette situation, la forte expansion des avoirs extérieurs suite à la hausse des transferts des MRE de 9,5% à 34,7 Mds DH, l'appréciation des recettes touristiques de 5,5% à 30,8 Mds DH et des investissements privés étrangers. Ces derniers se sont situés à 23,5 Mds DH en 2003 contre 6,8 Mds DH en 2002 suite à la privatisation de la Régie des Tabacs pour un montant de 14,8 Mds DH.

(Source : Office des Changes)

Dans ce contexte, Bank Al Maghrib est intervenue à plusieurs niveaux pour réguler le marché. Ces interventions ont concerné notamment :

- le relèvement du taux de la réserve monétaire : entrée en vigueur de la hausse de la réserve monétaire obligatoire de 10% à 14% en décembre 2002 puis à 16,5% en septembre 2003 ;
- les opérations d'Open-market : la Banque Centrale procède à des reprises de liquidités, dont la moyenne mensuelle de ses ponctions s'est située autour de 2,8 Mds DH pour l'année 2003 avec des taux en hausse de 2,5 à 3,25% ;
- le lancement d'opérations de swaps de change : permettant à BAM d'acheter (ou de vendre) du dirham au comptant contre devise et simultanément de le revendre (ou de le racheter) à terme, à une date et un taux de change prédéterminés.

b- Evolution du marché monétaire

La liquidité observée durant les années passées a provoqué une détente des taux monétaires et interbancaires. Toutefois, en raison des diverses interventions de BAM, le Taux Moyen Pondéré (TMP) interbancaire s'est légèrement accru de 24 pb par rapport à 2002 passant à 3,23%. Parallèlement, le volume quotidien moyen des transactions interbancaires s'est inscrit à 960 MDH contre 842 MDH en 2002. Le volume quotidien des opérations Repo a progressé de 12% pour atteindre 5,4 Mds DH en 2003.

c- Evolution du marché obligataire

L'année 2003 a été caractérisée par une évolution contrastée des taux :

- Au premier trimestre : Tension sur les taux suite au resserrement de la liquidité et au recours important du Trésor au marché ;
- Durant le 2^{ème} et 3^{ème} trimestres : Chute des taux suite à l'annonce de la privatisation de la Régie des Tabacs ;
- A partir de septembre : Stabilité et légère correction à la hausse, initiée par le relèvement de la réserve monétaire à 16,5% et les opérations de reprises de liquidités.

Malgré la volonté du Trésor de rallonger la durée, l'encours par maturité résiduelle fait ressortir une prédominance des maturités à échéance inférieure à 5 ans (déplacement des soumissions des échéances moyen terme vers celles du court terme) : les opérateurs continuent de privilégier les maturités les moins sensibles.

Au titre de l'année 2003, les taux des maturités à court terme ont augmenté contre un recul de ceux des maturités à long terme qui avaient résisté à la baisse des années d'avant.

Variation des taux primaires (en pb) depuis l'an 2001

	13 Sem.	26 sem.	52 sem.	2 ans	5 ans	10 ans	15 ans
2001	-107	-157	-191	-191	-83	-29	-24
2002	+209	+211	193	-126	-133	-89	-67
2003	+134	+108	+121	-5	+13	-60	-59
Taux à fin 2003	3,35%	3,50%	3,80%	3,98%	4,97%	5,30%	5,92%

(Source : Upline Securities)

Le Trésor continue d'effectuer un arbitrage en faveur du marché local eu égard aux conditions de taux qui y sont pratiquées. En 2003, le volume des levées du Trésor a atteint 66 Mds DH, en baisse de 15% par rapport à 2002. Ainsi, à fin 2003, la dette intérieure a augmenté de 26,6 Mds DH pour atteindre 196,5 Mds DH.

Sur le marché secondaire, le volume des transactions a atteint 70,6 Mds DH, s'appréciant de 12% par rapport à 2002. La liquidité du marché mesurée par le rapport entre le volume échangé et l'encours émis a enregistré une légère baisse passant de 38% à 36%.

Par ailleurs, le marché de la dette privée a suivi la tendance du marché monétaire et obligataire :

- au début de l'année, l'environnement n'était pas favorable à l'émission de titres privés ;
- suite à la privatisation de la Régie des Tabacs et profitant de la chute des taux, les émetteurs ont commencé à faire appel au marché ;
- après le relèvement de la réserve monétaire et la hausse conséquente des taux, les émissions ont baissé.

En 2003, le marché a enregistré un volume d'émissions de l'ordre de 7,2 Mds DH contre 7,6 Mds DH en 2002.

L'encours total de la dette privée (incluant TCN, obligations et fonds de titrisation) s'est élevé à 22,7 Mds DH contre 23,9 Mds DH en 2002, impacté par la baisse de l'encours des TCN en raison de la sur-liquidité du système bancaire et du remboursement de l'ONE de sa dette (1 Milliard de dirhams).

(En MDH)	2001	2002	2003
Certificats de dépôt	4 864	3 430	1 465
Bons de sociétés de financement	5 959	7 013	6 716
Billets de trésorerie	25	1 058	60
Total	10 848	11 501	8 181

(Source : BAM)

10.4.1.4 Le marché de changes

Après le ralentissement de la croissance mondiale en 2001 et 2002, l'année 2003 a connu une nette amélioration de la conjoncture internationale notamment aux Etats-Unis où le taux de croissance a atteint 4% en rythme annuel contre moins de 1% pour la zone euro. Ces performances ont été rendues possibles grâce aux efforts des banques centrales qui ont maintenu leurs taux de refinancement à des niveaux assez bas (1% pour les Etats-Unis et 2% pour la zone euro) ainsi qu'aux multiples allègements fiscaux.

Dans ce contexte et malgré l'écart de croissance favorable aux Etats-Unis, le marché de changes a été marqué par une forte dépréciation du dollar américain en s'établissant à \$1,28 l'Euro et à 105 yens le dollar. La fragilité du dollar a été attribuée au creusement du déficit commercial américain et à la persistance des risques géopolitiques notamment après la guerre en Iraq.

Sur le marché local, cette tendance a profité aux importateurs multipliant les achats sur le billet vert qui a atteint son niveau le plus bas à près de 8 DH le dollar. Ces opérations se sont répercutées au niveau des trésoreries des banques qui sont souvent restées courtes en devises, à l'exception de la liquidité apportée par les opérations de Swap initiées par BAM.

10.4.1.5 Le marché des OPCVM

a - Evolution du marché des OPCVM

Subissant les contre-coups de l'évolution défavorable tant du marché des taux que du marché boursier des années passées, la gestion collective de l'épargne a connu un important repositionnement. En effet, la structure des actifs gérés s'est sensiblement renforcée en faveur du compartiment obligataire et monétaire entre 2001 et 2003.

Au terme de l'année 2003, l'actif net des OPCVM a baissé de 2,5% s'établissant à 67,7 Mds DH. Ce recul s'explique par la réduction de l'actif net des OPCVM actions et obligataires contre une amélioration des OPCVM diversifiés.

Catégorie d'OPCVM	2001			2002			2003		
	Nombre	Actif Net	Structure	Nombre	Actif Net	Structure	Nombre	Actif Net	Structure
Actions	42	3 108	7%	42	2 792	4%	44	2 430	4%
Obligataires	78	37 748	87%	84	64 306	93%	90	61 904	91%
Diversifiés	34	2 680	6%	34	2 416	3%	35	3 412	5%
Total	154	43 536	100%	160	69 514	100%	169	67 746	100%

(Source : CDFM)

Par ailleurs, la nette appréciation des cours des titres cotés a été particulièrement favorable aux OPCVM actions et diversifiés qui ont réalisé d'excellentes performances. Les OPCVM obligataires ont, quant à eux, enregistré un niveau de performance moins élevé que celui des années précédentes du fait de la hausse de la réserve monétaire en décembre 2002 et de son impact sur les réalisations du 1^{er} trimestre 2003.

Performances annuelles des OPCVM par catégorie

	2001	2002	2003
Actions	-6,8%	-11,5%	+28,4%
Obligataires	7,2%	+6,6%	+4,1%
Diversifiés	-0,8%	+0,3%	+14,5%

(Source : CDVM)

b- Intervenants

Le marché marocain des OPCVM est composé de 14 sociétés de gestion dont 4 détiennent 65% de l'actif net sous gestion. Ces sociétés de gestion offrent des fonds dédiés pour la clientèle institutionnelle et des fonds publics pour les particuliers.

Il est à noter que certaines sociétés de gestion sont affiliées à des banques commerciales accédant ainsi à un large réseau de distribution.

10.4.2. Activités de la BCP

Contrairement aux banques commerciales, la BCP a pour principale activité la gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR. L'activité d'intermédiation bancaire n'a été développée que récemment (avec la réforme du CPM le 19 octobre 2000). Cette orientation s'inscrit dans le cadre du plan moyen terme (2001-2005) et répond à un double objectif :

- permettre au CPM, jusque là absent dans le financement des grandes entreprises et institutions du pays de prendre part dans ce segment ;
- pallier le risque que la BCP se retrouve avec des ressources inutilisées du fait de la baisse des interventions du trésor sur le marché.

Enfin, la BCP assure également la gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM, d'où son rôle central au sein du groupe.

10.4.2.1 L'activité intermédiation bancaire

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque (Dahir du 6 juillet 1993). Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consorsialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contre-partie (contre-garanties).

L'activité intermédiation bancaire de la BCP n'a été que récemment développée. Ce n'est qu'avec la réforme (en 2000) que la BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

10.4.2.2 L'activité marché des capitaux

La limitation de l'activité d'intermédiation de la BCP est compensée par le rôle d'organisme central bancaire des BPR qui lui est dévolu et plus particulièrement par la gestion des excédents de trésorerie des BPR. Ces dernières sont, conformément à la loi 12-96 et à l'article 5 des statuts de la BCP, tenues de placer leurs excédents de trésorerie et de se refinancer auprès de la BCP. En contre-partie, la BCP est tenue de rémunérer les comptes financiers des BPR au taux du marché. De ce fait, l'activité marché des capitaux consiste principalement en une activité de gestion de fonds et plus particulièrement des trésoreries excédentaires des BPR moyennant une commission pour la BCP. Cette rémunération est fixée par le Comité Directeur à 10,5% du rendement constitué du rapport des produits engendrés par les placements du groupe et du solde moyen brut global des comptes financiers du portefeuille de la BCP.

Au terme de l'exercice 2003, l'activité de gestion de portefeuille a contribué à hauteur de 2 631 MDH, soit 80% du total des produits d'exploitation de la BCP pour une part de 68% du total des emplois.

Au 31 décembre 2003, la part de marché de la BCP en actifs titres de placement et d'investissement

s'établit à 40,7%.

La BCP conduit également, dans le cadre de son activité marché des capitaux, des opérations d'ingénierie financière.

• **Politique de placement**

La politique de placement de la BCP consiste à adosser les ressources stables aux emplois stables, tout en privilégiant les emplois sans risque. De ce fait, les ressources de la BCP, principalement constituées des excédents de trésorerie provenant des BPR, sont essentiellement investies en titres d'investissement destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Le reliquat, plafonné à 5 Mds DH, est utilisé par la salle des marchés pour les opérations de trading sur le marché des capitaux.

Au 31 décembre 2003, le portefeuille titres géré par la BCP s'élevait à 42,3 Mds DH contre 39 Mds DH en 2001, essentiellement investi en Bons du Trésor représentant 90% du total.

• **Ingénierie financière**

La BCP est présente sur l'ensemble des services financiers aux entreprises et aux particuliers. Elle opère également dans le métier du conseil de haut de bilan.

La BCP, à travers sa fonction d'ingénierie financière, a participé aux principales opérations de privatisation marocaines et a contribué à leur succès grâce à son rôle dans le pilotage en tant que banque conseil.

En effet, la BCP a été le conseiller du Gouvernement marocain pour la cession de 35% du capital de l'opérateur historique Maroc Telecom à Vivendi Universal.

La BCP est intervenue en tant que chef de file dans 3 des 5 plus importantes privatisations (SAMIR, SNI, CTM). Sa part de marché a été en moyenne de 35% des souscriptions et des actions placées.

La BCP intervient également dans les domaines de la banque d'affaires et a permis de constituer des pôles de compétence sur les services suivants : introduction en bourse, émissions obligataires, montages et placements de fonds d'investissement, constitutions de tours de tables et financements structurés.

10.4.2.3 Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations de services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP. En effet, la facturation de ces prestations s'est élevée en 2003 à 719 MDH contre 673 MDH en 2001, représentant près de 86% de ces dernières.

• **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce, conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

• **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP.(cf.tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

■ **Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :**

- affranchissement ;
- confection de chèquiers ;
- confection de cartes monétiques ;
- microfilmage et production de CD-ROM.

■ **Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).**

Ainsi, à la fin de chaque mois, la BCP arrête les coûts des huit « centres de charges communes » et impute à chacun des organismes du CPM, la part le concernant.

• **Liste des centres de charges communes**

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Développement et système d'information	- Chiffre d'affaires	- Qualité - Fondation BP. Education et Culture - Fondation micro-crédit - Planification et contrôle de gestion - Marketing - Communication - Organisation
2. Inspection Générale	- Nombre d'écriture	- Inspection Générale - Audit interne BCP
3. Ressources Humaines	- Effectif	- Ressources Humaines - Centres de vacances - Colonies de vacances
4. Gestion des risques	- Crédits à l'économie	- Engagements - Juridique et contentieux
5. Ressources et Production	- Nombre d'écritures	- Production bancaire - Comptabilité - Sociétariat - Logistique
6. Opération MRE	- Ressources MRE	- Délégations à l'étranger - Traitement des opérations MRE à la BCP
7. Informatique	- Nombre d'écritures	- Etudes et développement informatiques - Production informatique et para-informatique - Gestion des infrastructures communes - Exploitation monétique
8. Autres structures communes	- Chiffre d'affaires	- Présidence Direction Générale - Cabinet de la Présidence Direction Générale - Direction Générale chargée de la coordination des pôles de la Banque Centrale Populaire

Source : Direction des Systèmes d'Information

10.5. Moyens Humains

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

10.5.1. Effectifs

• Evolution de l'effectif par catégorie

	2001	%	2002	%	2003	%
Employés	185	13,8%	148	11,4%	144	10,6%
Gradés	402	30,1%	390	30,1%	410	30,1%
Cadres	749	56,1%	759	58,5%	806	59,3%
Total	1336	100%	1297*	100%	1360	100%

* effectif hors SMDC
Source : BCP

En 2003, l'effectif de la BCP s'est élevé à 1.360 personnes, en hausse de 1,8% par rapport à 2001. L'exercice 2002 a connu un recul de 3% de l'effectif total de la BCP traduisant une politique de redéploiement des ressources et une optimisation de la productivité de ses collaborateurs. Par ailleurs, l'absorption de la SMDC en janvier 2003 n'a pas eu d'impact significatif sur l'effectif global de la BCP dans la mesure où la majorité du personnel de la SMDC a été réaffecté aux BPR.

Par ailleurs, l'évolution de l'effectif reflète une politique de consolidation de l'encadrement - cadres et gradés - au détriment de la catégorie - employés. Cette résultante a été soutenue par l'utilisation de leviers, notamment, le non-remplacement des départs en retraite et de la réaffectation de la majorité du personnel de la SMDC aux BPR.

Corrélativement, le taux d'encadrement de la BCP s'est amélioré passant de 56,1% en 2001 à 59,3% à fin 2003, illustrant une progression nette de 7%. En revanche, le nombre de collaborateurs de catégorie employés, a baissé de 22% sur la même période.

• Evolution de l'effectif par fonction

Pôle	2001		2002		2003	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DG ⁽¹⁾	135	10%	122	9%	132	10%
IG ⁽²⁾	64	5%	47	4%	46	3%
Développement et Systèmes d'information	612	46%	596	46%	617	45%
Ressources et Production	347	26%	347	27%	374	28%
Risques	106	8%	109	8%	108	8%
BCP Bank	72	5%	76	6%	83	6%
Total	1336	100%	1297	100%	1360	100%

(1) DG inclut la Présidence direction Générale, le Cabinet de la Présidence, le DG chargé de la coordination des pôles et la Division des Ressources Humaines.

(2) IG inclut l'Inspection Générale et l'Audit Interne
Source : BCP

Les effectifs au niveau des pôles Développement et Systèmes d'Information, Ressources et Production et le pôle Risques représentent 81% de l'effectif global à fin 2003. Cette concentration s'explique par la nature de l'activité de la BCP qui, en tant qu'organisme central du CPM, a la charge de fournir un certain nombre de prestations à l'ensemble du groupe, notamment, la gestion des services d'intérêt commun.

• Evolution de l'effectif par niveau de formation

Niveau de Formation	2001	%	2002	%	2003	%
<Bac	386	29%	361	27%	387	28%
Bac	168	13%	165	13%	180	13%
Bac-Bac+2	207	15%	203	16%	215	16%
Bac +2 à Bac+4	363	27%	362	28%	370	27%
>Bac+4	212	16%	206	16%	208	15%
Total	1336	100%	1297	100%	1360	100%

Source : BCP

Le niveau de qualification est en cohérence avec le taux d'encadrement élevé. En effet, l'effectif de la BCP a un niveau de formation assez élevé puisque 15% du personnel a un niveau supérieur à Bac+4 et 27% entre Bac +2 et Bac +4.

• Répartition des effectifs par Sexe

	2001	%	2002	%	2003	%
Hommes	845	63%	824	64%	855	63%
Femmes	491	37%	473	36%	505	37%
Total	1336	100%	1297	100%	1360	100%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est à prédominance masculine avec 63% du total à fin 2003. Par ailleurs, il est à signaler que 44% des effectifs ont une ancienneté moyenne de plus de 10 ans au sein de la banque. En outre, la BCP demeure une institution modérément jeune en terme d'âge, puisqu'à fin 2003, 57% des effectifs sont âgés de 35 à 50 ans.

10.5.2. Politique Sociale

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non-récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière. A fin 2003, la masse salariale de la banque s'élève à 389,8 MDH.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types:

- Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP.
- Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires (MPBP), l'Assurance Maladie Complémentaire (AMC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM (RCPCPM), l'Assurance décès toutes causes (AIP), l'Assurance Accident de Travail et l'Assurance Prêt Habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leurs familles le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, un fonds social est géré par la Direction Générale et la Division des Ressources Humaines. Il est destiné à financer des opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du résultat net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

10.5.3. Politique de recrutement

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Division des Ressources Humaines a instauré une bourse interne d'emploi qui recueille les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un schéma bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe, ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

10.5.4. Formation et Evaluation

La BCP, à l'instar de l'ensemble du groupe CPM, privilégie la formation de son effectif. La politique de formation poursuivie par la banque est basée sur la mise à niveau des qualifications techniques, sur la préparation de la relève et sur l'élévation du niveau de compétence en général du personnel. Chaque année, le groupe alloue un budget global destiné à la formation. En 2003, le groupe CPM a engagé un budget global de l'ordre de 18,4 MDH dont 4,8 MDH pour le personnel de la BCP. La majorité des formations réalisées par la BCP sont animées par des formateurs internes. Le recours à des organismes externes porte sur des thèmes pointus ainsi que sur des formations bancaires diplômantes tels les brevets bancaires et les diplômes de l'Institut Technique de Banque. Les formations sont généralement organisées selon les domaines, soit en séminaires de 2 à 5 jours, soit en cycles pouvant totaliser jusqu'à 6 mois.

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. La BCP poursuit un système de management par objectifs. En effet, au début de chaque exercice, des objectifs sont établis pour chaque agent

en concertation avec sa hiérarchie. A la fin de l'année, la banque a recours à l'évaluation de son personnel par rapport aux objectifs préétablis.

10.5.5. Le plan de développement des Ressources Humaines

Dans le cadre de l'adaptation de la banque aux mesures de la loi 12-96, et en vue d'assister les différents pôles, la Division des Ressources Humaines de la BCP a instauré un plan de développement pour tout le groupe, dont la BCP, qui porte sur les actions suivantes :

- La mise en œuvre de la Loi 12-96 dans sa dimension Ressources Humaines ;
- Le repositionnement des processus Ressources Humaines en fonction des nouvelles exigences de la loi précitée ;
- La mise en œuvre d'une politique de développement des compétences en harmonie avec les objectifs du plan moyen terme de la banque.

10.6. Moyens Techniques

10.6.1. Description des Systèmes d'Information du CPM

Organe Central du CPM, la BCP a la charge de la conception, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes d'information du groupe. En effet, l'amélioration de la qualité de service, l'augmentation de la productivité et la maîtrise de la gestion représentent une priorité et une préoccupation permanente de l'équipe dirigeante de la BCP et ont été traduits dans les axes du Plan Moyen Terme de la Division des Systèmes d'Information (DSI).

• L'infrastructure et les moyens techniques

L'informatique du Groupe est gérée par une fonction centrale de la BCP : la Division des Systèmes d'Information (DSI). Etant donné l'importance de cette Division, elle occupe un siège à part (Centre Diouri) qui se trouve en dehors du siège de la BCP. A fin mars 2003, la DSI comptait un effectif de 226 personnes.

La plate-forme centrale de traitement est dotée des installations suivantes :

- Un ordinateur central principal IBM 2066-002 Z800 avec 259 Mips (extensible à 350 Mips) et 8 Go de mémoire centrale ;
- une capacité de stockage de 761 Go sur disques magnétiques (ESS 800).
- un ordinateur central de secours avec des caractéristiques assez proches de celles de l'ordinateur principal ;
- un automate de sauvegarde pour 1200 cartouches ;
- des serveurs sous NT ;
- des serveurs sous Unix ;
- des postes de travail Bureautiques sous Windows 95, 98, NT , 2000 ou XP en réseau local accèdent aux applications des différents ordinateurs de la BCP.

Les ordinateurs au niveau des BPR présentent les caractéristiques suivantes :

- des serveurs sous NT ;
- un Datawarehouse pour toutes les BPR et la BCP ;
- deux contrôleurs de domaines NT (un principal et un de secours) qui contrôlent l'ensemble des postes de travail de la BPR et des Agences dépendant de cette BPR ;
- des postes de travail bureautique sous Windows 95, 98, NT 2000 ou XP en réseau local accèdent aux applications des différents ordinateurs de la BPR.

Les agences sont équipées du matériel informatique suivant :

- un serveur sous Windows NT pilote les postes de travail ;
- des postes de travail sous Windows 95 ou 98.

Les différents intervenants communiquent principalement via un réseau disposant de plus de 500 lignes spécialisées :

- des lignes spécialisées à 64 Kb/s et 2 Mb/s liant la BCP au BPR ;
- des lignes spécialisées à 19.2 Kb/s et 64 Kb/s liant les BPR aux Agences.

En outre, le système d'information du CPM est composé de plusieurs applications dont :

- **Système Fil de l'Eau** : c'est un système transactionnel qui fonctionne entre les systèmes agence et le système central tout en permettant la mise à jour simultanée des Bases Locales et Centrales en maintenant leur cohérence ;
- **Système Mansour** : c'est un ensemble d'applicatifs basés sur le système Fil de l'Eau. Il gère un ensemble de transactions utilisées surtout en agence ou dans les départements centraux notamment les retraits en espèces, retraits par chèque, versements... ;
- **Chèques et Effets** : cette application permet la prise en charge et le traitement des remises de chèques effectuées au niveau des guichets Banque Populaire ;
- **Applicatif Salaf** : c'est un applicatif qui permet, dans le cadre des crédits remboursables par échéance, entre autres, la gestion des caractéristiques et modalités des crédits...

• Evolution des Systèmes d'Information

Les événements qu'a connu le groupe à partir de l'année 2000, relatifs à la réforme du CPM et à l'obligation d'appliquer les nouvelles normes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), ont incité la banque à initier des objectifs de consolidation et de fiabilisation du système d'information existant et à revoir ses orientations.

En effet, une série d'études visant le diagnostic technique et fonctionnel des systèmes informatiques et de télécommunications, la définition du système d'information cible et l'instauration d'un plan de développement de la monétique et de renforcement de la sécurité du système a été réalisée.

L'ensemble de ces études a permis au groupe de dresser une urbanisation du système d'information projeté regroupé dans un programme de réalisation à moyen terme "SPRINT". Les délais nécessaires à l'instauration du système cible et à la réalisation des objectifs de "SPRINT" ont également conduit à la mise en place d'un plan à court terme "PACTE", permettant de stabiliser le système existant à l'époque et de tenir compte des demandes et des exigences des utilisateurs.

Les réalisations entreprises et finalisées à ce jour, suite à ces études, ont concerné l'ensemble des activités du groupe.

- **Les Projets Fonctionnels** : des projets fonctionnels ont été lancés par la mise en place de solutions informatiques pour la gestion des activités de la salle des marchés et des opérations front-office, back-office et pour la prise en charge des transferts en provenance de l'étranger.
- **Les Prestations Monétiques** : ont été développées notamment à travers l'amélioration du système monétique existant, l'ouverture des GAB à l'International, l'amélioration du temps d'accès des terminaux de paiement électronique (TPE) et l'accompagnement technique et organisationnel à la création du Centre Monétique Interbancaire.
- **Les Infrastructures Informatiques et Telecom** : le groupe a mis à niveau son infrastructure technique Telecom pour supporter l'intégration des voix et des données et la numérisation des moyens de transfert des données.
- **Internet et Intranet** : le groupe est pionnier dans le domaine des nouvelles technologies. Il est le premier à avoir lancé en 2000 le service SMS pour le compte de sa clientèle MRE. D'autres services interactifs ont été lancés tels "Internet Banking" et "Wap".
- **Le système d'Information Documentaire** : Ce réseau documentaire vise à améliorer la qualité de gestion et de partage de l'information entre les différents organes du groupe. L'année 2000 fut l'année de l'achèvement de la plate-forme, du choix de l'architecture informationnelle et de l'intégration de nouveaux supports d'information. Durant 2001 et 2002, de nouvelles

bases de données spécifiques ont été intégrées afin d'enrichir le contenu du système. Par ailleurs, le groupe a enregistré une avancée en terme de formation de son effectif sur le système.

- **Le Marketing Commercial** : Un nouveau système de scoring pour les crédits à la consommation et un protocole des contrats à travers Internet entre la BCP et les Compagnies d'Assurance partenaires ont été élaborés. La solution Datawarehouse a aussi été généralisée sur l'ensemble des BPR.

10.7 La politique d'investissement

La stratégie d'investissement du CPM, décidée par le Comité Directeur, est définie au niveau de la BCP. Elle s'articule autour de trois principaux axes :

- **Expansion du groupe** : Afin de confirmer et de maintenir sa position de leader sur le marché bancaire marocain et d'étoffer son réseau, le CPM procédera à la création de nouvelles agences. En effet, sur les deux dernières années, 20 à 25 nouvelles agences ont été ouvertes. Sur le plan triennal 2003-2005, il est prévu d'ouvrir 40 agences par an au Maroc.
- **Informatique** : compte tenu de l'étendue du portefeuille clientèle du groupe, le CPM s'est fixé pour objectif d'avoir un système d'information performant qui décharge les agents des tâches manuelles à caractère répétitif et leur permet une plus grande orientation vers la clientèle. Les investissements informatiques concernent principalement l'acquisition de nouveaux matériels, de serveurs et de licences d'exploitation. Sur le plan triennal 2004-2006, ces investissements sont estimés à 439 MDH pour l'ensemble du groupe. Ils sont centralisés au niveau de la BCP, qui les répercutera sur les BPR.
- **Ressources Humaines** : le Groupe investit dans des centres de villégiature pour assurer un cadre agréable de détente et de repos pour l'ensemble de ses employés. Le CPM compte étendre ses centres d'estivage à travers le doublement de la capacité du centre de Marrakech et la création de nouveaux centres à Agadir, Fnideq, Saïdia, et sur la route côtière Casablanca - El Jadida ainsi qu'une rénovation du club de la Banque Populaire à Casablanca. Ces centres sont gérés par la BCP et sont financés par le fonds social du groupe. Par ailleurs, la BCP procédera à l'extension de son siège social.

Ainsi, la BCP assure les investissements du groupe pour les répartir ensuite sur ses différentes composantes. Sur les trois dernières années, les investissements propres à la BCP ont porté sur une enveloppe de 239 MDH. Ils ont concerné essentiellement l'informatique et l'équipement technique (53%), l'acquisition de terrains et la construction d'immeubles (35%).

Le tableau ci-après décline les investissements de la BCP sur les trois dernières années :

Année (KDh)	Terrains & Immeubles	Informatique & Equipement technique	Aménagement & Matériel	Total
2001	7 866	68 551	11 125	87 542
2002	50 918	49 923	9 622	110 463
2003	26 045	8 030	6 890	40 965
Total	84 829	126 504	27 637	238 970

Source : BCP

Le tableau ci-après présente les investissements de la BCP sur les trois prochaines années :

Année (KDh)	Terrains & Immeubles	Informatique & Equipement technique	Aménagement & Matériel	Total
2004	115 525	173 443	12 750	301 718
2005	108 700	133 470	4 530	246 700
2006	88 600	131 610	3 500	223 710
Total	312 825	438 523	20 780	772 128

Source : BCP

Les investissements futurs de la BCP porteront principalement sur le système d'information, l'extension du siège et la rénovation et construction des nouveaux centres d'estivage.

Pour les trois prochaines années, le plan d'investissement de la BCP est estimé à 772 MDH, en augmentation de 223% par rapport au plan triennal précédent. Ce sont l'informatique et l'équipement technique ainsi que l'acquisition de terrain et la construction d'immeubles qui représentent la partie la plus importante de ce programme d'investissement avec des parts respectives de 41% et 57%.

11. SITUATION FINANCIERE

NOTE IMPORTANTE

La structure financière de la BCP est caractérisée par une prédominance des opérations interbancaires et des opérations sur titres et une faible proportion des opérations avec la clientèle. Cette structure reflète la nature de l'activité de la BCP qui s'apparente davantage à une activité de banque de marché au service du CPM qu'à une activité de banque traditionnelle.

La BCP ne distingue pas directement dans ses comptes les placements qui lui sont propres des placements effectués en emplois des ressources des BPR.

Le compte de résultat 2002 de la BCP intègre les produits et charges de la SMDC suite à une opération de fusion-absorption réalisée en septembre 2002 à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Ces produits et charges ont été transférés en quasi-totalité chez les BPR à partir du 1^{er} janvier 2003. De ce fait, l'impact de la fusion avec la SMDC n'apparaît que dans les comptes 2002 de la BCP, et ce sont d'ailleurs ces comptes intégrant les opérations liées à la fusion qui ont été certifiés (comptes joints en annexe). Cependant, pour faciliter l'analyse financière et permettre la comparaison des exercices 2002 et 2003, les comptes 2002 de la BCP ont été retraités par celle-ci en excluant les opérations liées à la fusion (sans nouvelle certification). Ce sont ces comptes retraités 2002 qui sont comparés aux comptes 2003 (certifiés).

11.1 Analyse du Bilan

Avec un total actif de 60 Milliards de DH, la BCP occupe le premier rang des principales banques commerciales cotées à savoir la Banque Commerciale du Maroc, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Wafabank, la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie et le Crédit Du Maroc. Cette position résulte du rôle stratégique que joue la BCP au sein de l'économie nationale et plus particulièrement au sein du CPM.

11.1.1 Les Ressources

Au terme de l'exercice 2003, le total bilan de la BCP s'est établi à 60,7 Mds DH en progression respectivement de 9,8% et de 19,1% par rapport à 2002 et à 2001. Cette croissance est principalement imputable à la hausse des excédents de trésorerie provenant des BPR.

Passif (En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
BAM. Dettes envers les E.C et assimilés	44 013	86%	47 983	87%	52 922	87%
dont excédents de trésorerie des BPR (1)	43 353	85%	47 364	86%	51 786	85%
Dépôts de la clientèle	2 722	5%	1 480	3%	2 824	5%
Autres Passifs	352	1%	1 563	3%	707	1%
Provisions	85	0%	246	0%	215	0%
dont prov. Pour risques et charges	48		193		192	
Capitaux propres	3 757	7%	3 974	7%	4 004	7%
dont fonds de soutien	1 653	3%	1 304	2%	1 042	2%
Total Passif	50 930	100%	55 246	100%	60 672	100%

(1) : y compris les emplois obligatoires C/ et après - Source rapport diagnostic financier - BCP

• Dettes envers les établissements de crédit (E.C)

De par la nature de son activité et ses relations financières avec les BPR, les dettes envers les établissements de crédits de la BCP sont constituées à près de 99% des excédents de trésorerie provenant des BPR qui demeurent la principale ressource de la BCP. Sur les deux dernières années, la part des dettes envers les établissements de crédit dans les ressources globales s'est appréciée de 0,8 points grâce à l'accroissement des excédents de trésorerie provenant des BPR de 19,4% pour atteindre 51,8 Mds DH à fin 2003.

Dettes envers les Etab. de Crédit (En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Dettes à vue envers les E.C	34 341	78%	39 882	83%	41 992	79%
Dettes à terme envers les E.C	9 673	22%	8 101	17%	10 930	21%
Total	44 013	100%	47 983	100%	52 922	100%
dont dettes envers les BPR	43 353	98,5%	47 364	98,7%	51 786	97,9%

Source : BCP

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées en dettes à vue et dettes à terme. Les dettes à vue sont principalement composées des ressources des BPR hors emplois obligatoires (1). Leur augmentation en 2002 s'explique par la suppression des emplois ex-plancher (2) et leur reclassement dans les comptes ordinaires des BPR. En revanche, les dettes à terme correspondent en quasi-totalité aux ressources provenant des BPR relatives à la dotation des emplois réglementés et à la réserve monétaire des BPR. Elles figurent pour le même montant à l'actif dans les rubriques BAM et créances sur les établissements de crédits.

(1) Les emplois obligatoires concernent les emplois CNCA et habitat ainsi que la réserve monétaire.

(2) Correspondent aux anciens emplois obligatoires (le plancher d'effets publics, le portefeuille minimum des CMTR, une partie de la réserve monétaire...) qui ont été graduellement reconvertis en Bons du Trésor dans le cadre de la libéralisation du secteur bancaire.

Sur la période 2001-2003, les ressources provenant des BPR ont été affectées de la manière suivante :

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Reserves monétaires provenant des BPR	3 942	9%	6 111	13%	8 311	16%
Emplois ex-plancher	3 926	9%	0	0%	0	0%
Emplois obligatoires CNCA et habitat	1 206	3%	1 336	3%	1 518	3%
Total "Emplois obligatoires et assimilés"	9 074	21%	7 447	16%	9 829	19%
Comptes ordinaires des BPR*	34 279	79%	39 833	84%	41 957	81%
Refinancement des prêts spot auprès de la BCP**		0%	84	0%		0%
Total	43 353	100%	47 364	100%	51 786	100%

Source : BCP

* : Correspondent aux excédents de trésorerie des BPR hors emplois obligatoires.

** : Prêts de trésorerie à très court terme.

Sur l'ensemble des ressources provenant des BPR en 2003 à savoir 51,8 Mds DH, 19% ont été affectées à la dotation des emplois obligatoires répartis à hauteur de 8,3 Mds DH pour la réserve monétaire et 1,5 Mds DH pour les bons CNCA.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2002, l'encours des emplois ex-plancher a été intégré aux comptes ordinaires des BPR. De même, la réserve monétaire a été relevée de 10% à 14% en 2002 puis à 16,5% en 2003. Sa rémunération est restée nulle jusqu'en décembre 2002 avant d'être portée à 0,75% en 2003.

• Les dépôts de la clientèle

Compte tenu des caractéristiques du marché des grandes entreprises et institutionnels, une clientèle essentiellement utilisatrice de financements bancaires, l'activité de collecte de dépôts chez la BCP est limitée.

Au terme de l'exercice 2003, l'encours des dépôts de la clientèle représentait moins de 5% de l'encours global des ressources. En effet, disposant d'excédents de trésorerie significatifs mis à sa disposition par les BPR, la BCP a retenu pour stratégie de ne pas privilégier la collecte de fonds supplémentaires à des coûts éventuellement plus élevés (coûts associés au réseau...). Les dépôts de la BCP sont constitués de clients grandes entreprises et institutionnels et concentrés principalement sur la région de Casablanca (Cf. ci-dessous).

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Comptes à vue créditeurs	193	7%	311	21%	393	14%
Dépôts à terme (DAT)	1 887	69%	645	44%	2080	74%
Autres comptes créditeurs	642	24%	524	35%	351	12%
Dépôts de la clientèle	2 722	100%	1 480	100%	2 824	100%
% de croissance			-46%		91%	

Source : Rapports de gestion de la BCP

L'année 2002 a connu une baisse de 46% des dépôts de la clientèle du fait principalement du non renouvellement d'un dépôt à terme souscrit en fin 2001. En 2003, les dépôts de la clientèle ont enregistré un accroissement de 91% pour atteindre 2,8 Mds DH suite à la collecte de DAT significatifs auprès de grands groupes et d'institutionnels pour 1435 MDH.

(En MDH)	2001	2002	2003
Ressources Rémunérées	1 887	645	2 080
Dépôts à terme	1 887	645	2 080
Ressources Non Rémunérées	835	835	744
Comptes à vue créditeurs	193	311	393
Autres comptes	642	524	351
Dépôts clientèle	2 722	1 480	2 824
Part des Ressources Non Rémunérées dans le total	30,7%	56,4%	26,4%

Source : rapports de gestion de la BCP

Sur la période 2001-2003, l'encours des ressources non rémunérées a enregistré une baisse de 91 MDH. En terme de structure, et conséquemment à l'évolution des DAT, la part des ressources non rémunérées dans l'encours global est passée de 30,7% en 2001 à 56,4% en 2002 et à 26,4% en 2003.

• Autres passifs

En 2002, les autres passifs ont augmenté de 1,2 Mds DH suite principalement à des opérations en instance relatives au transfert des actifs et passifs de l'ex-SMDC aux BPR (agences, endettement, bons de trésor...) imputées aux comptes financiers des BPR en 2003.

• Provisions

En 2002, les provisions pour risques et charges ont enregistré une hausse de 144 MDH. Cette évolution est principalement imputable aux provisions constituées pour risques fiscaux au titre de l'IS, l'IGR et de la TVA pour un montant de 116 MDH. Ce montant représente 44% de la quote-part du risque revenant à la BCP et estimé par cette dernière à 262 MDH. Les provisions réglementées ont baissé de 14 MDH par rapport à 2001 du fait principalement de la reprise en 2003 des provisions pour logement pour près de 40 MDH constituées en 2002.

(En MDH)	2001	2002	2003
Provisions pour risques généraux	23	31	22
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		9	8
Provisions pour litiges	11	11	11
Diverses autres provisions pour risques & charges	14	142	152
Provisions pour risques et charges	48	193	192
Provision pour construction et acquisition de logements	28	40	
Provision pour investissement	8	13	23
Provisions réglementées	37	53	23
Provisions	85	246	215

Source : rapports d'audit 2002-2003.

• Les capitaux propres

Parmi les capitaux propres de la BCP figure le fonds de soutien pour plus d'un Milliard de DH au 31 décembre 2003. Ce dernier, vu son caractère permanent, peut être assimilé à des fonds propres complémentaires.

Sur les deux dernières années, l'évolution des capitaux propres de la BCP a été principalement conditionnée par celle de l'encours du fonds de soutien et des réserves et primes liées au capital.

(En MDH)	2001	2002	2003
Subventions fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 653	1 304	1 042
Réserves et primes liées au capital dont :	1 149	1 807	1 995
Réserve légale	58	58	59
Réserve extraordinaire	801	906	1085
Autres réserves spéciales	290	507	516
Prime d'émission		279	279
Prime de fusion		57	57
Capital	576	589	589
Résultat net de l'exercice	380	274	378
Total des Capitaux Propres y compris Fonds de Soutien	3 757	3 974	4 004
Var. %		5,8%	0,8%
Total des Capitaux Propres hors Fonds de Soutien	2 104	2 670	2 961
Var. %		26,9%	10,9%

Source : BCP

En effet, malgré la baisse de l'encours du fonds de soutien entre 2001 et 2003, les capitaux propres de la BCP se sont appréciés de 6,5% sur la période.

Hors fonds de soutien, les capitaux propres de la BCP cumulent une hausse de 40,7% sur la période.

En 2002, les capitaux propres hors fonds de soutien ont augmenté de 566 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2001 pour 37,4 MDH et la contribution aux fonds social et de soutien pour 16,6 MDH et 3,6 MDH respectivement ;
- le paiement d'une prime d'émission par les anciens actionnaires de la BCP ayant opté pour le maintien de leur participation dans la banque (lors de la transformation de la BCP en S.A) pour un montant de 279 MDH ;
- la prime de fusion pour un montant de 57 MDH relative à la fusion-absorption de la SMDC ;
- la réalisation d'un résultat net de 274 MDH ;
- et l'augmentation de capital de la BCP de 13 MDH.

En 2003, les capitaux propres hors fonds de soutien ont augmenté de 291 MDH sous l'effet de :

- la réalisation d'un résultat net de 377,5 MDH ;
- et la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2002 pour 76,5 MDH et la contribution au fonds social pour 9,3 MDH.

En terme de structure, la part des capitaux propres dans le total bilan s'élève à 6,6% à fin 2003. A la même date, le coefficient de solvabilité, calculé sur la base des engagements pondérés des risques, s'établit à 26,9%. Ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib fixé à 8%.

(En MDH)	2001	2002	2003
Capitaux propres nets	3 636	2 982	3 070
Actifs et hors bilan pondérés	10 671	10 525	11 429
Ratio minimum de solvabilité (Ratio Cooke)	34,1%	28,3%	26,9%

• Le Fonds de Soutien

Sur les deux dernières années, l'encours global du fonds de soutien a enregistré une baisse de 611 MDH pour s'établir à 1 Mds DH à fin 2003. Cette évolution s'explique par le fait que les utilisations ont été supérieures aux alimentations du fonds pendant la période.

En effet, sur les deux dernières années, le fonds de soutien a été alimenté à hauteur de 452 MDH par :

- les contributions au fonds de soutien pour 251 MDH ;
- le remboursement partiel d'une subvention octroyée à la BCP en couverture de la dotation aux provisions pour dépréciation du titre CIH pour 73 MDH ;
- les intérêts sur prêts de restructuration pour 29 MDH ;
- et le remboursement d'un prêt de restructuration pour 99 MDH (BPR Casablanca).

En revanche, les utilisations ont atteint 1063 MDH correspondant :

- aux subventions accordées pour 531 MDH aux BPR (459 MDH) et à la BCP (72 MDH) ;
- au déblocage de prêts de restructuration à durée déterminée au profit des BPR (Casablanca et Rabat) pour 532 MDH.

(En MDH)	2001	2002	2003
Encours début d'exercice	2 004	1 653	1 304
Alimentations	118	234	219
Contribution des organismes du CPM	118	122	129
Intérêts du prêt de restructuration		13	16
Remboursement subvention CIH			73
Remboursement prêts de restructuration		99	
Prélèvements	468	583	480
Subventions accordées	370	301	230
Prêts de restructuration accordés	99	282	250
Encours fin d'exercice	1 653	1 304	1 042

Il y a lieu de noter que la contribution des organismes du CPM au fonds de soutien se fait à hauteur de 2% du chiffre d'affaires H.T du CPM.

Encours du Fonds de Soutien par Banque (En MDH)	2001	2002	2003	Var 03/00
Centre Sud	271	284	297	10%
Nador-Al Hoceima	453	468	483	7%
Marrakech-Beni Mellal	43	43	51	19%
El Jadida-Safi	-89	-127	-124	39%
Fès-Taza	207	216	226	9%
Laâyoune	18	21	-45	-350%
Meknès	147	153	160	9%
Oujda	231	240	249	8%
Tanger	160	169	178	11%
Casablanca	-285	-504	-881	209%
Rabat-Kénitra	57	-49	-33	-158%
BPR	1 212	914	561	-54%
BCP	441	392	481	9%
CPM	1 653	1 304	1 042	-37%

Source : BCP

Il est à signaler que les prêts de restructuration sont facturés aux BPR au taux des BDT à 52 semaines. Leur durée dépend de la période de restructuration de la BPR concernée.

La BCP bénéficie de subventions d'exploitations à hauteur de 230 MDH au 31/12/2003 assorties d'une clause de retour à meilleure fortune, c'est-à-dire que les remboursements des subventions se font lors que le bénéfice permet notamment de doter les réserves légales et de rémunérer les parts sociales.

11.1.2 Les Emplois

L'encours des emplois globaux s'est situé à 60,7 Mds DH à fin 2003 contre 50,9 Mds DH en 2001 enregistrant une hausse de 19,1% sur la période. Cette hausse recouvre essentiellement l'accroissement des valeurs en caisse et des emplois en titres d'investissement.

Actif (En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Valeurs en Caisse	661	1%	6 175	11%	8 652	14%
Créances sur les E.C et assimilés	7 023	14%	1 693	3%	3 593	6%
Créances sur la clientèle	3 076	6%	3 105	6%	4 228	7%
Titres de transaction et de placement	5 967	12%	3 821	7%	4 332	7%
Autres actifs	459	1%	712	1%	1 058	2%
Titres d'investissement	32 056	63%	38 119	69%	36 996	61%
Titres de participation et emplois assimilés	1 026	2%	877	2%	1 000	2%
Créances subordonnées	127	0%	98	0%	171	0%
Immobilisations	535	1%	646	1%	642	1%
Total Actif	50 930	100%	55 246	100%	60 672	100%

Source : BCP

• Les valeurs en caisse

Les valeurs en caisse représentent 14% du total actif à fin 2003 et comprennent essentiellement la dotation à la réserve monétaire calculée sur l'ensemble des dépôts du CPM, soit 8,6 Mds DH dont près de 8,3 Mds DH pour les BPR. La hausse enregistrée sur les deux dernières années résulte du relèvement du taux de la réserve monétaire de 10% en 2001 à 14% en 2002 puis à 16,5% en 2003 afin d'éponger la sur-liquidité du marché.

• Les créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés représentent près de 6% des emplois globaux à fin 2003, soit 3,6 Mds DH et portent principalement sur les opérations courantes de la BCP avec l'institut d'émission et les opérations de prêts sur le marché interbancaire.

Il est à noter qu'en 2001 la réserve monétaire, encore libre d'usage, était comptabilisée dans le poste créances sur les établissements de crédits pour un montant de près de 4 Mds DH. De plus, Bank Al Maghrib avait procédé à des reprises de liquidité pour 1 Mds DH.

• Les créances sur la clientèle

(En MDH)	2001	2002	Var.	2003	Var.
Crédits de trésorerie et à la consommation	969	1 115	15,1%	1 816	62,9%
Crédits à l'équipement	1 817	1 654	-9,0%	2 021	22,2%
Crédits immobiliers	215	274	27,4%	270	-1,5%
Autres crédits	75	62	-17,3%	121	95,2%
Encours net des crédits à la clientèle	3 076	3 105	0,9%	4 228	36,2%

Source : BCP

Sur la période 2001-2003, l'encours net des crédits à la clientèle distribués par la BCP est passé de 3076 MDH à 4228 MDH, enregistrant un accroissement de 37%.

L'année 2002 a connu une quasi-stagnation de l'encours net des crédits à la clientèle (+1%) du fait essentiellement du recul des crédits à l'équipement (-8,9%). En revanche, les crédits de trésorerie et à la consommation et les crédits immobiliers ont connu une évolution favorable enregistrant des croissances respectives de 15,1% et de 27,4%.

En 2003, l'encours net des crédits à la clientèle a enregistré une hausse sensible de 36% synonyme de développement de l'activité de distribution de crédits par la BCP. Durant cet exercice, les crédits de trésorerie ont enregistré une hausse de 63% contre un accroissement de 22% pour les crédits à l'équipement. En revanche, l'encours des crédits à l'immobilier a enregistré un léger recul de 1,5% à 270 MDH.

En conséquence, la part de l'encours des crédits dans le total bilan a augmenté, passant de 6% en 2001 à 7% à fin 2003 confirmant la volonté de la BCP de pénétrer le segment des grandes entreprises et des institutionnels.

• Répartition des crédits clientèle par secteur d'activité

Secteurs d'activité (En MDH)	2001		2002		2003	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Holding	969	39,6%	999	37,3%	598,9	16,2%
Télécommunications	440	18,0%	453	16,9%	638,6	17,3%
Sociétés de Financement	383	15,7%	333	12,4%	373,4	10,1%
Hôtellerie	157	6,4%	252	9,4%	272,9	7,4%
Electricité			88	3,3%	662,7	18,0%
Industries	94	3,9%	79	2,9%	539,3	14,6%
OPCVM			49	1,8%		
Transport Commerce & Services					40,6	1,1%
Agriculture						
Divers (*)	405	16,5%	428	16,0%	560,1(*)	15,2%
Encours brut des crédits (hors particuliers) (1)	2448	100%	2681	100%	3686	100%
Taux de croissance			9,5%		37,5%	

(*) dont 367 millions de DH accordés à ADN

(1) Source: DIB BCP, crédits à l'économie brute (non compris les intérêts courus par décaissement)

Le portefeuille crédits de la BCP est essentiellement constitué d'une clientèle de grandes entreprises représentant plus de 85% de l'encours global des crédits distribués par la banque.

Le portefeuille crédits distribué par la BCP est bien diversifié et se répartit sur une dizaine de secteurs. A fin 2003, les plus fortes expositions sont dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications, soit respectivement 18% et 17% du total.

L'encours brut des crédits distribués à la clientèle a connu une évolution significative, enregistrant des taux de croissance de 9,5% et de 37% respectivement en 2002 et 2003. Cette progression est principalement attribuable à l'augmentation des crédits en faveur des secteurs des télécommunications (+199MDH), de l'hôtellerie (+116MDH), de l'électricité (+662MDH) et de l'industrie (+445MDH) entre 2001 et 2003.

• Ventilation des crédits par emprunteur

(En MDH)	Par décaissement						Par signature					
	2001	%	2002	%	2003	%	2001	%	2002	%	2003	%
Secteur Public	499	20%	596	22%	942	26%	467	93%	358	43%	922	66%
Secteur Privé	1 949	80%	2 086	78%	2 744	74%	36	7%	478	57%	479	34%
Total *	2 448	100%	2 681	100%	3 686	100%	503	100%	835	100%	1401	100%

(*) hors crédits aux particuliers

Source: BCP

L'activité d'intermédiation est essentiellement axée sur le financement de grandes entreprises et des institutionnels. En effet, la BCP compte parmi sa clientèle de grands groupes privés marocains tels que l'ONA et Méditel ainsi que de grandes institutions publiques telles que l'OCR, l'ONCF, l'ONE, l'ADN, l'ODEP...

Au sein de la clientèle grandes entreprises, les crédits octroyés au secteur privé en 2003 représentent 74% du total des crédits par décaissement et 63% si l'on intègre les crédits par signature contre respectivement 26% et 37% pour le secteur public.

(En unité)	2001	2002	2003
Nombre de dossiers instruits	47	60	61
	% var.	28%	2%
Nombre de clients	28	33	57
	% var.	18%	72%

Source: BCP

Sur les deux dernières années, le nombre de clients institutionnels de la BCP a plus que doublé passant de 28 clients en 2001 à 57 clients en 2003. Sur la même période, le nombre de dossiers instruits a augmenté de 30% à 61 dossiers en 2003 traduisant la volonté de la BCP de développer ce segment d'activité.

• Concentration des dossiers de crédit

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours	Part
Le 1 ^{er} emprunteur	638,6	17%
Les cinq 1 ^{ers} emprunteurs	2143,3	58%
Les dix 1 ^{ers} emprunteurs	3089,4	84%
Total	3686	100%

Source: BCP

S'adressant principalement à une clientèle de taille institutionnelle, le portefeuille crédits de la BCP est relativement concentré.

• Ventilation des crédits par région géographique

(En MDH)	Par décaissement						Par signature					
	2001	%	2002	%	2003	%	2001	%	2002	%	2003	%
Casablanca	1 980	81%	2 090	78%	2 685	73%	28	6%	485	58%	324	23%
Rabat	384	16%	453	17%	526	14%	464	92%	346	41%	599	43%
Tanger	53	2%	64	2%	380	10%	11	2%	0	0%	479	34%
Agadir	32	1%	74	3%	94	3%			4	1%		
Total *	2 448	100%	2 681	100%	3 686	100%	503	100%	835	100%	1402	100%

(* hors crédits aux particuliers. Source : BCP

La répartition géographique des crédits montre une concentration au profit de la région de Casablanca. Le reste est réparti sur les régions de Rabat, Tanger et Agadir et concerne essentiellement des prêts octroyés dans le cadre de consorsialisation de crédits avec les BPR.

Sur les deux dernières années, le volume des crédits consorsialisés par la BCP a augmenté de 56%, soit de 447 MDH. Toutefois, la part de la BCP dans le volume des crédits consorsialisés est passée de 49% en 2001 à 33% en 2003 du total en faveur du développement de l'activité d'intermédiation propre à la BCP.

(En MDH)	2001	2002	2003
Volume global des crédits consorsialisés	1627,4	2353,8	3692,6
Part BCP (En MDH)	798,2	932,5	1245,7
Part BCP (en %)	49%	40%	33%

Source : BCP

• Ventilation des crédits par maturité

(En MDH)	Par décaissement						Par signature					
	2001	%	2002	%	2003	%	2001	%	2002	%	2003	%
CT	553	23%	758	28%	1 284	35%	503	100%	829	99%	1 302	93%
MT	1 171	48%	1 196	45%	1 127	30%	0	0%	0	0%	100	7%
LT	724	30%	727	27%	1 276	35%	0	0%	7	1%	0	0%
Total*	2 448	100%	2 681	100%	3 686	100%	503	100%	835	100%	1402	100%

* hors crédits aux particuliers Source : BCP

Le portefeuille des crédits par décaissement est équitablement réparti entre les différentes maturités. Les crédits par signature sont principalement des crédits à court terme (93%).

• Qualité du portefeuille clients de la BCP

(En MDH)	2001	2002	2003
Créances en souffrance brutes	39,2	12,4	106,2
Provisions	30,4	9,7	40,2
Taux de couverture	77,6%	78,4%	37,9%
Taux de contentieux	1,1%	0,4%	2,5%

Source : rapports de gestion BCP

Compte tenu de la nature de sa clientèle (grandes entreprises), la BCP est faiblement exposée au risque crédit. En effet, jusqu'en 2002, le taux de couverture des créances en souffrance est resté supérieur à la moyenne des banques commerciales. Toutefois, en 2003, ce taux a baissé à 37,9% suite à la hausse des créances en souffrance (brutes) de 12,4 MDH en 2002 à 106,2 MDH, soit de 93,8 MDH. Cette hausse est principalement imputable au reclassement d'un dossier de crédit en douteux pour un montant de 94 MDH. Ce dernier n'a été provisionné qu'à hauteur de 31 MDH compte tenu des garanties détenues par la BCP.

Parallèlement, le taux de contentieux de la BCP a augmenté de 0,4% à 2,5% restant toutefois nettement en deçà de la moyenne des banques commerciales (13,6%) et de l'ensemble du système bancaire (22,9%).

A fin 2003, les créances douteuses et compromises sont classées et provisionnées conformément aux règles prudentielles de Bank Al Maghrib. En effet, les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions de la circulaire n°19 de Bank Al Maghrib. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.
- Les provisions relatives au risque crédit sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

• Les emplois en titres de placement, titres d'investissement et titres de participation

En 2003, le portefeuille titres de la BCP a enregistré une baisse de 1,1% soit -489 MDH. Cette situation s'explique par la baisse des titres d'investissement suite notamment à des tombées de titres non renouvelés ainsi que le relèvement du taux de la réserve monétaire. Les titres de placement ont enregistré une hausse de 13,4% soit +511 MDH en liaison avec les nouvelles souscriptions des BDT à 52 semaines et 5 ans.

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Titres de placement	5 967	15%	3 821	9%	4 332	10%
Titres d'investissement	32 056	82%	38 119	89%	36 996	88%
Titres de Participation	1 026	3%	877	2%	1 000	2%
Valeur nette du portefeuille	39 049	100%	42 817	100%	42 328	100%

Source : BCP

Le portefeuille de la BCP à fin 2003 se présente comme suit :

- les titres de placement sont utilisés par la salle des marchés pour la réalisation d'opérations de trading sur le marché des capitaux. Ces derniers représentent 10% du total portefeuille pour un montant de 4,3 Mds DH ;
- les titres d'investissement sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et représentent près de 88% du total portefeuille ;
- la duration du portefeuille titres d'investissement est de 4,04 et celle du portefeuille titres de placement est de 3,26 ;
- les titres de participation correspondent aux participations de la Banque dans ses filiales et d'autres participations comme le CIH et représentent 2% du total portefeuille de la BCP. En 2002, la valeur nette des titres de participations a baissé suite à la constitution de provisions sur le titre CIH et à l'absorption de la SMDC.

Durant la période sous revue, la structure du portefeuille titres d'investissement, de placement et de participations dans le total bilan est passée de 76,7% en 2001 à 69,8% en 2003.

• Stratégie de placement du portefeuille

En 2003, les variations du portefeuille titres d'investissement et de placement, et principalement les BDT et valeurs assimilées traduisent la politique d'optimisation des placements de la BCP en risque de taux et en rendement :

- L'essentiel des nouvelles souscriptions de la BCP a porté sur les titres d'investissement ;
- Les cessions et les tombées de titres de placement et d'investissement sont plus importantes que les renouvellements de cette catégorie de titres.

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Titres de placement	5 967	15%	3 821	9%	4 332	10%
BDT et valeurs assimilées	4 949	13%	1 962	5%	2 321	5%
Autres titres de créance	851	2%	912	2%	1 159	3%
Titres de propriété	167	0%	947	2%	852	2%
Titres d'investissement	32 056	82%	38 119	89%	36 996	87%
BDT et valeurs assimilées	30 288	78%	36 248	85%	35 574	84%
Obligations	1 380	4%	1 471	3%	968	2%
Autres titres de créance	387	1%	400	1%	454	1%
Titres de participation (valeur nette)	1 026	3%	877	2%	1 000	2%
Valeur nette du portefeuille (y compris intérêts courus)	39 049	100%	42 817	100%	42 328	100%
- Intérêts courus	1 171	-3%	1 252	-3%	1 115	-3%
- Provisions (hors titres de propriété et de participation)	66	0%	25	0%	44	0%
Valeur brute du portefeuille (hors titres de propriété et de participation)	36 751	94%	39 766	93%	39 405	93%
- Provisions sur titres de propriété	41	0%	43	0%	19	0%
- Provisions sur titres de participation nette des reprises	582	1%	580	1%	461	1%
VALEUR BRUTE TOTALE DU PORTEFEUILLE	38 566	99%	42 213	99%	41 737	99%

Source : BCP - Issuimi/Rapports d'audit 2002-2003

L'activité marché des capitaux englobe toutes les opérations de la banque sur le marché des capitaux à savoir le marché interbancaire, le marché obligataire et le marché des changes. En 2003, la part de marché de la BCP sur les différents compartiments a baissé (cf. ci-dessous) du fait de la réorientation de la trésorerie vers l'activité d'intermédiation bancaire en phase de croissance.

Volume de transaction	2001	2002	2003
Marché Monétaire			
- Compartiment interbancaire	39%	46%	27%
Marché Obligataire			
- Marché primaire	15%	18%	8%
- Marché secondaire	20%	20%	5%

Source : rapport de gestion BCP - Salles des Marchés BCP

• Structure du portefeuille titres de la BCP

Les emplois de la BCP sont essentiellement constitués de titres de placement et d'investissement représentant 68% du total bilan à fin 2003. Ces derniers sont principalement investis en Bons du Trésor (avec 91% du total des placements). Cette structure s'explique par la spécificité de la mission de la BCP, qui se doit, en tant que gestionnaire des excédents de trésorerie des BPR, de privilégier les placements sans risque.

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Emetteur Etat (Bonds du Trésor)	35 031	91%	37 879	90%	37 942	91%
Autres Emetteurs	1 719	4%	1 884	4%	1 463	4%
Titres de créance CIH	927	2%	967	2%	744	2%
Titres de créance BNDE	227	1%	302	1%	0	0%
Titres de créance ONCF					246	1%
Titres de créance FEC	151	0%	311	1%	289	1%
Autres titres de créance privée	329	1%	222	1%	49	0%
BSF	85	0%	85	0%	135	0%
Total portefeuille (hors titres de propriétés)	36 750	95%	39 766	94%	39 405	94%
Titres de propriété (brut)	208	1%	989	2%	872	2%
Titres de participation	1 608	4%	1 457	3%	1 461	3%
VALEUR BRUTE TOTALE DU PORTEFEUILLE	38 566	100%	42 213	100%	41 737	100%

Source : BCP

L'analyse du portefeuille à fin 2003 par catégorie de titres et par émetteur met en évidence les éléments suivants :

- Les créances sur l'Etat représentent 91% de la valeur brute totale du portefeuille. La part des BDT dans le portefeuille total de la BCP est restée stable autour de 90% ;
- La plus-value latente sur l'ensemble du portefeuille titres de placement s'élève à environ 13 MDH ;
- Les titres de propriété détenus sont soit des titres cotés, soit des parts ou actions d'OPCVM ou des parts de fonds de tirisatation ;
- Les provisions pour dépréciation des titres de propriété s'élèvent à 19,1 MDH. Elles concernent pour l'essentiel l'OPCVM Al Istimar Chaâbi diversifié (6,8 MDH), le FCP Al Amal (1,2 MDH) ainsi que les titres BMCE (7,2 MDH) et SNI (3,1 MDH) ;
- Les provisions pour dépréciation des titres d'investissement s'élèvent à 23,3 MDH. Elles concernent le reliquat non encore étalé de la provision pour dépréciation des titres de placement reclassés en 2001 dans le portefeuille d'investissement ;
- Les provisions pour dépréciation des titres de participation s'élèvent à 461 MDH et portent essentiellement sur les titres CIH (322 MDH), BPMG (76 MDH) et Moussahama (32 MDH).

• Les titres de participations

Le portefeuille titres de participation s'analyse au 31 décembre 2003 comme suit par secteur d'activité :

Secteur d'activité (KDH)	Valeur brute (*)	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (**)	Total
Banques	1 059 022	398 576	660 446	10 112	670 558
Sociétés de financement	32 561	-	32 561		32 561
Sociétés de portefeuille	142 753	31 743	111 010		111 010
Immobilier	105 870	12 497	93 373	21 885	115 258
Autres	79 697	11 816	67 881	2 898	70 779
Total général	1 419 903	454 632	965 271	34 895	1 000 166

(*) La valeur brute tient compte des écarts de conversion pour KDH 13 134.

(**) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à KDH 6 378.

Seul le titre C.I.H. est coté à la Bourse de Casablanca. La BCP détient 20,23% du capital du C.I.H. pour une valeur brute de 672 MDH provisionnée à hauteur de 322 MDH à fin 2003.

Le secteur bancaire représente 74% du portefeuille en valeur brute et 69% en valeur nette de provisions.

Les principales participations dans le secteur bancaire (95%) sont :

- Banque Chaâbi du Maroc, filiale française à 100% de la B.C.P. pour 200,5 MDH,
- Médi finance pour 74,3 MDH,
- Banque Populaire Maroc-Guinéenne pour 88,6 MDH provisionnée à hauteur de 76,2 MDH soit une valeur nette de 12,3 MDH,
- C.I.H. pour 671,8 MDH provisionné à hauteur de 322,3 MDH sur la base du cours boursier au 31 décembre 2003,
- Différentes Banques Populaires Régionales pour 19,6 MDH.

Les principales participations dans les sociétés de financement (92%) sont Chaâbi Leasing pour 30 MDH et Assalaf Chaabi pour 2,4 MDH.

Les participations dans les sociétés de portefeuille sont :

- Moussahama pour 81,1 MDH avec une provision de 31,7 MDH,
- CMKD pour 34,2 MDH,
- Somed pour 26 MDH.

Les principales participations dans le secteur immobilier (97%) sont :

- SIBA pour 59,2 MDH,
- Benaf pour 17,1 MDH avec une provision de 11,6 MDH,
- Sonadac pour 15 MDH,
- Essoukna pour 8,5 MDH.

Les principales participations dans les autres secteurs (65%) sont :

- ADM pour 9,2 MDH avec une provision de 5,1 MDH,
- Maroc Assistance pour 13,8 MDH,
- Centre Monétique Interbancaire pour 12,8 MDH,

- ICF Al Wassit pour 4,1 MDH,
- MITC pour 8 MDH avec une provision de 2 MDH,
- SICAV Atlas pour 2,7 MDH,

Les revenus du portefeuille titres de participation s'élèvent au 31 décembre 2003 à environ 14 MDH.

• Les immobilisations

Au 31 décembre 2003, la valeur nette comptable des immobilisations de la BCP s'élevait à 642 MDH. L'audit réalisé sur les comptes 2003 par Ernst & Young fait ressortir que, d'après les expertises réalisées en 2001, des biens immeubles détenus par la BCP enregistré des moins-values latentes de 34,9MDH, provisionnées à hauteur de 9 MDH. Le solde de 25,9 MDH (avant impôts) n'a pas été provisionné.

Les plus values latentes sur les immobilisations, basées sur les expertises réalisées en 2001, s'élèvent à environ 525 MDH, dont 300 MDH portent sur le siège de la BCP.

• Le hors bilan

Au terme de l'exercice 2003, les engagements par signature de la BCP se sont situés à 3,2 Mds DH, en hausse de 27% par rapport à l'exercice 2001. Cette évolution est imputable à la hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle. En revanche, les engagements en faveur de la clientèle, se sont maintenus autour de 2,3 Mds DH sur la période.

(En MDH)	2001	2002	2003
Engagements donnés	2 507	2 638	3 187
Engagements de financement donnés en faveur d'E.C et assimilés			73
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 282	2 419	2 310
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	225	219	324
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle			479
Engagements reçus	517	699	654
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	517	699	654

Source : Etats de synthèses BCP 2001-2003.

11.2 Analyse du Compte de Résultats et des Etats de Soldes de Gestion

Avertissement : Les comptes 2002 hors SMDC n'ont pas fait l'objet d'une vérification par les commissaires aux comptes.

11.2.1 Les produits d'exploitation bancaires

A l'image du bilan, les produits d'exploitation bancaire de la BCP sont essentiellement constitués des produits sur titres de placement et d'investissement. Ceux-ci contribuant à hauteur de 80% du total des produits à fin 2003. Les intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle représentent près de 6% du total des produits 2003 en augmentation d'un point par rapport à 2001.

(En MDH)	2001		2002		2002		2003	
		%		%	Hors SMDC	%		%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2572	80%	2597	77%	2573	81%	2631	80%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de Crédit	172	5%	134	4%	130	4%	132	4%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	172	5%	311	9%	174	5%	190	6%
Produits sur titres de propriété	16	0%	22	1%	22	1%	21	1%
Commissions sur prestations de service	58	2%	74	2%	70	2%	82	2%
Autres produits bancaires	216	7%	216	6%	206	6%	227	7%
Produits d'exploitation Bancaire	3 207	100%	3 355	100%	3 177	100%	3 283	100%
Variation			4,6%		-0,9%		3,3%	

Source : BCP

• Intérêts et produits assimilés sur titres de créances et taux de rendement

Les intérêts et produits assimilés sur titres de créances correspondent en quasi-totalité à ceux générés par l'ensemble du portefeuille titres d'investissement et de placement.

(En MDH)	2001	2002	2002 Hors SMDC	2003
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	2 572	2 597	2 573	2 631
dont intérêts sur portefeuille titres ⁽¹⁾	2387	2514	2514	2576
Encours des Bons du Trésor et Titres de Placement				
Encours fin d'exercice	38 023	41 939	41 939	41 328
Encours moyen quotidien ⁽²⁾	31 490	35 716	35 716	37 870
Taux de rendement des B.T et titres de placement	7,58%	7,04%	7,04%	6,80%

Source : DPCG - BCP

(1) hors emplois obligatoires

(2) hors emplois obligatoires et y compris les emplois ex-plancher reconvertis

Malgré l'augmentation des emplois en titres d'investissement et de placement gérés par la BCP (+8,7%) de 38 Mds DH en 2001 à 41,3 Mds DH en 2003, les intérêts générés sur la même période n'ont enregistré qu'une légère progression de 2,3%. Cette hausse relative s'explique par la tendance baissière des taux des placements obligataires et le renouvellement du stock des titres par des bons du trésor à plus faible rendement.

Il est à signaler que, sur la période 2001-2003, le taux de rendement du portefeuille en bons du trésor de la BCP a enregistré une baisse de 78 points de base. Parallèlement, les taux obligataires (BDT) ont baissé de 120 pb pour le 5 ans à 4,97% et de 149 pb pour le 10 ans à 5,30%. La performance du portefeuille BCP s'explique principalement par l'existence d'anciens stocks de BDT qui continuent à générer un rendement plus élevé que celui du marché.

• Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de Crédits

Ils correspondent essentiellement aux intérêts sur valeurs reçus en pension, prêts et autres comptes ainsi que les intérêts sur comptes ordinaires des établissements de crédits. A fin 2003, ils contribuent à hauteur de 4% au total des produits d'exploitation de la banque.

• Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle et taux de rendement

(En MDH)	2001	2002	2002 Hors SMDC	2003
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	172	311	174	190
% de var.		81%	1%	9%
Encours des créances à la clientèle				
Encours fin d'exercice	3 076	3 105	3 105	4 228
Encours moyen brut (mensuel)*	3 095	4 556	3 056	3578
Taux de rendement des crédits clientèle	5,56%	6,82%	5,69%	5,31%

(*) source : DPCG et DIB-BCP

Au terme de l'exercice 2003, les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle ont enregistré une progression de 10% par rapport à 2001 passant de 172 à près de 190 MDH. Leur part dans le total des produits d'exploitation s'est ainsi appréciée de 0,4 points pour atteindre 5,8% à fin 2003.

Cette évolution confirme la stratégie de la BCP de développer son portefeuille de clientèle grandes entreprises, d'où la progression de l'encours moyen des crédits de 483 MDH sur la période.

Parallèlement, la BCP a pu limiter la baisse du taux de rendement de son portefeuille crédits à 25 pb sur la période, et ce malgré l'accroissement de la concurrence et la pression à la baisse sur les taux débiteurs.

Il est à noter que l'absorption de la SMDC en 2002 a eu pour impact la hausse des intérêts sur la clientèle pour un montant de 137 MDH du fait de l'augmentation de l'encours moyen de créances de l'ordre de 1,5 Mds DH (Cf. tableau ci-dessus).

• Produits sur titres de propriété

(En MDH)	2001	2002	2003
Produits sur titres de propriété	15,6	22,4	21,3
Encours brut des titres de participation et valeurs assimilées	1 608	1 457	1 462
Taux de rendement des titres de participation	0,97%	1,54%	1,46%

(Source : bilans BCP)

Ces produits comprennent essentiellement les dividendes perçus par la BCP de la part de ses filiales. Sur les deux dernières années, le taux rendement du portefeuille participation a enregistré une hausse de 0,49 points sous l'effet conjugué de :

- la hausse des dividendes perçus pour 5,7 MDH provenant essentiellement des filiales Médiafinance, Maroc Assistance International et Al Istimtar Chaabi ;
- et la baisse de l'encours brut de 9%.

• Commissions sur prestations de service

Les commissions perçues par la BCP comprennent essentiellement les commissions sur récupération de frais (les ouvertures de comptes et l'octroi de cartes) et celles relatives aux virements à l'étranger. Celles-ci contribuent respectivement à hauteur de 72% et de 20% au total des commissions à fin 2003.

Malgré la forte progression enregistrée entre 2001 et 2003 de (+40,5%) soit +24 MDH, la part des commissions dans le total des produits d'exploitation de la BCP n'excède pas 2,5% et s'explique essentiellement par l'absence de réseau d'agences propre à la BCP.

• Autres produits sur opérations bancaires

A fin 2003, ces produits contribuent à hauteur de 6,9% du total des produits d'exploitation bancaire et comprennent principalement les plus values sur cessions de titres de créance à hauteur de 34%, les gains sur opérations de change virement à hauteur de 55% et les reprises de provisions sur titres de placement à hauteur de 10%. Les gains sur opérations de change virement sont totalement acquis à la BCP et ne sont pas rétrocedés aux BPR.

11.2.2 Les charges d'exploitation bancaire

(En MDH)	2001	%	2002	%	2002 H. SMDC	%	2003	%
Intérêts et charges assimilés sur opér. avec E.C	2 451	97%	2 472	96%	2 472	98%	2 493	95%
dont intérêts servis aux BPR	2 440	97%	2 441	94%	2 441	97%	2 396	91%
Intérêt et charges assimilés sur opér. avec la clientèle	41	2%	70	3%	14	0,6%	32	1%
Autres charges bancaires	32	1%	43	2%	43	2%	98	4%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 525	100%	2 585	100%	2 527	100%	2 623	100%
Variation			2,4%		0,1%		3,8%	

• Intérêts et charges sur les opérations avec les établissements de crédit

Ces charges sont principalement constituées des intérêts servis aux BPR au titre de la rémunération de leurs excédents de trésorerie. A fin 2003, ceux-ci se sont établis à 2,4 Mds DH représentant 91% du total des charges d'exploitation bancaire de la BCP contre 97% en 2001.

La baisse des intérêts servis aux BPR est en rapport avec la baisse du rendement du portefeuille titres d'investissement et de placement de la BCP.

(En MDH)	2001	2002	2003
Intérêts et charges assimilées sur opér. avec les E.C	2 451	2 472	2 493
dont intérêts servis aux BPR	2 440	2 441	2 396
Encours des Ressources de Trésorerie			
Encours fin d'exercice	44 013	47 983	52 922
Encours moyen quotidien *	35 481	40 273	42 373
Coût des opérations de trésorerie	6,88%	6,06%	5,65%

(* hors emplois obligatoires). Source : DPCG - BCP

Sur les deux dernières années, le coût des opérations de trésorerie a baissé davantage que le taux de rendement du portefeuille titres d'investissement et de placement de la BCP, soit respectivement (-123 pb) contre (-78 pb). Cette situation trouve son origine dans l'intégration au sein des excédents de trésorerie les anciens emplois reconvertis "ex-plancher", rémunérés antérieurement à un taux plus élevé.

• Coûts des dépôts de la clientèle

(En MDH)	2001	2002 Hors SMDC	2003
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	41	14	32
Encours des dépôts à la clientèle			
Encours fin d'exercice	2 722	1 480	2 824
Encours moyen (mensuel)*	1 203	918	1 573
Coût des dépôts de la clientèle	3,41%	1,53%	2,03%

* source DPCG - BCP

En 2003, le coût des dépôts clientèle a enregistré une hausse en liaison avec la baisse de la part des ressources non rémunérées dans le total des dépôts qui est passée de 56,4% en 2001 à 26,4% en 2003.

11.2.3 Le produit net bancaire

(En MDH)	2001	%	2002	%	2002 Hors SMDC	%	2003	%
Produits d'exploitation bancaire	3 207	100%	3 355	100%	3 177	100%	3 283	100%
% Var.			5,0%		-0,9%		3,2%	
Charges d'exploitation bancaire	2 525	79%	2 585	77%	2 527	80%	2 623	80%
% Var.			2,0%		0,1%		3,7%	
Produit Net Bancaire	682	21%	770	23%	650	20%	660	20%
% Var.			13%		-4,7%		1,5%	

Source : Liasses fiscales - BCP

En 2002, le PNB hors SMDC s'est établi à 650 MDH enregistrant une baisse de 4,7% soit -32 MDH par rapport à 2001. Cette évolution est principalement due au recul des produits d'exploitation bancaire (-0,9%). En revanche, les charges d'exploitation bancaire sont restées stables (+0,1%) par rapport à 2001.

En 2003, la hausse des charges d'exploitation bancaire (+3,7% soit +97 MDH) a limité la croissance du PNB qui s'est établie à 1,5% soit +10 MDH par rapport à 2002. Corrélativement, la marge brute d'exploitation (PNB/Produits d'Exploitation Bancaire) a baissé de un point passant de 21% en 2001 à 20% en 2003.

Toutefois l'analyse de l'évolution du PNB peut être mieux appréhendée à travers celle de ses principales composantes.

11.2.4 Structure du PNB

(En MDH)	2001	%	2002	%	2002 Hors SMDC	%	2003	%
Marge d'intérêts	424	62%	500	65%	393	60%	428	65%
% Var.			18%		-7%		9%	
Marge sur commissions	58	9%	73	10%	69	11%	81	12%
% Var.			26%		19%		17%	
Résultat des opérations de marché	193	28%	178	23%	178	27%	149	23%
% Var.			-8%		-8%		-17%	
Divers	8	1%	18	2%	10	2%	2	0%
PRODUIT NET BANCAIRE	682	100%	770	100%	650	100%	660	100%
% Var.			13%		-5%		1,5%	

Source : BCP

L'analyse de la structure du PNB fait ressortir les éléments suivants :

- La marge d'intérêt a vu sa contribution augmenter de 3 points au PNB pour atteindre 65% en 2003 contre 62% en 2001 ;
- La marge sur commissions s'est également améliorée de 3 points sur la période considérée atteignant 12% du PNB en 2003 ;
- Le résultat des opérations de marché a perdu 5 points dans le PNB sur la même période sous revue.

11.2.4.1 La marge d'intérêts

En 2002, la marge d'intérêts a enregistré une baisse de 7% (-31MDH) par rapport à l'exercice 2001 pour s'établir à 393 MDH. Cette évolution est due à l'effet conjugué de :

- la baisse du coût des dépôts de la clientèle qui est passé de 3,41% en 2001 à 1,53% en 2002;
- la baisse du rendement du portefeuille titres de placement et d'investissement de 7,58% en 2001 à 7,04% en 2002.

En 2003, la marge d'intérêt a enregistré une amélioration de 9% par rapport à 2002 s'établissant à 428 MDH. Cette évolution recouvre :

- la hausse du coût des ressources en liaison avec l'augmentation des dépôts à terme ;
- la reprise des taux sur le court terme consécutive à la hausse du coefficient de la réserve monétaire et de sa rémunération (voir partie marché monétaire et obligataire).

11.2.4.2 La marge sur commissions

Sur les deux dernières années, la marge sur commissions s'est inscrite en constante amélioration enregistrant une progression de 38% pour atteindre 80 MDH à fin 2003. Sa contribution est passée désormais à 12% du PNB contre 9% en 2001 grâce aux développements de l'activité d'intermédiation bancaire générant plus de commissions.

11.2.4.3 Résultat des opérations de marché

Le résultat des opérations de marché a enregistré une baisse de 23% sur les deux dernières années pour s'établir à 148 MDH à fin 2003. Cette évolution est principalement imputable à :

- la hausse du résultat sur opérations sur titres de placement de 66,6 MDH en 2001 à 78,4 MDH en 2003 ;
- la baisse du résultats des opérations de change de 126 MDH en 2001 à 70 MDH en 2003. L'année 2001 était une année exceptionnelle du fait du passage à l'Euro.

11.2.5 Le Résultat Brut d'Exploitation

(En MDH)	2001	2002	2002 hors SMDC	2003
Produit Net Bancaire	682	770	650	660
% Var.		13%	-5%	1%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-282	-21	-21	125
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	698	688	677	740
dont produits à refacturer aux BPR	667	674	674	717
- Autres charges d'exploitation non bancaire	15	19	19	17
- Charges générales d'exploitation	759	891	782	837
dont frais à refacturer aux BPR	667	674	674	717
% Var.		17%	3%	6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	324	526	506	671
% Var.		63%	56%	33%

Source : BCP

En 2002, le résultat brut d'exploitation hors SMDC a enregistré une croissance de 56% par rapport à 2001 pour atteindre 506 MDH. Cette progression trouve son origine dans :

- la baisse du PNB pour un montant de 32 MDH ;
- l'amélioration du résultat sur immobilisations financières en raison d'une dotation pour titre CIH nettement inférieure à l'exercice 2001 (121 MDH en 2002 contre 312 MDH en 2001) ;
- la baisse des autres produits d'exploitation non bancaire pour un montant de 21 MDH ;
- et la hausse des charges générales d'exploitation pour un montant de 23 MDH.

En 2003, le résultat brut d'exploitation a enregistré une progression de 33% par rapport à 2002 pour s'établir à 671 MDH, soit une augmentation de 165 MDH. Cette évolution est essentiellement attribuable à :

- l'amélioration du PNB pour un montant de 10 MDH ;
- la reprise d'une partie de la provision sur les titres CIH pour 125 MDH suite à la hausse du cours en bourse de 34 DH à fin 2002 à 52 DH à fin 2003.
- l'amélioration des autres produits d'exploitation non bancaire pour un montant de 63 MDH ;
- et la hausse des charges générales d'exploitation pour un montant de 55 MDH.

Les autres produits d'exploitation non bancaire, se composent principalement des revenus nets refacturés aux BPR au prix coûtant en contre partie des services d'intérêt commun rendus. Ils ont enregistré une hausse de 7,5% sur la période pour atteindre 717 MDH à fin 2003 suite essentiellement à l'augmentation des produits refacturés aux BPR.

• Structure des frais refacturés aux BPR

Ces frais sont constitués à hauteur de 90% de charges de personnel et de charges générales d'exploitation refacturés dans le cadre du fonds commun et des prestations informatiques. Rappels que le fonds commun est un centre d'imputation des charges communes au CPM réparties en huit centres en contrepartie des services rendus par la BCP aux BPR (cf. services d'intérêts communs).

(En MDH)	2001	%	2002	%	2003	%
Fonds commun y compris prestations C.I. ⁽¹⁾⁽²⁾	600,2	90%	606,4	90%	646	90%
CD ROMS	1,9	0%	1,6	0%	1,5	0%
Confections chèquiers	6,2	1%	6,1	1%	6,4	1%
Frais d'affranchissement MRE	26,2	4%	22,1	3%	25,4	4%
Frais d'affranchissement C.I. ⁽²⁾	32,7	5%	37,6	6%	37,8	5%
Total des frais refacturés aux BPR	667,3	100%	673,8	100%	717,1	100%

(1) dont 90% correspond à des charges de personnel et des charges générales d'exploitation

(2) C.I. : Centre Informatique

Source : BCP

• Les charges générales d'exploitation bancaire

Sur les deux dernières années, les charges générales d'exploitation de la BCP ont enregistré un accroissement de 10% pour atteindre 837 MDH à fin 2003. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse de la masse salariale (+14%) suite notamment au renforcement de l'encadrement en 2003. A fin 2003, les charges de personnel constituent 48% du total des charges générales d'exploitation alors que les charges externes en constituent 42%.

Les charges externes comprennent notamment les frais postaux et de télécommunication (83 MDH), les frais BCDM MRE (51 MDH), les publications et relations publiques (30 MDH), les frais d'entretien et réparation (37 MDH)...

Il convient de noter que les charges générales d'exploitation de la BCP, retraitées des frais refacturés aux BPR, représentent moins de 18% du PNB 2003 contre 51% pour le secteur bancaire. L'activité prépondérante de gestionnaire de fonds et l'absence de réseau d'agences chez la BCP expliquent ce faible taux.

(En MDH)	2001	%	2002	%	2002 H.S	%	2003	%
Charges de personnel	351	46%	443	50%	372	48%	401	48%
Impôts et Taxes	6	1%	8	1%	7	1%	7	1%
Charges externes	329	43%	363	41%	326	42%	355	42%
Autres charges générales d'exploitation	12	2%	9	1%	9	1%	11	1%
D.A.P des immob. incorpor. et corpor.	62	8%	69	8%	69	9%	63	8%
Charges Générales d'Exploitation	759	100%	891	100%	782	100%	837	100%
dont frais refacturés aux BPR	667	88%	674	76%	674	86%	717	86%
Charges Générales d'Exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR	92	12%	217	24%	108	14%	120	14%

Source : BCP

11.2.6 Le résultat courant

(En MDH)	2001	2002	2002 hors SMDC	2003
Résultat Brut d'Exploitation	324	526	506	671
- Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2	36	-4	29
- Autres dotations nettes des reprises aux provisions	45	21	19	-26
RESULTAT COURANT	277	469	490	667

Source : BCP

L'évolution du résultat courant a été principalement imprégnée par celle du RBE notamment le résultat des opérations sur immobilisations financières et dans une moindre mesure par la politique de provisionnement de la BCP.

En 2002, le résultat courant a enregistré une progression de 77%, soit +213 MDH par rapport à 2001. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse du résultat brut d'exploitation de 182 MDH conjuguée à la baisse des dotations nettes des reprises aux provisions pour 26 MDH.

En 2003, le résultat courant a enregistré une hausse de 36%, soit +177 MDH par rapport à 2002. Cette évolution puise son origine dans :

- l'amélioration du résultat brut d'exploitation (+32,4%), soit +165 MDH ;
- la hausse des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance pour 33MDH ;
- la hausse des autres dotations nettes des reprises aux provisions pour 45 MDH (provisions pour investissement et pour risques généraux), suite à la reprise de provision pour investissement pour 13 MDH ainsi qu'une reprise de provision sur aide au logement pour 40 MDH.

11.2.7 Le résultat non courant

(En MDH)	2001	2002	2002 hors SMDC	2003
Résultat courant	277	469	490	667
Produits non courants	189	72	72	0,4
Charges non courantes	7	120	120	78
Résultat non courant	182	-48	-48	-78
Résultat avant impôts	459	422	442	589
Impôts sur les résultats	79	148	148	211
RESULTAT NET	380	274	295	378
% var.		-28%	-22%	28%

Source : BCP

Sur les deux dernières années, le résultat non courant est passé de 182 MDH en 2001 à -78 MDH en 2003.

En 2002, le résultat non courant a enregistré une baisse de 230 MDH par rapport à 2001 et s'explique par :

- l'année 2001 avait bénéficié d'une subvention du fonds de soutien pour 189 MDH dans le cadre du provisionnement du risque sur le CIH.
- la constitution d'une provision pour risque fiscal pour 116 MDH ;
- la subvention d'équilibre reçue du fonds de soutien pour 72 MDH.

En 2003, la baisse du résultat non courant s'explique principalement par le remboursement de la subvention d'équilibre reçue du fonds de soutien (en couverture de la dotation aux provisions pour dépréciation du titre CIH) pour 73 MDH.

11.2.8 Le résultat net

Durant la période sous-revue, le résultat net a connu une évolution contrastée du fait essentiellement du provisionnement du risque fiscal ainsi que la politique des dotations et des reprises sur provisions. En effet, en 2002, le résultat net de la BCP a enregistré une baisse de 28%, soit -105 MDH suite principalement à l'effort de provisionnement du risque fiscal pour un montant 116 DH (non déductible).

En 2003, le résultat net a enregistré une progression de 28%, soit +82 MDH sous l'effet principalement :

- de la hausse du résultat brut d'exploitation (+176MDH) suite à la reprise de provisions sur le titre CIH pour un montant de 125 MDH
- et du remboursement partiel de la subvention d'équilibre reçue du fonds de soutien en couverture de la dotation aux provisions pour dépréciation du titre CIH pour 73 MDH.

11.2.9 Les ratios de rentabilité

	2001	2002 hors SMDC	2003
Capitaux Propres* (MDH)	3 758	3 974	4 004
PNB / Capitaux Propres	18,2%	16,4%	16,5%
Résultat Brut d'Exploitation / Capitaux Propres	8,6%	12,7%	16,8%
Coefficient Général d'Exploitation (après refacturation aux BPR)	13,4%	16,6%	18,2%
Résultat Net / Capitaux Propres (ROE)	10,1%	7,4%	9,4%
ROE (hors fonds de soutien)	18,1%	11,0%	12,8%

Source : Uplime

* y compris le fonds de soutien

Malgré l'importance des fonds propres, y compris le fonds de soutien, le ROE de la BCP durant les trois dernières années s'est situé à un niveau supérieur à celui des banques commerciales.

12. LA NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

Standard and Poor's vient de renouveler, dans son rapport du 16 février 2004, la note de contrepartie de la BCP au titre de l'exercice 2003, avec BB à long terme, B à court terme et des perspectives stables de développement, à l'instar des trois derniers exercices.

A travers la notation de la BCP, l'agence analyse le Groupe via un suivi continu de ses performances, de sa stratégie, de son organisation et de ses perspectives de développement conformément à l'accord de rating officiel conclu entre les deux organismes en 2000, comme une première du secteur bancaire national.

Le rapport final de l'organisme publié le 16/02/2004, fait ressortir le rôle central que joue la BCP au sein du Groupe et le développement continu de ses activités sur le marché de la grande entreprise et des marchés de capitaux. Standard and Poor's considère que le Groupe restera leader de son secteur grâce notamment à :

- Une large base de dépôts et de clientèle avec des parts de marché hors Ex-OFS de 30% en dépôts et 22% en crédit à l'économie en 2003, un réseau de 460 agences et 2 millions de clients ;
- Une forte capitalisation et une liquidité élevée ;
- Une rentabilité de base (marge d'intérêt et PNB) et un coefficient d'exploitation en constante amélioration ;
- Une stratégie de croissance conforme au plan de développement du Groupe (élargissement continu de son réseau et progression annuelle de ses parts de marché) ;
- Une amélioration de son mode de fonctionnement (réorganisation juridique des Banques Populaires Régionales et processus de regroupement régional et l'automatisation des ses activités) ;
- Une rentabilité financière, quoi que modeste sous l'effort du provisionnement du risque crédit et du risque fiscal d'une part et compte tenu de l'importance des fonds propres du Groupe d'autre part, est en amélioration progressive avec ROE de 10,5% en 2003 contre 8,9% en 2002 et un ROA de 1% contre 0,5% ;
- Une qualité avérée du management.

Standard and Poor's s'attend à ce que le Groupe relève le challenge du maintien de sa position de leader et le développement de son action sur le marché de la grande entreprise, et lui attribue des perspectives stables de développement.

Le 9 mars 2004, Standard and Poor's a révisé les perspectives de la Banque Centrale Populaire du Maroc de stables à positives, dans une action similaire à la note souveraine du Royaume du Maroc (rating en devises BB/positives /B et BB/stables/B en monnaie locale).

13. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

13.1 Stratégie :

De part son rôle central au sein du CPM, la stratégie de la BCP s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques globales du CPM prévues dans le plan Moyen Terme dont le principal objectif est de consolider la position de leader du groupe sur le marché bancaire marocain. La déclinaison des orientations stratégiques par marché se présente comme suit :

• Marché des particuliers

De part sa mission, le CPM continuera à mener une politique de bancarisation très active en usant des moyens classiques, mais également en tirant profit des nouvelles technologies bancaires, notamment en matière de moyens de paiement électroniques et d'outils d'aide à l'évaluation du risque. L'objectif escompté est double : d'une part maîtriser le coût réel d'une telle opération et d'autre part explorer de nouvelles pistes de collecte de l'épargne et de commissionnement.

• Marché des Marocains Résidents à l'Etranger

Sur ce marché prioritaire pour le groupe, le CPM a quatre principaux objectifs :

- Améliorer sa part de marché,
- Conserver sa part de marché en matière de dépôts et fidéliser sa clientèle haut de gamme, notamment par un suivi personnalisé et une politique de tarification agressive ;
- Rééquilibrer la pyramide des âges de son portefeuille respectif, en renforçant les implantations dans les pays d'immigration récente (Italie, Espagne, Pays du Golf,...) ;
- Développer le marché de la seconde et troisième génération ;

• Marché des Professionnels

Il s'agit en premier lieu de conforter la vocation PME – PMI du CPM, mais également de :

- Améliorer le positionnement de la banque sur le marché de la Grande Entreprise, d'où le rôle de la BCP;
- développer le marché des professionnels non bancarisés

Ainsi, sur le marché des PME – PMI, les BPR ambitionnent de stimuler l'investissement dans les secteurs à fort potentiel de développement dans leur région. Dans ce cadre, le groupe mènera une réflexion sur les conditions d'éligibilité et d'accessibilité aux financements bancaires afin notamment d'adapter ses outils et ses structures à la réalité du tissu économique national constitué principalement de petites entreprises.

Sur le marché de la Grande Entreprise, et pour contrecarrer les avantages concurrentiels des banques commerciales sur ce marché, le CPM agira à travers la BCP principalement sur trois leviers :

- Son image pour être perçu en tant qu'interlocuteur crédible de la Grande Entreprise ;
- Ses structures d'accueil pour améliorer la gestion de la relation client et favoriser une prise en charge personnalisée de cette clientèle ;
- L'optimisation du coût de ses ressources commerciales et financières.

Ces axes ayant un effet à moyen terme, une politique de produits novateurs et à valeur ajoutée, est proposée dans l'immédiat. Elle vise à favoriser la pénétration sur ce marché, à travers la mise en place d'une offre de produits et de services ciblant l'amélioration des processus de gestion interne de l'entreprise, préoccupation majeure de la Grande Entreprise :

- Cartes business pour la maîtrise des frais professionnels ;
- Cartes salaires pour la réduction des coûts de gestion du personnel.

13.2 Perspectives :

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont basées sur des hypothèses dont la réalisation est incertaine. Les résultats réels peuvent être différents de manière significative des prévisions présentées ci-dessous.

13.2.1 Principales hypothèses du Business Plan

La BCP a pour activité traditionnelle la gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR, ainsi que la prestation de services d'intérêt commun aux BPR. Cependant, depuis quelques années, la BCP a arrêté comme choix stratégique de développer son concours à l'économie marocaine notamment à travers la pénétration du marché des grandes entreprises et des institutionnels.

Par ailleurs, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. De ce fait, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR. Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire.

Les produits d'exploitation bancaire

Les produits des bons du trésor et du portefeuille titres constituent près de 85% du total des produits d'exploitation bancaire. Ces produits dépendent de l'encours du portefeuille titres ainsi que de l'évolution des taux de placement.

Etant tenue de rémunérer les excédents de trésorerie des BPR, la BCP se doit, par mesure de prudence, de placer ces ressources majoritairement en bons du trésor. C'est ainsi qu'en 2003 le portefeuille titres de la BCP était investi à hauteur de 91% en bons du trésor.

Activité de gestionnaire de fonds

Evolution des excédents de trésorerie des BPR

L'encours des comptes financiers des BPR est constitué de l'encours arrêté au 31 décembre 2003 augmenté de la trésorerie additionnelle de l'exercice 2004.

Les comptes financiers des BPR placés auprès de la BCP découlent des business plans des banques régionales. En 2004, la trésorerie additionnelle provenant des BPR est estimée à 2,9 Mds DH. Les excédents nets de trésorerie atteindraient 44,7 Mds DH contre 41,3 Mds DH en 2003.

Les excédents de trésorerie des BPR sont principalement investis dans :

- Les titres de créance : titres d'investissement et titres de placement ;
- Le refinancement des BPR (débitrices) et de la BCP ;
- Les opérations sur le marché interbancaire.

Evolution du portefeuille titres de la BCP

Le portefeuille titres de créances de la BCP est constitué du portefeuille début de l'année auquel s'ajoute la trésorerie additionnelle de l'exercice en cours nette des refinancements BCP et BPR. En 2004, le Portefeuille Titres de la BCP devrait s'inscrire à 44 493 MDH.

Produits sur placement de trésorerie des BPR

Le taux de rendement des placements de la trésorerie de la BCP et par conséquent la rémunération des excédents de trésorerie des BPR, sont déterminés en fonction :

- du stock moyen des bons du trésor en portefeuille et des produits y afférent.
- des tombées à replacer à des taux de marché prévisionnels.
- des excédents de trésorerie à placer aux mêmes conditions que les tombées.
- du refinancement des BPR aux taux des bons du Trésor à 52 semaines, soit 3,40%.

En 2004, le total des produits sur le placement des excédents de trésorerie des BPR s'élèverait à 2 702 MDH et se décline comme suit :

- Le rendement du portefeuille titres d'investissement et de placement devrait s'établir à 5,81% générant des produits de placement en portefeuille titres de 2 586 MDH contre 2 576 MDH en 2003.
- Les produits sur le refinancement des BPR et de la BCP s'élèveraient à 73 MDH.
- Et les produits nets de placement sur le marché interbancaire à 43 MDH.

Activité de dépôt et de crédit de la BCP

Evolution des dépôts de la clientèle

Disposant d'excédents de trésorerie significatifs provenant des BPR, la BCP ne privilégie pas la collecte de dépôts à des coûts éventuellement plus élevés. De ce fait, le besoin en financement de l'activité crédits est principalement financé par les excédents des ressources des BPR, rémunérés au taux moyen annuel des Bons du Trésor à 52 semaines. Pour 2004, le taux retenu est de 3,40%.

En 2004, les dépôts de la clientèle de la BCP afficheraient une baisse de 51,9% du fait du non renouvellement d'un dépôt à terme.

Evolution des crédits à la clientèle

Ce segment d'activité a connu une croissance soutenue lors des trois dernières années traduisant la volonté de la BCP de s'affirmer sur le marché de la clientèle grandes entreprises et institutionnels. En 2004, les crédits à la clientèle devraient enregistrer une hausse de 11,1% pour atteindre 4 696 MDH contre 4 228 MDH en 2003.

Rendement des crédits

Pour l'année 2004, le taux de rendement des crédits à la clientèle s'établirait à 5,34%.

Autres produits d'exploitation bancaire

Commissions

Il s'agit principalement des commissions de transfert et de change, des commissions d'engagement et de récupération de frais. En 2004, elles s'établiraient à 227 MDH.

Les charges d'exploitation bancaire

Intérêts servis aux BPR

Les intérêts servis aux BPR sur les comptes financiers représentent la quasi-totalité des charges d'exploitation bancaire. Ils dépendent de l'encours des excédents de trésorerie ainsi que du taux de rendement sur cet encours auquel la BCP déduit sa commission, à savoir (10,5%). En 2004, le montant total des intérêts servis aux BPR s'élèverait à 2 418 MDH contre 2 396 MDH en 2003.

Coût des dépôts clientèle

En 2004, le coût des dépôts devrait s'établir à 1,53% contre 2,03% en 2003 du fait de la baisse de la part des ressources rémunérées suite au non renouvellement d'un DAT.

Les charges générales d'exploitation

Les frais généraux sont ventilés entre charges de personnel et autres charges générales d'exploitation, leur évolution en 2004 est prévue comme suit :

- Charges du personnel : progression de 4,9% ;
- Autres charges : hausse de 3,5%.

13.2.2 Prévisions de résultats 2004

En 2004, la BCP prévoit de réaliser les résultats suivants :

(En MDH)	2003	2004	Var 04/03
Crédits bruts	4 228	4 696	11%
Portefeuille titres	42 328	44 511	5%
Fonds Propres Hors Fonds de soutien	2 962	3 216	9%
Fonds de soutien	1 042	825	-21%
Fonds Propres	4 004	4 041	1%
Produits d'Exploitation Bancaire	3 283	3 322	1%
Charges d'Exploitation Bancaire	2 623	2 626	0%
Produit Net Bancaire	660	696	6%
Résultat Courant	667	586	-12%
Résultat Non Courant	-78	20	-126%
Résultat avant Impôt	589	606	3%
Impôt sur les sociétés	211	243	15%
Résultat Net	378	363	-4%

La hausse du RND en 2004 proviendrait essentiellement de l'amélioration de la marge d'intérêt sur la clientèle et du niveau des commissions.

Il est à rappeler que eu égard aux négociations en cours concernant le risque fiscal, la BCP n'a pas procédé à un provisionnement supplémentaire au titre de l'exercice 2004.

14.FACTEURS DE RISQUES

14.1 Risque de taux

De par la politique de placement définie par le comité transitoire, il n'y a pratiquement pas de risque financier sur le portefeuille titres de la BCP. En effet, cette politique consiste à investir les ressources des BPR, considérées comme ressources stables, en titres d'investissement (principalement des Bons du Trésor) destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et à plafonner la part des ressources devant être investies en titres de placement à 5 Mds DH (cédées avant échéance). A fin 2003, le portefeuille investissement représente 90% du total portefeuille sécurisant ainsi le portefeuille contre d'éventuelles poussées erratiques des taux. De ce fait, le risque de baisse des taux concerne uniquement le portefeuille titres de placement, le renouvellement des lignes du portefeuille titres d'investissement arrivés à échéance et le placement de la trésorerie additionnelle. A cet effet, eu égard au mode de rémunération de la BCP au titre de la gestion des excédents de trésorerie des BPR, le risque de taux reste limité pour les revenus de la BCP. En effet, une baisse de 10 points de base sur les taux des bons du trésor génère un manque à gagner pour chaque milliard de dirhams de :

$$1000 \text{ MDH} \times 0,1\% \times 10,5\% = 105 \text{ KDH}$$

Toutefois, la baisse des taux des Bons du Trésor a un impact positif sur le coût des ressources de la BCP puisque cette dernière se refinance pour les besoins de son activité d'intermédiation bancaire auprès des BPR au taux des Bons du Trésor à 52 semaines.

14.2 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est inhérent à l'ensemble du secteur bancaire. Cependant ce risque est très limité pour la BCP du fait de la nature de son portefeuille composé principalement d'une clientèle grands comptes. Toutefois, la BCP encourt un risque lié à la concentration et à l'étroitesse de sa base clientèle. En effet, les cinq premiers emprunteurs représentent 58% de l'encours Crédits sur la clientèle. Toute augmentation ou diminution du nombre de clients aurait un impact sur l'activité et la rentabilité de la banque.

14.3 Risque de change

Le risque de change est négligeable et porte principalement sur la partie des ressources de la BCP provenant des transferts MRE aux BPR. Ce risque n'est pas directement supporté par la BCP. Toutefois, une fluctuation des parités de changes influencerait sur le niveau des ressources collectées par les BPR et indirectement sur la part des excédents de trésorerie remontés à la BCP.

Le risque encouru sur les financements en devises (opérations de commerce extérieur, engagements par signature...) est supporté par le client, la banque ne jouant à cet effet qu'un rôle d'intermédiaire.

14.4 Risque lié à la réglementation

Les principales dispositions réglementaires concernent les nouveaux statuts de BAM qui prévoient le renforcement de son champ de contrôle et de surveillance, et la classification des créances en souffrance et leur couverture en provisions. Ces nouvelles règles concourent vers une gestion renforcée des créances en souffrance et vers une large couverture des crédits par les provisions. Pour la BCP, ce risque demeure très faible vu la nature de sa clientèle principalement constituée de Grandes Entreprises.

En outre, la BCP est en conformité avec la réglementation prudentielle édictée par BAM : coefficient minimum de solvabilité, coefficient de liquidité, coefficient de division des risques... etc.

14.5 Risque du portefeuille

Au 31/12/2003, le portefeuille de participations d'actions cotées de la BCP se présente comme suit : Cette participation est provisionnée à hauteur de 48% de sa valeur d'acquisition et constitue près de 35% en valeur nette des titres de participation de la banque. Toutefois, cette rubrique représente moins de 1,7% du total bilan.

Dénomination	Valeur comptable brute (KDH)	Provisions cumulées (KDH)	Valeur comptable nette (KDH)
CIH	671 825	322 301	349 524

La valeur nette comptable des autres titres de participation non cotées de la BCP s'établit à 650,6 MDH. Ces titres ne présentent pas de moins values latentes au 31/12/2003.

Il est à noter que la BCP détient des obligations CIH de 744 MDH et qui sont garanties par l'État. La valeur nette comptable des titres de placement et d'investissement de la BCP au 31/12/2003 se présente comme suit :

(En KDH)	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur nette comptable
Titres de placement	4 372 999	40 543	4 332 456
Bons du trésor et valeurs assimilées	2 342 864	21 415	2 321 449
Obligations			
Autres titres de créance	1 158 530		1 158 530
Titres de propriété	871 605	19 128	852 477
Titres d'investissement	37 019 012	23 277	36 995 735
Bons du trésor et valeurs assimilées	35 597 473	23 277	35 574 196
Obligations	968 239		968 239
Autres titres de créance	453 300		453 300
Total	41 392 011	63 820	41 328 191

15. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

15.1 Litige fiscal

15.1.1 Notification du redressement fiscal relatif à la période 1997-1999

Les notifications concernent la retenue à la source sur les intérêts servis aux MRE, l'Impôt sur les Sociétés, notamment les provisions pour créances en souffrance et les agios réservés, la TVA qui comprend également un volet agios réservés et l'IGR.

Le contrôle fiscal du CPM opéré par l'Administration fiscale portant sur l'IS, la TVA et l'IGR au titre des 3 exercices 1997, 1998 et 1999 s'est traduit par un redressement en principal (hors majorations et pénalités) d'environ 1,7 MdsDH, réparti comme suit :

Type d'impôt	Exercices concernés	Montant des impôts rappelés	Quote-part BPR dans les rappels d'impôt (*)	Quote-part BCP dans les rappels d'impôt (*)	Montant provisionné par la BCP
Retenue à la Source sur les intérêts servis aux RME	1997, 1998 et 1999	475	475	0	0
Impôt sur les Sociétés	1998 et 1999	960	796	164	67
Taxe sur la Valeur Ajoutée	1997, 1998 et 1999	134	89	45	26
IGR sur salaires	1998 et 1999	168	115	53	23
Total		1 737	1 475	262	116

(*) Montants déterminés par la BCP

Le CPM bénéficiant de l'unicité fiscale (ie toutes les entités du CPM sont considérées fiscalement comme une seule entité en matière d'IS, de TVA et d'IGR), la part du redressement en principal revenant à la BCP est estimée à 262 MDH, provisionnée à hauteur de 116 MDH (selon une clé de répartition qui dépend de la nature des impôts).

15.1.2 Appréciation de la BCP sur le redressement fiscal

La BCP a contesté l'ensemble de ces motifs de redressement en estimant que, pour les intérêts servis aux MRE, l'article de la loi sur l'IGR sur lequel l'Administration fiscale a émis ces rôles concerne les revenus professionnels des entreprises étrangères en contrepartie de prestations effectuées au Maroc (articles 10 et 19), ce qui n'est pas le cas des intérêts servis aux MRE sur leurs dépôts lesquels constituent des revenus de capitaux mobiliers.

Quant aux agios réservés et aux provisions pour créances en souffrance, l'Administration fiscale évoque le non respect de la circulaire de 1984 quant aux conditions de constitution des provisions alors qu'à son avis, les agios réservés constituent des créances acquises et doivent donc être intégrés dans les produits de la Banque.

A ce sujet, la Banque estime qu'elle a non seulement respecté les termes de la circulaire des Impôts de 1984, mais également la réglementation de Bank Al Maghrib et le Plan Comptable des Etablissements de Crédit, pris en application de la loi bancaire. Pour ce qui est des agios réservés, elle a contesté leur caractère de créances acquises puisqu'ils se rapportent à des créances contentieuses et a également fait prévaloir la réglementation de Bank Al Maghrib qui stipule que les agios réservés

ne doivent être comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La commission locale, qui s'est réunie le 13 mai 2003, a donné raison à la Banque sur certains points, mais pas sur les plus significatifs, notamment les provisions et les agios réservés. La Banque s'est donc pourvue devant la Commission Nationale du Recours fiscal qui dispose d'un délai de 12 mois pour statuer.

La BCP n'étant pas concernée par les impôts relatifs à la retenue à la source sur les intérêts servis aux MRE, ni par les provisions pour créances en souffrance et les agios réservés, elle a constitué une provision de 116 MDH pour les autres motifs de redressement alors que les BPR ont constitué le reste des provisions.

Il est à signaler qu'un accord a été conclu récemment avec une banque de la place pour des motifs de redressement similaires.

15.1.3 Estimation du risque fiscal pour la période 2000-2003

Pour les mêmes impôts mentionnés au paragraphe 15.1.1 sur les exercices 2000 à 2003, le rapport d'audit 2003 d'Ernst & Young a estimé le risque en principal revenant à la BCP à 338 MDH sur un total de 2,6 Mds DH pour le CPM avec la répartition suivante :

Type d'impôt	Exercices concernés	Montant des risques en principal (*)	Quote-part BCP	Quote-part BPR	Montant provisionné par la BCP
RAS sur les intérêts servis aux RME	2000 à 2003	366	0	366	0
Impôt sur les Sociétés	2000 à 2003	1 763	158	1 605	0
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2000 à 2003	141	72	69	0
IGR sur salaires	2000 à 2003	346	108	266	0
Total		2 616	338	2 306	0

(*) Montants déterminés par la BCP

Il est à préciser que ces montants n'ont pas été notifiés au CPM par l'Administration fiscale.

15.2 Autres litiges

Une liste synthétique des litiges opposant la BCP à des tiers indiquant la nature du litige, le nom de la partie adverse, le stade de la procédure et le montant du risque pour la banque exhibe 41 cas totalisant un risque global estimé par la banque à 6,7 MDH se ventilant à raison de 22 litiges relatifs à des contentieux de travail et 19 litiges relatifs à des contentieux de responsabilité.

Il ressort que la plupart des litiges sont de nature courante, correctement suivis et provisionnés par la banque et ne présentent pas de contraintes ou d'incidences particulières sur les prévisions futures de la banque.

16. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

16.1. Principes et méthodes comptables utilisés par la BCP

Principes généraux

La présentation du bilan, du hors bilan et du compte de résultat est conforme aux dispositions du nouveau Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Toutefois, il est à signaler que l'établissement des états de synthèse selon la présentation du PCEC s'est fait à travers des retraitements et reclassements de l'ancien plan comptable (PCB) par le biais d'une matrice de passage en attendant la mise en place de la nomenclature du PCEC. Dans l'attente de la mise en place du système d'information adéquat, certains états de l'ETIC n'ont pas été renseignés, ceci sans impact sur l'information financière.

Créances sur les Etablissements de Crédit et la Clientèle et Engagements par Signature

Présentation Générale des Créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours en :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré douteuses,
 - 50% pour les créances douteuses,
 - 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

Portefeuille titres

Présentation générale

Selon le Plan Comptable des établissements de crédit, les titres sont classés d'une part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation) et d'autre part, en fonction de la nature juridique (titre de créance ou titre de propriété).

Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru exclu.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres de placement fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissements

Les titres classés dans cette catégorie correspondent aux titres de créances acquis avec l'intention, dès l'origine, de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période des revenus réguliers.

Les titres d'investissement sont enregistrés en comptabilité à leur prix d'acquisition, frais et coupon courus exclu. A l'arrêté comptable, les éventuelles plus ou moins values latentes sur ce portefeuille ne sont pas constatées comptablement.

Les décotes ou primes (différences positives ou négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement) sont amorties linéairement sur la durée résiduelle des titres.

Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspective de résultats et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

Les opérations libellées en devises

Les opérations libellées en devises sont constatées conformément aux dispositions particulières applicables aux banques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

- Immeubles : 25 ans
- Matériel, mobilier et matériel de bureau : 10 ans
- Matériel Informatique : 4 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Installations et agencements : 10 ans
- Frais d'établissement : 5 ans

Le fonds de soutien

La contribution au fonds de soutien, déterminée en fonction du chiffre d'affaires des organismes du Crédit Populaire du Maroc, est constatée en charge de l'exercice dans le poste " dotations aux provisions hors exploitation " de la rubrique " charges hors exploitation ".

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est déterminé sur la base du résultat de l'entité fiscale unique, le Crédit Populaire du Maroc. L'impôt à payer ainsi déterminé est réparti proportionnellement entre les organismes bénéficiaires du Crédit Populaire du Maroc.

Le taux de l'Impôt sur les sociétés pour les établissements de crédit est de 39,6%.

ANNEXES

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ACTIF (EN KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	661 085	6 175 118	8 652 375
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 023 013	1 693 243	3 593 138
- A vue	2 708 294	430 409	2 244 225
- A terme	4 314 719	1 262 834	1 348 913
Créances sur la clientèle	3 075 791	3 105 470	4 227 782
- Crédits de trésorerie et à la consommation	968 648	1 114 584	1 816 321
- Crédits à l'équipement	1 816 566	1 654 342	2 020 842
- Crédits immobiliers	215 237	274 303	269 596
- Autres crédits	75 340	62 241	121 023
Créances acquises par affacturage			
Titre de transaction et de placement	5 966 998	3 820 654	4 332 456
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 949 118	1 961 521	2 321 449
- Autres titres de créance	850 992	912 482	1 158 530
- Titres de propriété	166 888	946 651	852 477
Autres actifs	458 745	711 672	1 057 812
Titres d'investissement	32 055 514	38 118 666	36 995 736
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	30 184 064	36 247 731	35 574 196
- Autres titres de créance	1 871 450	1 870 935	1 421 540
Titres de participation et emplois assimilés	1 026 092	877 428	1 000 166
Créances subordonnées	127 332	97 550	171 041
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Immobilisations incorporelles	25 601	21 984	23 588
Immobilisations corporelles	509 871	624 467	617 982
Ecart d'acquisition			
TOTAL ACTIF	50 930 042	55 246 252	60 672 076

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PASSIF (EN KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	44 013 307	47 983 296	52 921 859
- A vue	34 340 636	39 882 183	41 992 357
- A terme	9 672 671	8 101 113	10 929 502
Dépôts de la clientèle	2 722 491	1 480 047	2 824 345
- Comptes à vue créditeurs	193 039	311 425	393 343
- Comptes d'épargne			
- Dépôts à terme	1 887 312	645 107	2 079 879
- Autres comptes créditeurs	642 140	523 515	351 123
Titres de créance émis			
- Titres de créance négociables			
- Emprunts obligataires			
- Autres titres de créance émis			
Autres passifs	352 108	1 563 178	706 941
Provisions pour risque et charges	47 950	193 357	192 305
Provisions réglementées	36 714	52 505	23 053
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 653 459	1 304 345	1 042 448
Dettes subordonnées			
Ecart de réévaluation			
Réserves et primes liées au capital	1 148 981	1 806 677	1 994 781
Capital	575 529	588 805	588 805
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Report à nouveau (+/-)			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Résultats nets de l'exercice (+/-)	379 503	274 042,00	377 539,00
TOTAL PASSIF	50 930 042	55 246 252	60 672 076

HORS BILAN (EN KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ENGAGEMENTS DONNES	2 507 248	2 637 738	3 186 558
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés			73 036
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 282 273	2 418 606	2 309 889
Engagement de garantie d'ordres d'établissements de crédit et assimilés	224 975	219 132	324 439
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle			479 194
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			

ENGAGEMENTS RECUS	516 902	698 695	653 769
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			
Engagement de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	516 902	698 695	653 769
Engagement de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers			
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

Compte de Produits et Charges (En KDH)	31/12/01	31/12/02	31/12/03	H.S.M.D.C	31/12/03
Produits D'Exploitation Bancaire	3 206 906	3 355 005	3 177 083		3 282 696
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	172 462	134 368	130 480		132 179
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	171 788	310 892	174 387		189 297
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 572 327	2 596 787	2 573 223		2 631 130
Produits sur titres de propriété	15 646	22 410			21 267
Produits sur immobilisations en crédit-bail en location					
Commissions sur prestations de service	58 223	74 278	70 309		81 515
Autres produits bancaires	216 460	216 270	206 274		226 806
Charges D'Exploitation Bancaire	2 524 506	2 585 184	2 527 019		2 623 102
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 450 921	2 471 947	2 471 741		2 492 789
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	41 326	69 984	13 747		32 065
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance					
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres charges bancaires	32 259	43 253	41 531		98 248
Produit Net Bancaire	682 401	769 821	650 062		659 593
Produit d'exploitation non bancaire	698 358	693 423	682 564		744 415
Charges d'exploitation non bancaire	15 219	49 002	48 982		17 128
Produit Net Non Bancaire	713 577	742 425	731 546		761 543
Charges Générales D'Exploitation	759 300	891 489	704 072		837 087
Charges de personnel	350 640	442 728	371 881		400 519
Impôts et Taxes	5 719	8 008	6 559		7 408
Charges externes	328 679	363 131	325 632		354 990
Autres charges générales d'exploitation	11 985	9 022			11 303
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo. incorporelles et corporelles	62 277	68 600			62 867
Dotations aux Provisions et Pertes sur Créances Irrécouvrables	405 675	303 129	228 306		81 364
Dotations aux provisions et engagements par signature en souffrance	2 538	73 331	-		31 197
Pertes sur créances irrécouvrables		17 362	17 307		
Autres dotations aux provisions	403 137	212 436	210 999		50 167
Reprises de Provisions et Récupération sur Créances Amorties	76 022	249 600	21 022		198 259
Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance		54 353	21 022		1 792
Récupération sur créances amorties	237	195 247			196 467
Autres reprises de provisions	75 785				
Résultat Courant	276 588	469 224	490 051		666 687
Produits non courants	189 279	72 274			378
Charges non courantes	6 422	119 824			78 373
Résultat non courant	182 353	- 47 550	-		- 77 995
Résultat avant impôts	458 940	421 674	442 501		588 693
Impôts sur les résultats	79 436	147 632			211 154
Résultat Net	379 503	274 042	294 869		377 539

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ETATS DES SOLDES DE GESTION (EN KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS			
+ Intérêts et produits assimilés	2 916 577	3 042 048	2 953 105
- Intérêts et charges assimilés	2 492 248	2 541 931	2 524 854
MARGE D'INTERET	424 329	500 117	428 251
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
Résultat des opérations de crédit-bail et de location			
+ Commissions perçues	58 223	74 279	81 515
- Commissions servies	719	1 119	1 083
Marge sur commissions	57 504	73 160	80 432
+ Résultat des opérations sur titres de transaction			
+ Résultat des opérations sur titres de placement	66 688	107 209	78 467
+ Résultat des opérations de change	125 992	71 216	69 965
+ Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	192 680	178 425	148 432
+ Divers autres produits bancaires	15 741	23 037	22 658
- Divers autres charges bancaires	7 855	4 917	20 180
PRODUIT NET BANCAIRE	682 399	769 822	659 593
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	- 282 310	20 951	125 000
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	698 254	688 062	740 140
- Autres charges d'exploitation non bancaire	15 219	19 037	17 128
- Charges générales d'exploitation	759 300	891 489	837 088
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	323 825	526 406	670 517
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 300	36 341	29 405
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	44 939	20 841	- 25 575
RESULTAT COURANT	276 585	469 224	666 687
RESULTAT NON COURANT	182 353	47 550	- 77 994
- Impôts sur les résultats	79 436	147 632	211 154
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	379 503	274 042	377 539

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT(EN KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
+/- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	379 503	274 042	377 539
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	62 277	68 600	62 867
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	348 941	180 046	6 145
+ Dotations aux provisions pour risques généraux			
+ Dotations aux provisions réglementées	14 586	24 098	23 053
+ Dotations non courantes			
- Reprises de provisions	73 983	195 247	196 467
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	440	251	317
+ Moins-value de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		314	746
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	104	5 361	4 275
+ Moins-value de cession sur immobilisations financières		29 965	
- Reprises de subventions d'investissement reçues			
+/- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	730 780	376 204	269 291
- Bénéfices distribués	37 409	37 409	76 545
+/- AUTOFINANCEMENT	693 371	338 795	192 746

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Produits d'exploitation bancaire	3 192 103	3 388 975	3 268 374
Récupération de créances amorties	237		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	887 193	759 850	740 201
Charges d'exploitation bancaires versées	- 2 527 044	- 2 675 877	- 2 654 299
Charges d'exploitation non bancaires versées	- 17 645	- 22 915	- 94 755
Charges générales d'exploitation non bancaires versées	- 697 023	- 822 889	- 774 220
Impôt sur les résultats versés	- 79 436	- 147 632	- 211 154
I- FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE PRODUITS ET CHARGES	758 386	479 512	274 147
Variations des :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 5 171 169	5 329 770	- 1 899 895
Créances sur la clientèle	- 815 481	- 29 679	- 1 122 312
Titres de transaction et de placement	- 3 620 098	2 146 344	- 509 514
Autres actifs	211 064	- 252 927	- 346 140
Immobilisations données en crédit bail et en location			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 443 475	3 969 989	4 938 564
Dépôts clientèle	518 098	- 1 242 444	1 344 297
Titres de créances émis			
Autres passifs	- 47 777	1 204 544	- 856 237
II- SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 2 481 888	11 125 597	1 548 763
III- FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	- 1 723 502	11 605 109	1 822 910
Produits des cessions d'immobilisations financières		211 501	6 119
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 562	43 069	25 231
Acquisition d'immobilisations financières	- 786 788	- 5 909 606	1 110 360
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 39 379	- 220 648	- 83 257
Intérêts perçus			
Dividendes perçus	15 646	20 383	17 220
IV- FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D' INVESTISSEMENT	- 803 959	- 6 066 802	1 075 673
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	- 350 765	- 349 115	- 261 897
Remboursement des créances subordonnées	5 786		- 73 491
Emission d'actions		13 276	
Remboursement des capitaux propres et assimilés		335 777	
Intérêts versés			
Dividendes versés	- 45 024	- 53 994	- 85 938
V- FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 390 003	- 54 056	- 421 326
VI- VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	- 2 917 464	5 484 251	2 477 257
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 578 549	661 085	6 175 118
VIII- TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	661 085	6 175 118	8 652 375

CREANCES SUR LA CLIENTELE (En KDH)	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
CREDITS DE TRESORERIE	919 156	1 027 732	1 688 617
- Comptes à vue débiteurs	438 999	494 510	788 178
- Créances commerciales sur le Maroc	17 368	0	
- Crédits à l'exportation	0	1 212	
- Autres crédits de trésorerie	462 788	532 010	900 439
CREDITS A LA CONSOMMATION	9 662	23 055	72 947
CREDITS A L'EQUIPEMENT	1 816 566	1 654 342	2 020 842
CREDITS IMMOBILIERS	215 237	274 303	269 595
AUTRES CREDITS	66 547	59 611	54 932
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	0	0	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	39 830	63 797	54 757
CREANCES EN SOUFFRANCE	8 793	2 629	66 091
- Créances pré-douteuses	6 404	0	
- Créances douteuses	0	0	63 419
- Créances compromises	2 389	2 629	2 672
TOTAL	3 075 791	3 105 470	4 227 782

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	323	323				
-Droit au bail						
-Immobilisations en recherche et développement	323	323				
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
-Autres immobilisations incorporelles hors exploitation						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 260	13 600	25 660	25 231	317	746
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	25 036	4 401	20 635	20 635		
-Terrain d'exploitation	25 036	4 401	20 635	20 635		
-Immeubles d'exploitation bureaux	9 181	8 947	234	381	315	168
-Immeubles d'exploitation logement de fonction	146	140	6	10	8	4
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	177	150	27	11	1	17
Mobilier de bureau d'exploitation	7 660	7 468	192	99	50	143
Matériel de bureau d'exploitation	976	974	4	254	250	4
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	230	215	5	7	6	4
Autres matériels d'exploitation	53	53				
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	4 990	199	4 791	4 215	2	578
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	4 737		4 737	4 200		537
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation	253	199	54	15	2	41
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL	39 583	13 923	25 660	25 231	317	746

PROVISIONS AU 31/12/2001

PROVISIONS	Encours 31/12/00	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/01
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUIV	387 776	359 729	66 939		680 566
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	27 830	2 538	1		30 367
Titres de placement et d'investissement	61 586	8 250	1 253		68 583
Titres de participation et emplois assimilés	298 360	348 941	65 685		581 616
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	39 724	54 196	9 257	-	84 664
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	1 801		1 801		
Provisions pour risques généraux		22 638			22 638
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	9 000	16 972	660		25 311
Provisions réglementées	28 923	14 586	6 796		36 715
TOTAL GENERAL	427 500	413 925	76 196	-	765 230

PROVISIONS AU 31/12/2002

PROVISIONS	Encours 31/12/01	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/02
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIE SUR:	680 567	259 212	245 120	- 36 914	657 744
Créances sur les établissements de crédit et assimilés Créances sur la clientèle	30 368	73 331	52 199	- 41 791	9 708
Titres de placement et d'investissement	68 584	5 835	11 349	5 052	68 121
Titres de participation et emplois assimilés	581 615	180 046	181 572	- 174	579 915
Immobilisations en crédit-bail et en location Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	84 664	148 022	16 863	30 039	245 862
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	22 638	2 626	5 314	10 977	30 927
Provisions pour risques généraux	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	25 312	121 298	3 242	19 062	162 430
Provisions réglementées	36 714	24 098	8 307	-	52 515
TOTAL GENERAL	765 230	407 234	261 983	- 6 875	903 607

PROVISIONS AU 31/12/2003

PROVISIONS	Encours 31/12/2002	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2003
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIE SUR:	657 744	58 759	151 049	-	565 454
Créances sur les établissements de crédit et assimilés Créances sur la clientèle	9 708	31 197	680		40 226
Titres de placement et d'investissement	68 121	21 417	25 719		63 820
Titres de participation et emplois assimilés	579 915	6 145	124 651		461 409
Immobilisations en crédit-bail et en location Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	245 862	44 022	70 709	- 3 816	215 359
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	30 927		17 092	8 093	21 838
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	162 430	20 969	1 112	- 11 819	170 467
Provisions réglementées	52 505	23 053	52 505		23 053
TOTAL GENERAL	903 606	102 781	221 758	- 3 816	780 813

* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2003

* Date d'établissement des états de synthèse: 25/03/2004

**COMPTE DES
FILIALES STRATÉGIQUES
DE LA BCP**

BANQUE CHAABI DU MAROC

Actif (En EURO)	31/12/02	31/12/03
Caisses, Banques Centrales, CCP	623	1 107
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur établissement de crédit	39 360	39 070
A vue	30 174	24 556
A terme	9 126	14 432
Créance rattachée	60	82
Créances sur la clientèle	19 973	18 107
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	18 537	16 638
Comptes ordinaires débiteurs	876	1 064
Créances douteuses	404	322
Créances rattachées	156	83
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 569
Actions et autres titres à revenu variable	347	414
Participations, activités de portefeuille		
Parts dans des entreprises liées	4	4
Immobilisations incorporelles	352	451
Immobilisations corporelles	2 894	2 618
Autres Actifs	384	165
Compte de régularisation	2 304	2 733
TOTAL	66 241	69 238

BANQUE CHAABI DU MAROC

Passif (En Euro)	31/12/02	31/12/03
Caisses, Banques Centrales, CCP		-
Dettes sur établissements de crédits	1 885	2 450
A vue	1 583	2 011
A terme	302	438
Autres sommes dues		1
Dettes rattachées		
Comptes créditeurs de la clientèle	27 221	29 732
Compte d'épargne à régime spécial	6 555	6 784
Autres dettes		
A vue	19 434	21 659
A terme	699	750
Autres sommes dues	468	536
Dettes rattachées	65	3
Dettes représentées par un titre		
Autres Passif	398	576
Comptes de régularisation	1 246	1 386
Provisions pour risques et charges	5 904	5 730
Dettes subordonnées	9 228	6 471
Capital souscrit	16 769	16 769
Primes d'émission		
Réserves	338	487
Provisions réglementées	243	225
Report à nouveau	16	2 860
Net de l'exercice	2 994	2 552
TOTAL	66 242	69 238

CPC (En Euro)	31/12/02	31/12/03
Intérêts et produit assimilés	2 526	2 157
Intérêts et charges assimilés	437	290
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Commissions (Produits)	1 207	1 278
Commissions (Charges)	24	22
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation		
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	-43	-4
Autres produits d'exploitation bancaire	5 197	4 727
Autres Charges d'exploitation bancaire	188	102
Produit net bancaire	8 238	7 743
Charges générales d'exploitation	5 146	5 245
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	289	337
Résultat brut d'exploitation	2 804	2 161
Coût du risque	191	381
Résultat brut d'exploitation	2 996	2 542
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
résultat courant avant impôts	2 996	2 542
Résultat exceptionnel	-5	-5
impôts sur les bénéfices	15	4
Dotations/ Reprises de FRBG et provisions réglementées	18	18
Résultat Net	2 994	2 552

Actif (En KDH)	2002	2003
Immobilisations en Non valeurs	0	0
Frais Préliminaires		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des obligations		
Amortissement abonnés		
Immobilisations Incorporelles	0,00	19 333,33
Immobilisation en R&D		
Brevets, Marques, Droits et Valeurs similaires		
Fonds commercial		19 333
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations Corporelles	1 992 783,60	2 276 723,65
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, Matériel et Outillage		
Matériel de transport	2 302,63	767,54
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	1 990 480,97	2 275 956,11
Autres immobilisations Corporelles		
Immobilisations Corporelles en cours		
Immobilisations Financières	600,00	600,00
Prêts immobilisés		
Autres créances financières	600,00	600,00
Titres de participation		
autres titres immobilisés		
Ecart de Conversion- Actif		
Diminution de créances immobilisées		
Augmentation de dettes de financement		
Total actif Immobilisé	1 993 383,60	2 296 656,98
Stock	0,00	0,00
Marchandises		
Matières et fournitures consommables		
Produits en cours		
Produits interm. et produits resid.		
Produits finis		
Créances de l'actif circulant	8 079 877,54	7 593 586,52
Fournisseurs débiteurs, avancés et acomptes		
Clients et comptes rattachés	5 244 837,57	5 452 209,45
Personnel	42 904,47	54 546,87
Etat	2 095 699,24	1 680 105,05
Comptes d'associés		
Autres débiteurs		
Comptes de régularisation actif	696 436,26	406 725,15
Titres et valeurs de placement	29 565 787,77	30 741 304,50
Ecart de conversion actif (Elts Circ)	172	
Total - Actif circulant	37 645 837,62	38 334 891,02
Trésorerie actif	803,01	948,19
Chèques et valeurs à encaisser		
Banques, TG et CCP		
Caisse, régie avances et accreditifs	803,01	948,19
Total Général	39 640 824,23	40 632 496,19

Passif (En DH)	2002	2003
Capitaux Propres	23 303 014,15	25 448 693,06
Capital Social ou Personnel	10 000 000,00	10 000 000,00
Primes d'Emission de Fusion et d'Apport		
Ecart de Réévaluation	1 000 000,00	1 000 000,00
Réserves Légales	9 759 260,00	10 986 684,50
Autres Réserves		
Report à Nouveau	70 536,37	16 329,65
Résultat Net en Instance d'Affectation		
Résultat Net de l'Exercice	2 473 217,78	3 445 678,91
Total des Capitaux Propres	23 303 014,15	25 448 693,06
Capitaux Propres Assimilés	233 315,50	320 000,00
Subventions d'Investissement		
Provisions Réglementées	233 315,50	320 000,00
Dettes de Financement	0,00	0,00
Emprunts Obligataires		
Autres Dettes de Financement		
Provisions Pour Risques		
Provisions Pour Charges		
Augmentation de créances Immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
Financement Permanent	23 536 329,65	25 768 693,06
Dettes du Passif Circulant	8 421 953,29	10 232 212,79
Fournisseurs et comptes rattachés	6 946 244,35	8 751 229,93
Clients CD, Avances et Acomptes		
Personnel	13 554,51	
Organismes sociaux	291 300,94	272 298,86
Etat CR	1 002 790,39	1 040 684,00
Comptes d'Associés CR	168 000,00	168 000,00
Autres Créanciers		
Comptes de Régularisation Passif	63,10	
Autres Provisions Pour R & C	883 013,86	555 788,00
Ecart de Conversion Passif (Elts Circ)		
Total - Passif Circulant	9 304 967,15	10 788 000,79
Trésorerie Passif	6 798 727,43	4 075 804,34
Crédits D'Escompte		
Crédits de Trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	6 798 727,43	4 075 804,34
Total Général	39 640 024,23	40 632 496,19

CPC (En KDH)	2002	2003
Produits d'Exploitation	18 214,70	19 059,20
Ventes de Marchandises		
Vente de Biens et Marchandises Pds	18 214,70	19 059,20
Variation de Stocks de Produits		
Immo Pds par l'E pour elle même		
Subs d'exploitation		
Autres Pds d'expl		
Reprises d'Expl, Trstf de Charges		
Total I	18 214,70	19 059,20
Charges d'Exploitation	15 733,80	15 333,40
Achats revendus de marchandises		
Achats consommés de Matières et Fourm.	4 360,80	4 792,10
Autres Ch externes	5 857,60	5 253,00
Impôts et Taxes	4 217,50	4 202,90
Charges de Personnel		
Autres Ch. d'expl.		
Dotations d'Expl.	1 297,90	1 085,40
Total II	15 733,80	15 333,40
Résultat d'exploitation (I-II) III	2 480,90	3 725,80
Produits Financiers	1 873,10	1 858,20
Polis de Titres de Part et Titres immos		
Claies de Change		
Intérêts et Autres Pds Financiers		
Reprises Fin et Trstf de Ch		
Total IV	1 873,10	1 858,20
Charges Financières	292,80	254,50
Charges d'Intérêts		
Pertes de Change		
Autres Ch Financières		
Dotations Fin		
Total V	292,80	254,50
Résultat Financier (IV-V) VI	1 580,30	1 603,70
Résultat Courant (III+VI) VII	4 061,20	5 329,50
Produits Non Courants	6,00	233,30
Produits de Cession d'Immos		
Subv d'équilibre		
Reprises s/ Sub d'Inv		
Autres Pds non Courants		
Reprises non Courantes, Tsf de Ch		
Total VIII	6,00	233,30
Charges Non Courantes	172,60	362,80
Valeur d'Amo des Immos cédées		
Subv accordées		
Autres Charges non courantes		
Dot. non courantes aux amos et Prov		
Total IX	172,60	362,80
Résultat non courant (VIII-IX) X	-166,60	-129,50
Résultat avant impôt (VII+X) XI	3 894,60	5 200,00
Impôts sur les résultats	1 421,40	1 754,40
Résultat Net (XI-XII) XII	2 473,20	3 445,60
Total des Produits (I+IV+VIII)	20 093,80	21 150,70
Total des Charges (II+V+IX+XII)	17 620,60	17 705,10
Résultat Net	2 473,20	3 445,60

Actif (En DH)	2002	2003
Immobilisations en Non valeurs	0	0
Frais Préliminaires		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des obligations		
Amortissement abonnés		
Immobilisations Incorporelles	196 261,62	88 963,09
Immobilisation en R&D		
Brevets, Marques, Droits et Valeurs similaires	196 261,62	88 963,09
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations Corporelles	4 458 984,07	4 000 826,66
Terrains	839 986,21	839 986,21
Constructions	3 050 757,91	2 773 086,04
Installations techniques, Matériel et Outillage	94 162,18	78 015,05
Matériel de transport	1 570,55	
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	472 507,22	309 739,36
Autres immobilisations Corporelles		
Immobilisations Corporelles en cours		
Immobilisations Financières	1 089 608,08	1 246 750,94
Prêts immobilisés		
Autres créances financières	30 458,08	30 458,08
Titres de participation	1 059 150,00	1 216 292,86
autres titres immobilisés		
Ecart de Conversion- Actif		
Diminution de créances immobilisées		
Augmentation de dettes de financement		
Total actif Immobilisé	5 744 853,77	5 336 540,69
Stock	0,00	0,00
Marchandises		
Matières et fournitures consommables		
Produits en cours		
Produits interm. et produits resid.		
Produits finis		
Créances de l'actif circulant	14 991 206,51	2 738 692,76
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes		
Clients et comptes rattachés	14 368 803,82	2 061 865,94
Personnel	5 182,22	26 230,05
Etat	587 078,33	605 585,06
Comptes d'associés		
Autres débiteurs	4 400,00	18 450,27
Comptes de régularisation actif	25 742,14	26 561,44
Titres et valeurs de placement	4 991 918,51	6 500,00
Ecart de conversion actif (Elts Circ)		
Total - Actif circulant	19 983 125,02	2 745 192,76
Trésorerie actif	2 854 314,95	7 080 735,63
Chèques et valeurs à encaisser		
Banques, TG et CCP	2 854 284,66	7 080 571,04
Caisse, régie avances et accreditifs	30,29	164,59
Total Général	28 582 293,74	15 162 469,08

Passif (En DH)	2002	2003
Capitaux Propres	12 186 410,71	10 133 894,41
Capital Social ou Personnel	13 437 500,00	13 437 500,00
Primes d'Emission de Fusion et d'Apport		
Ecart de Réévaluation		
Réserves Légales	926 249,71	926 249,71
Autres Réserves	4 575 636,74	4 649 500,00
Report à Nouveau	-3 627 794,68	-6 826 839,00
Résultat Net en Instance d'Affectation		
Résultat Net de l'Exercice	-3 125 181,06	-2 052 516,30
Total des Capitaux Propres	12 186 410,71	10 133 894,41
Capitaux Propres Assimilés	0,00	0,00
Subventions d'investissement		
Provisions Réglementées		
Dettes de Financement	0,00	0,00
Emprunts Obligataires		
Autres Dettes de Financement		
Provisions durables pour R & C	0,00	0,00
Provisions Pour Risques		
Provisions Pour Charges		
Ecart de Conversion Passif	0,00	0,00
Augmentation de créances Immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
Financement Permanent	12 186 410,71	10 133 894,41
Dettes du Passif Circulant	15 947 282,73	4 757 041,27
Fournisseurs et comptes rattachés	13 168 209,13	2 259 059,65
Clients CD, Avances et Acomptes	2 174 593,86	1 868 591,41
Personnel	88 986,19	68 786,92
Organismes sociaux	323 957,77	425 532,88
Etat CR	151 945,03	134 344,01
Comptes d'Associés CR		
Autres Créanciers	16 393,32	
Comptes de Régularisation Passif	23 197,43	726,40
Autres Provisions Pour R & C	448 600,30	271 533,40
Ecart de Conversion Passif (Elts Circ)		
Total - Passif Circulant	16 395 883,03	5 028 574,67
Trésorerie Passif	0,00	0,00
Crédits D'Escompte		
Crédits de Trésorerie		
Banques (soldés créditeurs)		
Total Général	28 582 293,74	15 162 469,08

CPC (En DH)	2002	2003
Produits d'Exploitation	2 839 603,22	1 570 811,17
Ventes de Marchandises		
Vente de Biens et Marchandises Pds	1 736 837,76	972 210,87
Variation de Stocks de Produits		
Immo Pds par l'E pour elle même		
Subv d'exploitation		
Autres Pds d'expl.	150 000,00	150 000,00
Reprises d'Expl. Trsf de Charges	952 765,46	448 600,30
Total I	2 839 603,22	1 570 811,17
Charges d'Exploitation	6 133 522,53	4 355 202,40
Achats revendus de marchandises		
Achats consommés de Matières et Fourn.	80 270,36	84 071,32
Autres Ch externes	687 695,02	653 974,76
Impôts et Taxes	133 350,85	111 333,05
Charges de Personnel	3 612 382,58	2 654 860,60
Autres Ch. d'expl.	561 670,00	10 450,00
Dotations d'Expl.	1 058 153,72	840 512,67
Total II	6 133 522,53	4 355 202,40
Résultat d'exploitation (I-II) III	-3 293 919,31	-2 784 391,23
Produits Financiers	2 011 867,21	840 684,77
Pds de Titres de Part et Titres immos		496 735,00
Gains de Change		
Intérêts et Autres Pds Financiers	486 048,06	343 949,77
Reprises Fin et Trsf de Ch	1 525 819,15	
Total IV	2 011 867,21	840 684,77
Charges Financières	1 957 262,30	8 211,39
Charges d'Intérêts		
Pertes de Change		
Autres Ch Financières	1 957 262,30	8 211,39
Dotations Fin		
Total V	1 957 262,30	8 211,39
Résultat Financier (IV-V) VI	54 604,91	832 473,38
Résultat Courant (III+VI) VII	-3 239 314,40	-1 951 917,85
Produits Non Courants	126 888,95	13 467,62
Produits de Cession d'Immos		
Subv d'équilibre		
Reprises s/ Sub d'Inv		
Autres Pds non Courants	53 025,69	13 467,62
Reprises non Courantes, Tsf de Ch	73 863,26	
Total VIII	126 888,95	13 467,62
Charges Non Courantes	625,61	104 184,07
Valeur d'Amo des Immos cédées		
Subv accordées		
Autres Charges non courantes	625,61	104 184,07
Dot. non courantes aux amos et Prov		
Total IX	625,61	104 184,07
Résultat non courant (VIII-IX) X	126 263,34	-90 716,45
Résultat avant Impôt (VII+X) XI	-3 113 051,06	-2 042 634,30
Impôts sur les résultats	12 130,00	9 882,00
Résultat Net (XI-XII) XII	-3 125 181,06	-2 052 516,30
Total des Produits (I+IV+VIII)	4 978 359,38	2 424 963,56
Total des Charges (II+V+IX+XII)	8 103 540,44	4 477 479,86
Résultat Net	-3 125 181,06	-2 052 516,30

ACTIF (En DH)	31/12/02	31/12/03
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	190 403,36	134 631,15
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	108 974,37	211 947,71
- A vue		
- A terme	108 974,37	211 947,71
Créances sur la clientèle	115 089 358,55	-
- Crédits de trésorerie et à la consommation		
- Crédits à l'équipement		
- Crédits immobiliers		
- Autres crédits	115 089 358,55	
Créances acquises par affacturage		
Titre de transaction et de placement	1 586 336 059,03	1 464 961 976,95
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 530 699 782,10	1 441 160 961,60
- Autres titres de créance	48 265 271,17	23 801 015,35
- Titres de propriété	7 371 005,76	
Autres actifs	16 528 219,23	19 990 464,41
Titres d'investissement	-	-
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	25 000,00	25 000,00
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	167 473,92	121 451,64
Immobilisations corporelles	4 929 613,29	467 0916,81
TOTAL ACTIF	1 723 375 101,75	1 490 116 388,67

PASSIF (En DH)	31/12/02	31/12/03
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 186 308,06	254 164 733,07
- A vue	18 186 308,06	254 164 733,07
- A terme		
Dépôts de la clientèle	1 503 479 782,01	1 030 520 111,02
- Comptes à vue créditeurs	1 503 479 782,01	1 030 520 111,02
- Comptes d'épargne		
- Dépôts à terme		
- Autres comptes créditeurs		
Titres de créance émis		
- Titres de créance négociables		
- Emprunts obligataires		
- Autres titres de créance émis		
Autres passifs	22 453 522,78	18 211 224,55
Provisions pour risque et charges	160 177,17	183 309,25
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	4 354 361,45	65 882 831,48
Capital	100 000 000,00	100 000 000,00
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	47 733 989,73	212 480,29
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultats nets de l'exercice (+/-)	27 006 960,59	20 941 699,01
TOTAL PASSIF	1 723 375 101,79	1 490 116 388,67

CPC (En DH)	31/12/02	31/12/03
I - PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	81 816 380,00	90 380 862,92
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	175 221,53	364 504,43
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	468 438,62	1 671 892,99
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	63 707 971,71	61 815 055,86
4. Produits sur titres de propriété	326 696,96	183 461,16
5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location		
6. Commissions sur prestations de service	2 435 241,62	1 503 332,96
7. Autres produits bancaires	14 702 809,56	24 842 615,52
II - CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	32 717 438,91	49 718 533,51
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	3 311 549,28	3 772 958,37
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	26 866 315,56	34 329 488,09
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis		
11. Charges sur opérations de crédit-bail et de location		
12. Autres charges bancaires	2 539 574,07	11 616 087,05
III - PRODUIT NET BANCAIRE	49 098 941,09	40 662 329,41
13. Produits d'exploitation non bancaire		
14. Charges d'exploitation non bancaire		
IV - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 902 987,33	5 429 872,82
15. Charges de personnel	3 273 366,37	3 813 096,71
16. Impôts et taxes	96 329,70	88 318,41
17. Charges externes	1 086 552,47	1 056 288,95
18. Autres charges générales d'exploitation	42 833,46	22 745,95
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	403 905,33	449 422,80
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition		
21. Reprises sur écarts d'acquisition		
V - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	160 177,14	23 132,11
22. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
23. Pertes sur créances irrécouvrables	160 177,14	23 132,11
24. Autres dotations aux provisions		
VI - REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	790 394,00	-
25. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
26. Récupérations sur créance amorties		
27. Autres reprises de provisions	790 394,00	
VII - RESULTAT COURANT	44 826 170,63	35 209 324,48
28. Produits non courants	1 073,46	26 212,44
29. Charges non courantes	6 432,50	317 911,91
VIII - RESULTAT AVANT IMPOTS	44 820 811,59	34 917 625,01
30. Impôts sur les résultats	17 813 851,00	13 975 926,00
IX - RESULTAT NET	27 006 960,59	20 941 699,01

Actif (En DH)	30/06/02	30/06/03
Immobilisations en Non valeurs	335 212	131 913
Frais Préliminaires	200 235	66 745
Charges à répartir sur plusieurs exercices	134 977	65 168
Primes de remboursement des obligations		
Amortissement abonné		
Immobilisations Incorporelles	24 777	34 622
Immobilisation en R&D		
Brevets, Marques, Droits et Valeurs similaires	24 777	34 622
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations Corporelles	2 606 648	2 595 512
Terrains	277 127	277 127
Constructions	1 278 075	1 254 627
Installations techniques, Matériel et Outillage		
Matériel de transport	4 140	233 502
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	1 047 306	830 256
Autres immobilisations Corporelles		
Immobilisations Corporelles en cours		
Immobilisations Financières	46 116 674	51 256 991
Prêts immobilisés	340 444	275 879
Autres créances financières	5 617 284	4 529 367
Titres de participation	40 158 945	46 451 745
Autres titres immobilisés		
Écart de Conversion- Actif	480 918	
Diminution de créances immobilisées		
Augmentation de dettes de financement	480 918	
Total actif Immobilisé	49 564 228	54 019 039
Stock	0	0
Marchandises		
Matières et fournitures consommables		
Produits en cours		
Produits interm. et produits resid.		
Produits finis		
Créances de l'actif circulant	6 257 563	7 167 756
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes		
Clients et comptes rattachés	1 220 725	1 459 174
Personnel	3 000	
Etat	3 175 954	3 155 839
Comptes d'associés	528 500	
Autres débiteurs	508 473	2 288 423
Comptes de régularisation actif	820 911	264 319
Titres et valeurs de placement	29 886 000	45 943 425
Ecart de conversion actif (Elts Circ)		
Total - Actif circulant	36 143 563	53 111 181
Trésorerie actif	22 055 957	376 956
Chèques et valeurs à encaisser		
Banques, TG et CCP	22 055 352	376 554
Caisse, régie avances et accreditifs	605	402
Total Général	107 763 749	107 507 176

Passif (En DH)	30/06/02	30/06/03
Capitaux Propres	83 174 394	85 333 461
Capital Social ou Personnel	140 000 000	140 000 000
Primes d'Emission de Fusion et d'Apport		
Ecart de Réévaluation		
Réserves Légales		
Autres Réserves		
Report à Nouveau	-28 112 666	-56 825 606
Résultat Net en Instance d'Affectation		
Résultat Net de l'Exercice	-28 712 939	2 159 067
Total des Capitaux Propres	83 174 394	85 333 461
Capitaux Propres Assimilés	0	0
Subventions d'Investissement		
Provisions Réglementées		
Dettes de Financement	21 556 218	19 583 191
Emprunts Obligataires		
Autres Dettes de Financement	21 556 218	19 583 191
Provisions durables pour R & C	480 918	0
Provisions Pour Risques		
Provisions Pour Charges	480 918	
Ecart de Conversion Passif	443 920	0
Augmentation de créances Immobilisées		
Diminution des dettes de financement	443 920	
Financement Permanent	105 655 450	104 916 653
Dettes du Passif Circulant	2 108 299	2 590 482
Fournisseurs et comptes rattachés	375 624	353 104
Clients CD, Avances et Acomptes		
Personnel	581 454	647 649
Organismes sociaux	518 035	156 825
Etat CR	582 886	753 287
Comptes d'Associés CR	300	300
Autres Créanciers		641 650
Comptes de Régularisation Passif	50 000	37 667
Autres Provisions Pour R & C		
Ecart de Conversion Passif (Elts Circ)		
Total - Passif Circulant	2 108 299	2 590 482
Trésorerie Passif	0	43
Crédits D'Escompte		
Crédits de Trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		43
Total Général	107 763 749	107 507 178

Compte de résultat (En DH)	30/06/02	30/06/03
Produits d'Exploitation	1 314 498	3 645 199
Ventes de Marchandises		
Vente de Biens et Marchandises Pds	1 305 111	3 645 199
Variation de Stocks de Produits		
Immo Pdes par l'E pour elle même		
Subv d'exploitation		
Autres Pds d'expl.		
Reprises d'Expl, Trsf de Charges	9 387	
Total I	1 314 498	3 645 199
Charges d'Exploitation	7 872 512	7 418 487
Achats revendus de marchandises		
Achats consommés de Matières et Fourn.	63 843	50 993
Autres Ch externes	1 522 239	967 260
Impôts et Taxes	105 718	124 991
Charges de Personnel	2 967 037	3 157 024
Autres Ch. d'expl.		
Dotations d'Expl.		
Total II	7 872 512	7 418 487
Résultat d'exploitation (I-II) III	-6 558 014	-3 773 288
Produits Financiers	4 331 240	9 604 265
Pds de Titres de Part et Titres immos		
Gains de Change		
Intérêts et Autres Pds Financiers	2 227 550	2 374 347
Reprises Fin et Trsf de Ch	2 103 690	7 229 918
Total IV	4 331 240	9 604 265
Charges Financières	26 453 675	4 141 650
Charges d'Intérêts	75	641 650
Pertes de Change		
Autres Ch Financières		
Dotations Fin		
Total V	26 453 600	3 500 000
Résultat Financier (IV-V) VI	-22 122 435	5 462 615
Résultat Courant (III+VI) VII	-28 690 449	1 689 327
Produits Non Courants	80 193	7 269 129
Produits de Cession d'Immos		
Subv d'équilibre		
Reprises s/ Sub d'Invr		
Autres Pds non Courants	80 193	7 269 129
Reprises non Courantes. Tsf de Ch		
Total VIII	80 193	7 269 129
Charges Non Courantes	95 964	6 775 465
Valeur d'Amo des Immos cédées	30 028	6 769 000
Subv accordées		
Autres Charges non courantes	65 936	6 465
Dot. non courantes aux amos et Prov		
Total IX	95 964	6 775 465
Résultat non courant (VIII-IX) X	-15 771	493 664
Résultat avant Impôt (VII+X) XI	-28 696 220	2 182 991
Impôts sur les résultats	16 719	23 924
Résultat Net (XI-XII) XII	-28 712 939	2 159 067
Total des Produits (I+IV+VIII)	5 725 931	20 518 593
Total des Charges (II+V+IX+XII)	34 438 870	18 359 526
Résultat Net	-28 712 939	2 159 067

ACTIF (En KDH)	31/12/02	31/12/03
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 640,00	1 168,00
- A vue	5 640,00	1 168,00
- A terme		
Créances sur la clientèle	2 561,00	3 852,00
- Crédits de trésorerie et à la consommation	2 561,00	3 852,00
- Crédits à l'équipement		
- Crédits immobiliers		
- Autres crédits		
Créances acquises par affacturage		
Titre de transaction et de placement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Titres de propriété		
Autres actifs	10 038,00	17 176,00
Titres d'investissement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	153,00	153,00
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	802 348,00	1 185 453,00
Immobilisations incorporelles	1 778,00	1453
Immobilisations corporelles	3 924,00	2051
TOTAL ACTIF	826 442,00	1 211 308,00

PASSIF (En KDH)	31/12/02	31/12/03
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	640 465,00	999 142,00
- A vue	20 915,00	31 978,00
- A terme	619 550,00	967 164,00
Dépôts de la clientèle	26 650,00	26 717,00
- Comptes à vue créditeurs		
- Comptes d'épargne		
- Dépôts à terme	25 000,00	25 000,00
- Autres comptes créditeurs	1 650,00	1 717,00
Titres de créance émis		
- Titres de créance négociables		
- Emprunts obligataires		
- Autres titres de créance émis		
Autres passifs	40 188,00	48 961,00
Provisions pour risque et charges	9 299,00	12 732,00
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital		
	126,00	492,00
Capital	100 000,00	100 000,00
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	2 394,00	9 347,00
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultats nets de l'exercice (+/-)	7 320,00	13 917,00
TOTAL PASSIF	826 442,00	1 211 308,00

CPC (En KDH)	31/12/02	31/12/03
I - PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	214 956,00	355 405,00
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	134,00	6,00
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 198,00	6 136,00
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété		
5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location	211 624,00	349 255,00
6. Commissions sur prestations de service		2,00
7. Autres produits bancaires		6,00
II - CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	289 355,00	319 613,00
8. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	34 175,00	53 311,00
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis		
11. Charges sur opérations de crédit-bail et de location	255 162,00	266 273,00
12. Autres charges bancaires	18,00	29,00
III - PRODUIT NET BANCAIRE	- 74 399,00	35 792,00
13. Produits d'exploitation non bancaire	34,00	39,00
14. Charges d'exploitation non bancaire		
IV - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	12 242,00	12 967,00
15. Charges de personnel	6 087,00	7 089,00
16. Impôts et taxes	963,00	147,00
17. Charges extérieures	4 100,00	4 571,00
18. Autres charges générales d'exploitation	492,00	463,00
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	600,00	697,00
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition		
21. Reprises sur écarts d'acquisition		
V - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 344,00	2 067,00
22. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 344,00	2 067,00
23. Pertes sur créances irrécouvrables		
24. Autres dotations aux provisions		
VI - REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	276,00	627,00
25. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	157,00	627,00
26. Récupérations sur créance amorties		
27. Autres reprises de provisions	119,00	
VII - RESULTAT COURANT		21 425,00
28. Produits non courants		
29. Charges non courantes		
VIII - RESULTAT AVANT IMPOTS	11 325,00	21 424,00
30. Impôts sur les résultats	4 005,00	7 507,00
IX - RESULTAT NET	7 320,00	13 917,00

Actif (En DH)	2002	2003
Immobilisations en Non valeurs	0	0
Frais Préliminaires		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des obligations		
Amortissement abonnés		
Immobilisations Incorporelles	552 857,69	522 380,90
Immobilisation en R&D		
Brevets, Marques, Droits et Valeurs similaires	52 857,69	22 380,9
Fonds commercial	500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations Corporelles	1 811 086,13	1 445 582,8
Terrains		
Constructions	404 311,42	248 173,02
Installations techniques, Matériel et Outillage	167 890,13	81 197,77
Matériel de transport	57 718	30 882,74
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	1 181 166,58	1 085 329,27
Autres immobilisations Corporelles		
Immobilisations Corporelles en cours		
Immobilisations financières (autres que placements)	10 846 178,98	10 838 797,54
Prêts immobilisés	288 497,34	280 115,90
Autres créances financières	98 785,64	99 785,64
Titres de participation	10458 896	10 458 896
Placements affectés aux opérations d'assurance	27 728 088,03	58 991 078,34
Obligations et bons	26 709 015,52	58 906 054,13
Dépôts en comptes indisponibles	1 019 072,51	85 024,21
Actif circulant (hors trésorerie)	80 349 489,27	76 136 170,42
Part cessionnaires dans la provision technique	2 775 838,99	3 539 745,52
Provision pour primes non acquises	6 627	81 917
Provision pour sinistres à payer	2 769 211,99	3 457 828,52
Créances de l'actif circulant	3 204 780,68	6 394 078,09
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés débiteurs	978 387,15	1 128 284,61
Personnel débiteur		8 372,08
Etat débiteur	1 417 194,36	873 707,22
Autres débiteurs	663 317,87	586 878,09
Comptes de régularisations-actif	145 881,30	3 696 836,09
Titres et valeurs de placement	73 751 307,88	65 637 502,12
Ecart de conversion actif (Eltis Circ)	617 561,72	564 844,69
Trésorerie actif	7 450 111,11	5 665 507,88
Chèques et valeurs à encaisser		
Banques, TG et CCP	7441756,76	5 664 966,28
Caisse, régie avances et accreditifs	8 354,35	541,60
Total Général	128 737 811,21	153 599 517,88

Passif (En DH)	2002	2003
Financement permanent	117 320 372,4	134 300 957,02
Capitaux Propres	74 362 079,66	78 872 981,66
Capital Social ou Personnel	50 000 000,00	50 000 000,00
Primes d'Emission de Fusion et d'Apport		
Ecart de Réévaluation		
Réserves Légales	4 171 573,25	4 688 138,27
Autres Réserves	2 334 700	14 334 700
Report à Nouveau	7 524 506,03	339 241,39
Résultat Net en Instance d'Affectation		
Résultat Net de l'Exercice	10 331 300,38	9 510 902
Capitaux Propres Assimilés		
Subventions d'Investissement		
Provisions Réglementées		
Provisions durables pour R & C		
Provisions Pour Risques		
Provisions Pour Charges		
Provisions techniques brutes	42 958 292,74	55 427 975,36
Provisions pour primes non acquises	66 267,36	819 125,85
Provisions pour sinistres à payer	42 892 025,39	48 952 795,38
Autres provisions techniques		5 656 054,13
Dettes du Passif Circulant	10 551 877,09	18 403 758,85
Cessionnaires, cedants, coassurance	114 256	1 332 823
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	18 476,38	7 085 174,68
Personnel créditeur	329 268,73	624 944,48
Organismes sociaux	745 398,17	710 863,08
Etat CR	2 733 013,86	2 689 421,72
Comptes d'Associés CR	25 000	
Autres Créanciers	6 586 463,95	5 960 531,89
Comptes de Régularisation Passif		
Autres Provisions Pour R & C	865 561,72	894 902,01
Ecart de Conversion Passif (Eltis Circ)		
Trésorerie Passif		
Total Général	128 737 811,21	153 599 517,88

CPC (Compte Technique) (En DH)	2002	2003
Primes	141 331 964,94	155 317 454,98
Primes émises	141 391 605,30	155 995 023,47
Variation des provisions pour primes non acquises	-59 640,36	-677 568,49
Produits techniques d'exploitation	584 229,20	37 811,64
Subventions d'exploitation		
Autres produits d'exploitation	386 187,35	
Reprises d'exploitation, transferts de charges	198 041,85	37 811,64
Prestations et frais	110 960 009,25	115 410 936,95
Prestations et frais payés	113 433 475,43	104 382 729,35
Variation des provisions pour sinistres à payer	-2 473 466,18	5 372 153,47
Variation des autres provisions techniques		5 656 054,13
Charges techniques d'exploitation	21 643 397,58	33 286 445,95
Charges d'acquisition des contrats	1 260 622,11	11 376 555,67
Achats consommés de matières et fournitures	921 656,17	818 131,83
Autres charges externes	4 388 669,38	6 973 551,26
Impôts et taxes	1 693 537,46	993 765,31
Charges de personnel	12 055 487,29	11 702 016,77
Autres charges d'exploitation	549 999,96	687 321,98
Dotations d'exploitation	773 425,21	735 103,13
Produits des placements affectés aux opérations	1 607 908,71	3 270 685,72
Revenus des placements	1 607 908,71	3 270 685,72
Gains de change		
Profits sur réalisation de placements		
Charges des placements affectés aux opérations		2 397
Frais de gestion des placements		2 397
Résultat technique non-vic	10 920 696,02	9 926 172,44

CPC (Compte non Technique) (En DH)	2002	2003
Produits Non Techniques courants	14 323 702,86	15 293 853,86
Produits d'exploitation non techniques courants	480 000	1 809 195
Intérêts et autres produits non techniques courants	3 739 233,48	4 802 374,49
Reprises non techniques, transfert de charges	10 104 469,38	8 682 284,37
Charges non techniques	8 682 284,37	9 671 666,41
Charges d'exploitation non techniques courantes		591 482,49
Charges financières non techniques courantes		8 335 381,91
Dotations non techniques	8 682 284,37	744 802,01
Résultat non technique courant	5 641 418,49	5 622 187,45
Résultat non technique non courant	952 744,64	140 998,23
Produits des cessions d'immobilisations	952 744,64	140 998,23
Charges non techniques non courantes	561 878,77	285 696,12
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	439 638,43	163,99
Autres charges non courantes	122 240,34	285 532,13
Résultat non technique non courant	390 865,87	144 697,89
Résultat non technique	6 032 284,36	5 477 489,56

Actif	31/12/2003
Actif IMMOBILISE	614 429 012
Frais Immobilisés	74 953 843
Valeurs incorporelles Immobilisées	
Terrains	22 628 350
Immeuble en exploitation Bancaire	307 934 674
Immeuble d'habitation	122 549 508
Immeuble en crédit de bail	
Immeuble en location	
Matériel et Mobilier en exploitation bancaire	62 277 916
Matériel et Mobilier d'habitation	6 435 806
Matériel en crédit de bail	
Immobilisations Corporelles en cours	
Avance et Acompte ss/c d'immobilisation	6 375
Créance immobilisée (Dépôt et cautionnement)	2 642 540
Titres de participation	15 000 000
Autres titres de part. de dép	
Autres titres immob	
ACTIF CIRCULANT D'EXPLOITATION	12 709 894 279
Titre de part filial Etablissement	
autre titre de participation Financières	
Crédit L.T	54 827 306
Crédit M.T	807 686 583
Crédit C.T	1 987 072 398
Autre crédit C.T.(impayés)	23 660 650
Autre créance sur la clientèle	9 480 080
Bons de caisse	
Compte de dépôt	
Découverts	7 016 615 595
Autre compte de la clientèle (débit)	466 556 216,00
Personnel	
Etat & Organismes internationaux	
Actionnaires	
Autre débiteurs	42 504 746
Compte régularisation de la gestion	272 738 302
Valeur reçues en pens	
Titre de placement dont à L.MT	
Chèques & effets à recouvrer	330 573 569
Compte à terme des correspondants	300 000 000
Compte à vue des correspondants	908 478 289
Caisse	489 700 545
Succursales & Agences locales	
RESULTAT	
Perte nette en attente d'approbation	
TOTAUX	13 324 323 291

Passif	31/12/2003
PASSIF PROPRE	3 665 175 087
Capital Social (appelé)	
Capital Social (non appelé)	
Fond de dotation	
Primes d'apport	
Réserves	
Réserves statutaires	
Fond de garanties Etablissement financières	
Autres réserves réglementaires	
Réserves libres	
Report à nouveau	
Réserves & Provisions portant avant fisc	
Subvention d'équipements reçues	
Fond affectés (Etablissements financiers)	
PASSIF ETRANGER ET ASSIMILE	9 059 712 064
Fond d'affectation	
Emprunt obligataires bruts et nets	
Primes de rembours. dont partie exigible C.T	
Autres ressource perman. dont partie exigible C.T	
Cession entre succursales et agences	
Provision pour risques et charges	
Provision pour pertes de changes	
Bon de caisse	
Compte de dépôt à terme dont à long et moyen terme	
Comptes créditeurs à vue	
Autres comptes de clientèle (créditeurs)	
Fournisseur de biens et services	
Personnel	
Etat et Organisme internationaux	
Actionnaires	
Autres débiteurs créditeurs	
Comptes de régularisation de la gestion	
Compte de refinancement à court terme	
Effets à payer aux autres tiers	
Comptes exigibles après encaissement	
Compte à terme des correspondants	
Compte à vue des correspondants	
RESULTATS	606 004 765
Bénéfice en attente d'approbation	606 004 765
TOTAUX	13 330 891 916

	31/12/2003
RUBRIQUE HORS BILAN	3 758 302 148
Engagement reçus de la clientèle	2 283 251 767
Engagement Banque	1 163 800 000
Produits et taxes à Recouvrer/ Créances en Souffrance	311 250 381

	3 758 302 128
RUBRIQUES HORS BILAN	
Engagement en faveur de la clientèle à LT	
Engagement en faveur de la clientèle à MT	
Engagement en faveur de la clientèle à CT	2 149 251 767
Engagement en faveur des intermédiaires financiers	134 000 000
Engagement en faveur de crédit-bail	
Produits et taxes Non Perçues	311 250 361
Autres garanties données	1 163 800 000
TOTAUX BILAN + HORS BILAN	17 089 194 044

Compte de résultat	31/12/2002	31/12/2003
Titre d'Exploitation	1 970 349 261,00	2 032 060 427,00
très. ET op	6 043 544,00	16 488 299,00
op avec clientèle et cdt bail	1 657 177 030,00	1 655 039 861,00
per bancaires divers	307 128 687	360 532 267,00
Charges d'Exploitation Bancaire	178 276 098,00	197 418 494,00
très. et op.interbanc	14 849 404,00	18 780 080,00
op- clientèle et cdt bail	142 276 623,00	144 346 295,00
opér bancaires diverses	21 150 071,00	34 292 119,00
PRODUIT NET BANCAIRE	1 792 073,00	1 834 641 933,00
GENERAUX	447 281 020,00	454 481 821,00
GENERALES EXPL. BANC	205 942 364,00	204 843 877,00
fournitures consommées	41 843 756,00	43 764 230,00
déplacements	24 539 485,00	18 622 192,00
Service consommés	103 494 767,00	109 515 385,00
diverses d'exploitation	36 064 356,00	32 942 070,00
CHARGES DE PERSONNEL DONT	241 336 656,00	249 637 944,00
Remunérations directes cadres	128 179 067,00	124 751 871,00
Remunérations directes employés	81 823 786,00	89 270 764,00
PRODUIT GLOBAL D'EXPLO	1 586 130 799,00	1 629 798 056,00
dotations aux amortissements	123 173 118,00	129 261 329,00
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 221 619 025,00	1 250 898 783,00
Prov. Pertes / Créance Irrecouv	1 290 066 661,00	1 255 285 325,00
reprise prov & récup/créan	611 234 334,00	624 607 123,00
Résultat courant	542 786 698,00	620 220 581,00
except/exercices antér	18 958 073,00	21 464 095,00
except/exercices antér	503 677,00	7 248 279,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 454 196,00	-14 215 816,00
Résultat Net	524 332 502,00	606 004 765,00

ACTIF (En millions GNF)	31/12/02	31/12/03
Valeur en caisse	542	1 300
BCRG	3 253	3 717
Correspondants étrangers	1 746	1 177
Comptes liaison	6 938	8 093
Bons trésors et autres titres	15 450	28 500
Crédit court terme	1 695	3 121
Crédit moyen terme	1 015	1 258
Crédit long terme	371	529
Impayés	168	31
Crédits douteux & content	14 708	14 658
Provisions	-15 357	-15 187
Valeurs à encaissement	885	398
Débiteurs divers	3	0
Comptes régularisation	463	317
Comptes ordre	34	36
Comptes réévaluation devises	679	1 961
Titres de placement	11 000	0
Dépôts & cautionnement	37	37
Immobilisations brutes	3 737	2 807
Amortissements	-2 071	-1 307
TOTAL ACTIF	45 296	51 446

PASSIF (En millions GNF)	31/12/02	31/12/03
BCRG réescompte	6 000	
Comptes liaison	6 792	8 181
Comptes chèque	4 507	4 909
Comptes courants	5 182	10 044
Comptes sur livrets	9 620	11 326
Autres comptes créditeurs	1 363	929
Comptes à terme	478	1 153
Exigibles après encaissement	1 067	719
Créditeurs divers	69	68
Comptes régularisation	608	998
Agios réservés	15	20
Comptes ordre	3	0
Comptes réévaluation devises	679	1961
Comptes courants associés	114	114
Provisions pour risques	3 252	3 252
Provisions pertes & charges	1 328	1 328
Réserves	10	10
Capital libéré	5 647	5 666
Report à nouveau	-2 294	-1 437
Résultat de l'exercice	856	2 207
TOTAL APSSIF	45 296	51 448

CHARGES (En millions GNF)	REALISATION 2003
CHARGES EXPLOITATIONS BANCAIRE	938
Charges sur opérations de trésorerie	135
Intérêts sur compte BCRG	0
Intérêts sur valeurs au réescompte	118
Commissions /op.trésorerie & intermédiaires financiers	17
CHARGES SUR COMPTE CLIENTS	794
Intérêts sur comptes sur livrets	697
Intérêts sur DAT	97
AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES	9
Commissions services correspondants	9
FRAIS GENEREAUX	2 026
Charges du personnel	1 172
Salaires et primes	1 039
Charges patronales	94
Autres charges personnel	39
Impôts et taxes	106
Impôts et taxes	106
Charges générales d'exploitation	748
Loyer	158
Entretien et autres TFSE	396
Transport et déplacement	41
Frais divers de gestion	153
DOTATIONS AMORTIS. & PROVISIONS	349
Dotations amortissements	157
Dotations provisions	192
CHARGES EXCEPTIONNELLES	65
TOTAL CHARGES	3 378
RESULTAT	2 207
CASH FLOW	2 556

PRODUITS (En millions GNF)	REALISATIONS 2003
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 140
Produits de trésorerie & intermédiaires financiers	3 107
Intérêts sur intermédiaires financiers	6
Int/fonds Etat	3 101
Produits sur clients	860
Intérêts sur comptes débiteurs	497
Intérêts sur crédits court terme	148
Intérêts sur crédits moyen terme	174
Intérêts sur crédits long terme	1
Intérêts sur douteux & contentieux	40
Autres produits sur opérations bancaires	1 173
Com.tenue compte	208
Com sur portefeuille Guinée & étranger	219
Produits sur opérations diverses	746
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	445
TOTAL PRODUITS	5 585

CREDIT IMMOBILIER HOTELIER

ACTIF (En KDH)	31/12/02	31/12/03
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	115 875	119 192
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	141 054	309 535
- A vue	102 122	283 636
- A terme	38 932	25 899
Créances sur la clientèle	20 877 836	18 790 865
- Crédits de trésorerie et à la consommation	851 374	312 441
- Crédits à l'équipement	1 446 546	1 010 766
- Crédits immobiliers	12 018 826	10 206 553
- Autres crédits	6 561 090	7 261 105
Créances acquises par affacturage	801 796	1 780 972
Titre de transaction et de placement	801 797	1 780 972
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	797 792	1 598 269
- Autres titres de créance		
- Titres de propriété	4 004	182 703
Autres actifs	548 006	538 091
Titres d'investissement	-	-
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	715 625	694 960
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	52 271	53 612
Immobilisations corporelles	484 333	511 705
TOTAL ACTIF	23 736 796	22 798 932

CREDIT IMMOBILIER HOTELIER

PASSIF (En KDH)	31/12/02	31/12/03
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 765 895	1 691 699
- A vue	19	20
- A terme	1 765 876	1 691 679
Dépôts de la clientèle	9 080 129	10 023 763
- Comptes à vue créditeurs	3 492 832	3 826 293
- Comptes d'épargne	1 189 795	1 279 128
- Dépôts à terme	3 783 516	4 336 603
- Autres comptes créditeurs	613 986	581 739
Titres de créance émis	10 592 986	9 802 345
- Titres de créance négociables	131 157	105 169
- Emprunts obligataires	5 454 820	4 772 481
- Autres titres de créance émis	5 007 009	4 924 695
Autres passifs	1 154 971	700 605
Provisions pour risque et charges	93 154	89 734
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	419 373	419 373
Capital	3 323 363	3 323 363
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Reports à nouveau (+/-)	- 1 870 371	- 2 693 073
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultats nets de l'exercice (+/-)	- 822 702	- 558 878
TOTAL PASSIF	23 736 798	22 798 931

CPC (En KDH)	31/12/02	31/12/03
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	16 256	7 571
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 798 021	1 494 421
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	52 404	50 074
Produits sur titres de propriété	3 265	11 656
Produits sur immobilisations en crédit-bail en location		
Commissions sur prestations de service	67 634	67 388
Autres produits bancaires	14 615	18 763
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 952 195	1 649 873
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	46 665	76 778
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	276 295	236 818
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	1 017 610	690 382
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	22 308	22 748
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 362 878	1 026 726
PRODUIT NET BANCAIRE	589 317	623 148
Produit d'exploitation non bancaire	23 034	29 282
Charges d'exploitation non bancaire	5 313	10 979
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
Charges de personnel	227 947	216 885
Impôts et Taxes	9 057	9 141
Charges externes	773	106 613
Autres charges générales d'exploitation	31 622	35 824
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo. incorporelles et corporelles	59 933	54 893
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	405 959	423 356
Dotations aux provisions et engagements par signature en souffrance	398 035	692 046
Pertes sur créances irrécouvrables	300 753	237 988
Autres dotations aux provisions	55 898	65 472
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	754 686	995 507
Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	180 184	86 334
Récupération sur créances amorties		
Autres reprises de provisions	12 434	123 607
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES	202 618	209 940
RESULTAT COURANT	- 350 988	- 567 471
Produits non courants	955	29 837
Charges non courantes	462 809	12 857
RESULTAT NON COURANT		
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 812 842	- 550 491
Impôts sur les résultats	9 860	8 387
RESULTAT NET	- 822 702	- 558 878

Actif (En EURO)	2002	2003
Immobilisations Incorporelles	79,94	25,19
Immobilisations Corporelles	61 014,37	55 859,23
Immobilisations Financières	0,00	1 740,00
Actif Immobilisé	61 094,31	57 624,42
Créances de l'actif circulant	99 526,62	99 626,62
Autres Actifs Circulants	120,20	159,93
Trésorerie actif	264 633,70	87 781,34
Actif Circulant	364 280,52	187 567,89
Total Général	425 374,83	245 192,31

ASSARF CHAABI

Passif (EN EURO)	2002	2003
Capitaux Propres	102 609,27	130 151,54
Capital Social ou Personnel	120 000,00	120 000,00
Réserves Légales	248,07	248,07
Report à Nouveau	28 420,38	-17 636,80
Résultat Net de l'Exercice	-46 059,18	27 540,27
Dettes à court Terme	323 764,96	115 042,17
Dettes	4642,27	6540,43
Trésorerie Passif	319122,69	108501,74
Total Général	426 374,23	245 193,71

ASSARF CHAABI

CPC (En Euro)					
	2002	2003		2002	2003
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
Charges d'Exploitation	193 504,62	188 650,99	Produits d'Exploitation	167 520,05	234 555,94
Charges de Personnel	124 402,74	125 019,36			
Autres Charges d'exploitation	61 089,99	57 071,74	Produits Financiers	6 151,20	33 834,22
Dotations aux amortissements	8 011,89	6 559,89			
Frais Financières	45 334,26	52 235,66	Produits exceptionnels	714,62	36,76
TOTAL	238 839	240 887	TOTAL	174 385,87	268 426,92